



**Association Départementale pour la Sauvegarde  
de l'Enfant à l'Adulte d'Eure-et-Loir**



# **RAPPORT**

# **D'ACTIVITE**

# **2023**

**ADSEA 28 - Siège social : 35 avenue de la Paix – 28300 LEVES  
Site : [www.adsea28.org](http://www.adsea28.org) – Association Loi 1901**



# SOMMAIRE

FICHE D'IDENTITE DE L'ASSOCIATION EN 2023 .....	5
RAPPORT MORAL.....	9
INTRODUCTION DU RAPPORT D'ACTIVITE .....	13
SERVICE D'HEBERGEMENT EDUCATIF MIXTE POUR ADOLESCENTS .....	17
SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT FAMILIAL.....	25
- Accueil familial .....	26
- Espace Rencontre .....	29
- Médiation familiale .....	32
SERVICE AIDE ET DIALOGUE.....	35
- Pôle de jour pour Adolescents .....	35
- Pôle Mandataires.....	43
- Pôle Jeunes Majeurs.....	49
SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT POUR L'AUTONOMIE .....	59
SERVICE DE PREVENTION SPECIALISEE .....	65
SERVICE D'ACTIONS EDUCATIVES EN MILIEU OUVERT.....	69
SERVICE EDUCATIF RENFORCE D'AIDE EDUCATIVE A DOMICILE.....	79
SERVICE DE REPARATION PENALE.....	87
GLOSSAIRE.....	97



## FICHE D'IDENTITE DE L'ASSOCIATION EN 2023

L'ADSEA est une association laïque d'Intérêt Général, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, créée le 05 novembre 1918, déclarée le 1<sup>er</sup> février 1919 à la Préfecture d'Eure et Loir sous le nom de « Comité de Protection de l'Enfance en Danger Moral » (J.O du 02 mars 1919) et dénommée par l'Assemblée générale extraordinaire du 24 juin 1994 « Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte en Eure et Loir » (ADSEA 28)

### Gouvernance de l'Association :

L'association est représentée par :

**Présidente :** Marie-Paule MARTIN-BLACHAIS,

**Conseil d'Administration :**

12 à 24 membres élu(e)s par l'Assemblée Générale

**- Le Bureau :**

5 membres élus par le Conseil d'Administration :

Présidente MARTIN-BLACHAIS Marie-Paule

Vice-présidente déléguée SEMERY Odile

Trésorier COUASSE Jean-Yves

Secrétaire GUEGUEN Catherine

Trésorier adjoint CHARPENTIER Michel

**- Les Membres :**

ANNEDE Monique

BARON Roselyne

BORGIOLI-PERINEAU Cécile

HURBAULT Sabine

LABBE Jocelyne

LAVAL Pierrette

Solidarité

Dignité

Laïcité

Respect des droits des personnes accueillies

Environ 3000  
enfants, familles  
et adultes,  
accompagnés

187 professionnels  
(ETP)  
soit 196 salariés

8  
Etablissements et  
Services

13 budgets de  
prestations de  
service

## Administrateurs référents :

2 ou 3 administrateurs référents auprès de chaque établissement ou service, élus par le Conseil d'Administration

- Service Aide et Dialogue :	SEMERY Odile, BORGIOLI-PERINEAU Cécile
- Service Prévention Spécialisée :	ANNEDE Monique
- Service d'Accompagnement Familial :	HURBAULT Sabine
- Service d'Actions Educatives en Milieu Ouvert :	CHARPENTIER Michel, LAVAL Pierrette
- Service d'Hébergement Educatif Mixte pour l'Adolescents :	COUASSE Jean-Yves, GUEGUEN Catherine
- Service Réparation Pénale :	SEMERY Odile
- Service d'Accompagnement Pour l'Autonomie :	BARON Roselyne

## Commissions consultatives :

Un administrateur nommé par le Conseil d'Administration assure la présidence de chaque commission

- Finances et gestion	CHARPENTIER Michel
- Prospective et développement	MARTIN-BLACHAIS Marie-Paule
- Patrimoine	LABBE Jocelyne
- Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité	ANNEDE Monique
- Commission Santé	GUEGUEN Catherine
- Communication et vie associative	SEMERY Odile
- Recrutement des cadres	MARTIN-BLACHAIS Marie-Paule

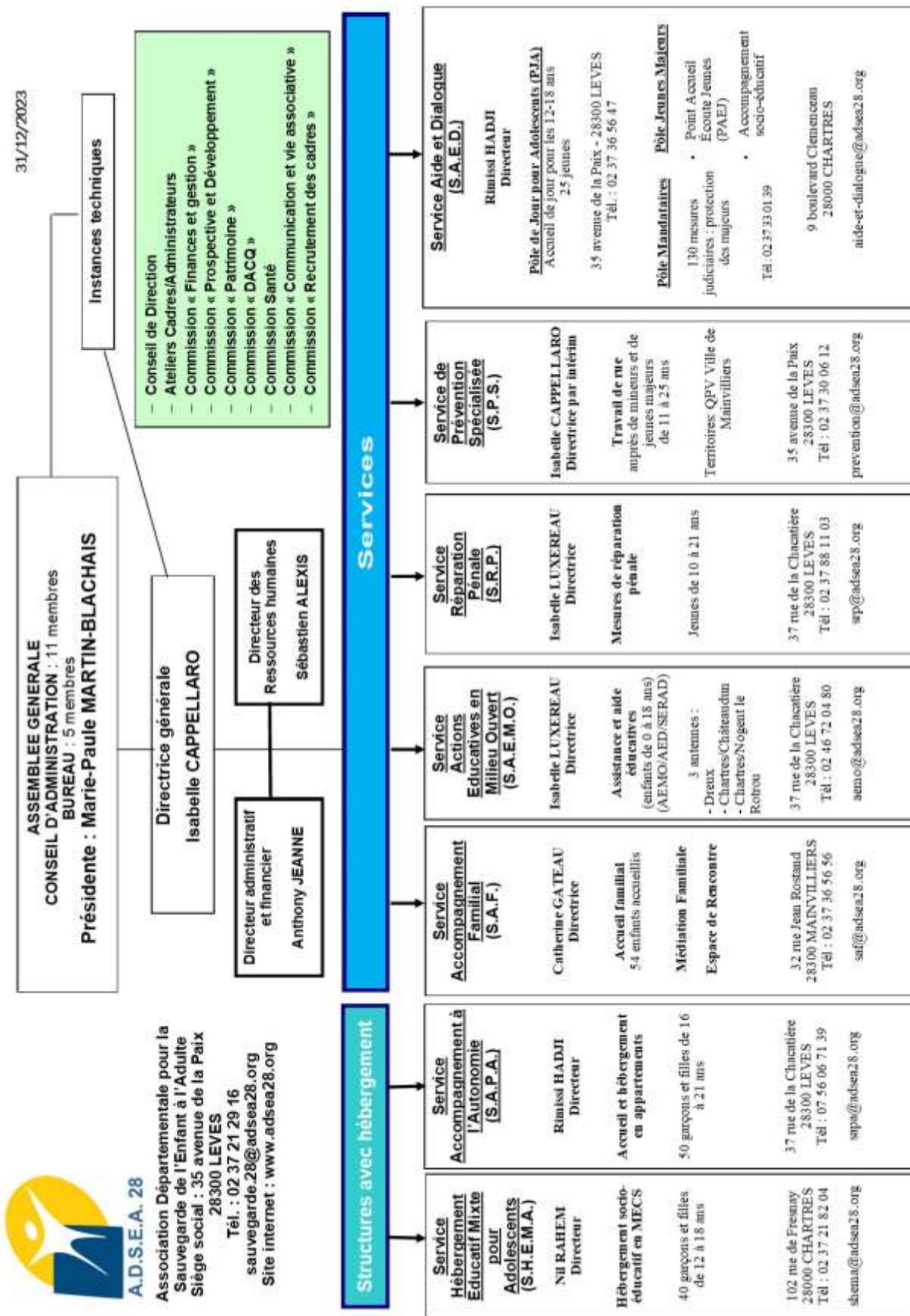
## Direction Générale : organe exécutif de l'Association

<b>Directrice Générale</b>	CAPPELLARO Isabelle
Directeur Administratif et Financier	JEANNE Anthony
Directeur des Ressources Humaines	ALEXIS Sébastien

## Direction des établissements et services :

- Prévention Spécialisée	CAPPELLARO Isabelle (intérim)
- Aide et Dialogue	HADJI Rimissi
- Accompagnement pour l'Autonomie	HADJI Rimissi
- Accompagnement Familial	GATEAU Catherine
- Actions Educatives en Milieu Ouvert	LUXEREAU Isabelle
- Réparation pénale	LUXEREAU Isabelle
- Hébergement Educatif Mixte pour Adolescents	RAHEM Nil.

# Organigramme de l'ADSEA



## Représentations et contributions externes

### Au niveau national :

- ✓ Fédération Nationale des Associations de Protection de l'Enfance (CNAPE)
- ✓ NEXEM, syndicat employeur
- ✓ Haute Autorité de Santé (Comité de concertation)
- ✓ Association Nationale des Placements familiaux (ANPF)
- ✓ Fédération Nationale des Associations Tutélaires (FNAT)
- ✓ Fédération Française des Espaces de Rencontre (FFER)
- ✓ Association Pour la Médiation Familiale (APMF)
- ✓ Fédération Nationale de la Médiation et des Espaces Familiaux (FENAMEF)
- ✓ Association Nationale des Maisons d'enfants à Caractère Social (ANMECS)
- ✓ Carrefour National de l'Action Educative en Milieu Ouvert (CNAEMO)
- ✓ Comité National de Liaison des Associations de Prévention Spécialisée (CNLAPS)

### Au niveau régional :

- ✓ Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés non lucratifs Sanitaires et Sociaux (URIOPSS Centre Val de Loire)
- ✓ Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité (CREAI Centre Val de Loire)
- ✓ Association Régionale pour le Développement des Qualifications et des Actions de Formation (ARDEQAF – ERTS)
- ✓ Délégation Régionale de la Fédération Nationale des Associations de Protection de l'Enfance (CNAPE)

### Au niveau départemental :

- ✓ Association Départementale Educative du Tribunal pour Enfants (ADETE)
- ✓ Association pour la Formation aux Carrières de l'Action Sociale et de l'Animation (AFCASA)
- ✓ France Victimes 28
- ✓ Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation Chartres Métropole (CISPDR)
- ✓ Commission d'Examen de la situation des enfants confiés à l'ASE (CD 28 – CESSEC)
- ✓ CCAS de Lèves et Barjouville.

## RAPPORT MORAL

Il me revient de vous présenter l'activité 2023 des ESSMS de notre Association, toutefois en propos liminaires, je ne saurai faire abstraction du contexte actuel de "crise systémique" de cette politique publique de Protection de l'Enfance.

En effet, si celle-ci a connu depuis des années de nouveaux apports de connaissances scientifiques, sur le développement de l'enfant, sur ses besoins et sur l'impact de l'environnement sur sa trajectoire de vie, cette politique publique a aussi bénéficié par le législateur d'un cadre législatif et réglementaire en conformité avec ces apports scientifiques et conformes à nos engagements en tant que pays partie à la signature de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE depuis 1990, qui constituent une véritable "doctrine" de cette politique publique.

Cependant ces intentions peinent à se mettre en œuvre à la hauteur des enjeux, compte-tenu de facteurs multiples : une gouvernance complexe à la fois régaliennne et décentralisée, une approche centrée sur l'enfant, ses besoins, son développement et le respect de ses droits, ce qui implique une approche globale et holistique et donc une complémentarité et un décloisonnement des politiques publiques dans les secteurs principaux de la santé, de la scolarité, de la formation professionnelle, de l'insertion, de l'emploi et de l'accès aux droits.

On note également une augmentation croissante des mesures de milieu ouvert comme des mesures d'accueil en établissements, en familles d'accueil, en lieux de vie, conduisant à une tension du dispositif pour rendre effectives les réponses appropriées aux situations des mineurs-jeunes majeurs à protéger, voire même parfois de ne pas pouvoir assurer l'exécution de mesures de justice.

Les mineurs à besoins particuliers du fait de handicap associé, sont également en nette augmentation. En effet, ceux-ci présentent une prévalence 7 fois supérieure à celle de la population générale, soit représentant parfois 30 à 40% des jeunes de l'ASE accueillis en ESSMS. Ainsi 25 000 jeunes de l'ASE sont accueillis dans des structures médico-sociales représentant ainsi 15% de l'effectif de ces établissements et services.

Par ailleurs les évolutions de l'offre de service des autres politiques publiques n'ont pas été sans conséquence pour le secteur de la Protection de l'Enfance...ainsi la disparition des internats en ITEP, en IME, des lits en pédo-psychiatrie, l'effondrement des placements familiaux thérapeutiques rattachés au secteur hospitalier, la primauté d'accès d'insertion aux dispositifs de droit commun le plus souvent à temps partiel, ont très largement réduit l'offre de service de prise en charge et fractionné le parcours de ces jeunes impactant fortement l'offre d'hébergement social sans toujours garantir la complémentarité des temporalités, des organisations et des fonctionnements de tous, dans l'intérêt du jeune.

Enfin, que dire aussi de la perte d'attractivité des métiers d'aide à la personne, y compris en Protection de l'Enfance, de la crise de recrutement des organismes de formation, comme des ESSMS, de l'instabilité professionnelle, voire de la perte de jeunes professionnels en cours de formation ou en début d'exercice professionnel.

Ces constats ont été étayés par de nombreux rapports, conduisant à une mobilisation de nombreux acteurs depuis 2023, pour alerter sur la nécessité d'un plan d'urgence dans le secteur, tant sur le plan des moyens, de la formation, du recrutement, des financements, de la revalorisation salariale, que sur la nécessité d'une approche qui tienne compte de l'ensemble des politiques publiques pour répondre collectivement à ces enjeux d'envergure.

Gageons que les très nombreux acteurs aujourd'hui mobilisés pourront trouver une issue à cette crise au regard des enjeux de notre jeunesse pour demain.

Pour ce qui nous concerne, nous remercions le rapporteur de la mission sénatoriale sur "l'application des lois relatives à la Protection de l'Enfance" , le Sénateur Bernard BONNE, de nous avoir auditionnés le 23 mai 2023, lors d'un déplacement en Eure et Loir.

Après ces propos liminaires teintés de gravité, je vous propose de vous présenter le déploiement de nos activités pour l'année écoulée.

En premier lieu, je souhaite remercier l'engagement des membres du Bureau et du CA à mes côtés, qui par leur mobilisation, leurs compétences, leur disponibilité et leur engagement dans nos instances (Bureau et CA) mais aussi auprès des ESSMS en qualité d'administrateurs référents, au sein des Commissions, des Ateliers et des Groupes de travail, garantissent la vivacité et la créativité constante de notre Association.

Pour 2023 des remerciements plus particuliers pour Monique ANNEDE et la Commission DACQ, très mobilisées autour de l'accompagnement de la campagne d'évaluation de nos ESSMS en liens avec les directeurs-trices et la Direction Générale. De même de chaleureux remerciements à Jean-Yves COUASSE et à la Commission Patrimoine pour son pilotage et son engagement dans le projet de reconstruction de la MECS-SHEMA pour la phase 1 (étude de faisabilité) et pour la poursuite du dossier cette année encore, afin de pouvoir conduire sa préfiguration et sa finalisation avec l'ensemble des acteurs (gouvernance associative, financeurs, autorités d'autorisation, équipes de direction et professionnels)

Je souhaite également, solennellement, saluer Jacqueline ROBBE, administratrice et membre du Bureau jusqu'en juin 2023, pour son engagement à nos côtés pendant plus de 16 ans, à divers niveaux de responsabilité au sein du Bureau, du CA, du CSE, et qui a su nous accompagner dans des moments importants comme le PSE lors de la fermeture de l'ISEMA.

L'année 2023 a été caractérisée, dans l'organisation et le fonctionnement de nos services, par une mobilisation exceptionnelle de la Direction Générale compte-tenu de différentes vacances de postes, (DAF et DRH, Direction SPS), alors même que de nombreux dossiers ont dû être finalisés ; mise en place du nouveau logiciel de paye, application de la prime Ségur, prise en compte de l'augmentation du point d'indice, modification du statut des Assistants familiaux, validation de projets de service (SAPA, SAJM), mais aussi des déménagements de service (SAF et ER), des réponses à appels à projet, une démarche initiée d'archivage en lien avec le service des Archives départementales, etc....

Je souhaite donc ici remercier solennellement Isabelle CAPPELLARO pour son investissement et sa disponibilité sans faille ainsi que de celle de toute l'équipe de la Direction Générale pour avoir su assurer la continuité de service tout au long de l'année 2023. L'année 2024 s'annonce comme une nouvelle année consolidée de la Direction Générale par la promotion d'Anthony JEANNE depuis le 1er décembre 2023, comme Directeur Financier, et par l'arrivée de Sébastien ALEXIS, comme Directeur des Ressources Humaines depuis le 2 janvier 2024. Qu'ils soient ici félicités pour leur prise de fonction, leurs compétences et leur professionnalisme dont ils ont su d'ores et déjà faire preuve au service de notre Association

En matière de communication nous avons poursuivi notre visibilité externe au travers de différentes actions événementielles :

- Accueil d'élus ou institutionnels (Mr KASBARIAN, Député le 03/03 ; Mr Eric DELEMAR, Défenseur des Droits de l'Enfant, adjoint du Défenseur des Droits le 4/04),
- Participation et/ou intervention à des débats thématiques à Chartres portés par différents acteurs : ADETE / Prostitution le 23/03 ; Conseil Territorial de Santé / Violences Intra Familiales le 5/04,
- Participation au Forum des Associations de Chartres les 2 et 3/09,
- Co-partenariat à l'exposition BANKSY au COMPA du 9 au 24 /09,
- Participation à la projection du film "Suis-je le gardien de mon frère ? " le 05/10 au Cinéma "Les Enfants du Paradis" (Service de Prévention Spécialisée).

On aura une pensée particulière pour les participations sportives, marches et courses locales, des membres de l'ADSEA à ces différents événements et leurs bons résultats, et ayant porté haut et fort les couleurs de notre Association. Bravo à eux et gageons qu'ils seront encore plus nombreux cette année !!!

Enfin une pensée toute particulière pour les jeunes et leur présence à la cérémonie des vœux associative, qui dorénavant leur consacre un temps spécifique pour valoriser leurs réussites à tout examen. Ainsi en 2023 ce sont 22 jeunes qui ont pu ainsi se voir encouragés dans leurs efforts pour leur projet d'avenir.

S'agissant des ESSMS, le temps fort fut celui du 4ème trimestre qui vit se cumuler à la fois d'une part une mission d'AUDIT commanditée par le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir, assurée par le cabinet SPQR, en vue d'une perspective conventionnelle précurseuse d'un futur CPOM et d'autre part la démarche

d'évaluation continue de la qualité avec notre prestataire 4AS pour 3 de nos établissements, démarche qui sera poursuivie sur 2024-2025 pour les autres ESSMS.

Je souhaite remercier ici tous les directeurs-directrices ainsi que leurs équipes pour leur engagement et leur disponibilité ayant permis le déroulement satisfaisant de ces démarches, ainsi que leur accompagnement auprès des enfants, des jeunes et des familles auditionnés.

Nous ne manquerons pas bien sûr de prendre connaissance avec intérêt des rapports produits et des préconisations proposées qui viendront alimenter nos plans d'action d'amélioration de la qualité de service de nos prestations d'accompagnement des publics concernés.

Ainsi les orientations 2024 seront encore nombreuses à développer :

- notre projet associatif à réactualiser,
- notre contribution au Schéma Départemental de Protection de l'Enfance et à l'adaptation de l'offre de services,
- nos partenariats à consolider avec le secteur sanitaire et médico-social,
- nos formations à développer pour soutenir la professionnalisation de nos équipes,
- la poursuite du projet de reconstruction de la MECS (phase 2/ portage juridique, administratif, technique et architectural)
- le développement de la participation des jeunes accompagnés et de leur autodétermination,
- le développement de l'accès des jeunes aux loisirs, au sport, à la culture, conformément au dernier rapport 2023 du Défenseur Des Droits et du Défenseur des Enfants, adjoint au Défenseur Des Droits
- et bien d'autres choses encore...

Je laisse maintenant la parole à Mme Isabelle CAPPELLARO, Directrice Générale, pour la présentation de ce rapport d'activités.

Merci de votre attention.

**Marie-Paule MARTIN-BLACHAIS**  
Présidente



# INTRODUCTION DU RAPPORT D'ACTIVITE

L'année 2023 a été marquée par l'entrée dans la phase d'évaluation de nos établissements et services, précédée d'un audit mandaté par le Conseil Départemental. Nous avons également répondu à de nouveaux appels à projet.

Malgré les difficultés de recrutement nous sommes parvenus à maintenir un très bon niveau d'activité et en fin d'année les perspectives de recrutement se sont concrétisées entre décembre et janvier 2024. Néanmoins cela reste un point de vigilance important qui nécessite de poursuivre une politique RH proactive. Enfin, nous avons poursuivi et accru notre politique de partenariat et réseau notamment dans le prolongement du constat de l'an dernier concernant le nombre de public en situation de handicap dans nos différentes structures.

Par ailleurs, nous constatons cette année que le nombre de jeunes accueillis, et ayant obtenu un diplôme, a encore augmenté au sein de nos établissements, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir.

**Un fait marquant encore cette année 2023, sur les établissements et services, on constate de nombreux mouvements de personnels mais un début de stabilisation de nos équipes.**

La politique volontariste de l'association en 2022 s'est poursuivie en 2023, (amélioration de la gestion et de la diffusion des offres d'emploi, incitation à l'accueil de stagiaires et apprentis, recours à des CDD de remplacement qui se sont régulièrement transformés en CDI, embauche de certains stagiaires) et les efforts déployés par les structures pour accueillir les personnels, les apprentis et les stagiaires ont permis de recruter de façon efficace. Le suivi rigoureux de la diffusion des offres d'emploi par la secrétaire chargée d'accueil et responsable du site internet a porté ses fruits. Par ailleurs, l'optimisation du plan de développement des compétences a permis la réalisation de 16 formations collectives et la prise en compte de plus de 25 demandes individuelles.

Dans un contexte complexe où la question de la prime dite « Ségur » n'est pas encore obtenue pour l'ensemble de nos personnels, nous avons eu des problématiques importantes de vacance de poste dans certaines structures jusqu'en décembre 2023. Au début de l'année 2024 nous constatons une nette amélioration mais nous restons prudents. Les attentes des salariés la question de la refonte des conventions collectives de notre secteur et sur l'extension de la prime dite « Ségur » restent fortes.

L'ADSEA 28 fait entendre sa voix à travers les différentes instances auxquelles elle adhère et s'implique directement dans les revendications concernant la revalorisation des métiers et les taux d'encadrement nécessaires à un accompagnement de qualité sur les structures d'hébergement.

## 1- La vie des structures :

**De janvier à décembre : une année 2023 de nouveau riche en projets et en développement d'activité.**

Le Service Educatif Renforcé d'Aide à Domicile (SERAD) qui a vu sa capacité portée à 40 mesures au 1<sup>er</sup> janvier 2022 a pleinement rempli sa mission.

Le Service d'Action Educative En Milieu Ouvert (AEMO) poursuit son action départementale et maintient son activité malgré de nombreux remplacements de personnels liés à des congés maternité. Une réflexion est initiée sur ce service concernant son engagement dans la prévention des risques prostitutionnels.

Le Service d'Accompagnement Pour l'Autonomie (SAPA) a présenté au Conseil d'Administration de février 2023 son Projet d'Etablissement qui a été validé. Cet établissement a pris toute sa place sur le département et a développé plusieurs partenariats. L'Association a répondu à un appel à projet de création d'un collectif d'accueil de 20 places ,12/18 ans, destiné à des Mineurs Non accompagnés (MNA) et nous avons été informés en 2024 que nous étions retenus.

Le Service de Réparation Pénale (SRP) qui a ouvert le 15 octobre 2022 a connu sa première année de fonctionnement en année pleine. La qualité de ce service a été soulignée lors du dialogue budgétaire avec la DRPJJ mais des ajustements ont été nécessaires avec le financeur. Le service est bien repéré sur le

département et a développé un réseau de partenaires élargissant les possibilités de mise en œuvre des mesures de réparation.

L'Accueil Jeune Majeur (AJM) est désormais un Etablissement Social et Médico-Social (ESMS) garantissant ainsi un financement pérenne. Le projet d'établissement a été rédigé et sera présenté en Conseil d'Administration en 2024.

Le Pôle d'Accueil de Jour (PJA), qui avait bénéficié d'un temps partiel éducatif supplémentaire et de la création d'un temps de psychologue, est en équipe complète depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023. L'arrivée de la psychologue renforce l'équipe en place et permet d'améliorer l'accompagnement du public.

Le Pôle Mandataire qui sera renommé Service de Protection Juridique des Majeurs, poursuit et développe son action dans un contexte parfois complexe du fait des fragilités du public accueilli. Le nombre de mesures exercées a légèrement baissé (142 pour 146 mesures en 2022). 80% du public a moins de 35 ans. Le service a commencé la réécriture du projet d'établissement qui sera présenté au Conseil d'Administration le premier semestre 2024.

Le Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) continue à développer son action sur le département. Une réorganisation des équipes a été effectuée du fait de la fusion du service « appartement » avec le dispositif MNA.

Le Service de Prévention Spécialisée (SPS), a de nouveau connu une année complexe avec des difficultés en Ressources Humaines : deux personnels ont quitté le Service (en août et en novembre) pour un autre département. Leur remplacement n'a pas pu être effectué avant janvier et février 2024. Néanmoins nous avons répondu à un appel à projet de création d'un service de prévention spécialisée sur un Quartier Politique de la Ville (QPV) de Châteaudun et avons été retenus. Le SPS reste rattaché directement à la Direction Générale.

Le Service d'Accueil Familial (SAF) a finalisé la mise en place de la réforme du statut des Assistants Familiaux ce qui a nécessité un important travail pour le service paie/RH au début de l'année 2023 pour adapter les contrats et traiter la nouvelle rémunération. Le service a déménagé en août 2023 sur la commune de Mainvilliers et occupe des locaux avec la médiation familiale désormais. L'Espace Rencontre, quant à lui, a emménagé sur le site des Boissières dans le bâtiment dit « le Château ». Cela permet la séparation des activités et offre un cadre agréable pour l'accueil du public.

Le Service d'Hébergement Educatif Mixte pour Adolescents (SHEMA-MECS) stabilise progressivement sa situation en ressources humaines et a redressé sa situation financière. Son activité a été maintenue toute l'année à effectif complet. Le SHEMA va désormais s'engager sur la réécriture de son projet d'établissement. Un projet de construction bâtementaire sur le site des Boissières a été élaboré avec l'appui du Cabinet d'architecte Diagonal pendant l'année 2023 et sera présenté en 2024 au financeur.

## 2- Une année 2023 où nous poursuivons la dynamique de changement et de réorganisation

### **La Direction Générale :**

La réorganisation annoncée des services du siège s'est effectuée dans un contexte de vacances de postes sur la Direction Générale : le poste de DAF depuis septembre 2022 jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2023 et le poste de DRH de mai à fin décembre 2023.

### **Mouvement du personnel sur la Direction Générale :**

Le chargé de Mission Qualité, ayant fait valoir ses droits à la retraite, est sorti de nos effectifs le 1<sup>er</sup> avril 2023 mais n'était plus en poste depuis août 2022 ayant fait le choix de solder l'ensemble de ses congés et de ses droits acquis à CET.

En juillet 2022 un poste de Directeur des Ressources Humaines a été créé. La fonction est désormais détachée de la fonction de Direction Administrative et Financière. Le Directeur des Ressources Humaines endosse une partie de la mission de chargé de suivi de la démarche d'amélioration continue de la qualité.

Le DRH recruté en octobre 2022 a quitté l'Association le 5 août 2023 après une période d'absence à compter de début mai. Le recrutement d'un nouveau personnel, M. ALEXIS a été acté en novembre 2023 mais, compte tenu de son préavis, le salarié n'a pris son poste que le 2 janvier 2024.

La Directrice Administrative et Financière a été absente sur la totalité de l'année 2023 et la décision a été prise par l'Association en novembre 2023 de procéder à son remplacement au regard des besoins du service.

Ce dernier a été effectif le 1<sup>er</sup> décembre 2023 par la nomination de M. JEANNE sur cette fonction. Il était jusqu'alors Responsable Comptable.

Le recrutement du nouveau responsable comptable, M. ROCHE, a été acté en décembre mais compte tenu de son préavis, il n'a pris son poste que le 1<sup>er</sup> février 2024.

La salariée titulaire du poste d'agent d'entretien est revenue après un arrêt long à compter d'avril 2023. Elle fera valoir ses droits à la retraite en juillet 2024.

#### **La réorganisation associative du travail sur le plan comptable et financier :**

La réorganisation du travail a été lancée au niveau comptable sur l'ensemble de l'association depuis le mois de juillet 2022 avec la mise en place d'un rétroplanning annuel pour les différentes échéances financières associatives. Un contrôle accru du suivi budgétaire s'est organisé sur l'ensemble des structures de l'association. Nous travaillons désormais avec un cabinet d'expert-comptable (ECA) afin d'effectuer un travail de fond sur notre organisation comptable. Ce cabinet est venu également en soutien du Responsable Comptable en charge de tâches supplémentaires du fait de l'arrêt maladie long de la Directrice Administrative et Financière. Il faut souligner le travail de qualité effectué par ce dernier qui a pris le poste de Directeur Administratif et Financier le 1<sup>er</sup> décembre 2023.

Nous avons également poursuivi la politique des achats orientée vers le maximum de regroupements possibles pour réduire nos dépenses dans plusieurs domaines : fourniture d'énergie, réparation des véhicules, matériel informatique et copieurs, téléphonie, etc...).

**La réorganisation associative du travail sur le plan des ressources humaines** commencée en décembre 2022 s'est poursuivie sur toute l'année 2023. Le déploiement du nouveau logiciel de paie a été effectif en janvier 2023. La mise en application des conséquences de la réforme du statut des Assistants Familiaux a été effectuée. Le travail sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences se poursuit. La formation à l'utilisation du logiciel de gestion des plannings débutera en janvier 2024 après un travail préparatoire de la formation sur le dernier trimestre 2023.

#### **La restructuration patrimoniale :**

Elle se poursuit dans le cadre de la restructuration bâtementaire de la MECS.

Le Service de Placement Familial a pu déménager fin août 2023 après avoir encore supporté de nombreux sinistres dans ses anciens locaux. Les nouveaux locaux permettent une meilleure qualité d'accueil tant pour les personnels que le public accompagné.

L'Espace Rencontre a emménagé dans le « Château » sur le site des Boissières. Ce bâtiment va être progressivement réinvesti et des travaux seront engagés sur l'année 2024 pour remettre en état et améliorer le bâtiment et les espaces verts et boisés du site.

#### **Le travail sur nos archives :**

Nous avons initié un travail avec les Archives départementales sur le suivi et la gestion de nos archives. Le Pôle mandataire l'a réalisé à son échelle mais les archives associatives sont d'une ampleur telle que nous avons besoin d'avoir une lisibilité sur ce qui peut être détruit dans les règles en vigueur et sur nos obligations de conservation. Ce travail va se poursuivre sur plusieurs années. A l'issue des premiers contacts en avril 2023, le travail avec les personnels des Archives Départementales a commencé.

### **3- La démarche d'amélioration continue de la qualité et l'évaluation des services et établissements :**

**3.1 La Commission Qualité, devenue Commission de la Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité (COM DACQ)** en avril 2022, a accompagné la mise en place de l'évaluation HAS qui a commencé en octobre 2023. Le cahier des charges rédigé en 2022 a permis de choisir l'organisme évaluateur en mars 2023. Le premier service évalué a été le Pôle de Jour pour Adolescents (PJA) les 10 et 11 octobre 2023. L'AEMO et le SERAD ont été évalués du 26 au 29 novembre 2023. La Commission s'est rendue disponible pour la préparation et le suivi des actions d'évaluations. En 2024 l'évaluation se poursuivra sur l'AJM, le SAF, le SHEMA et le SPS. Ce travail a grandement mobilisé les équipes qui avaient déjà été sollicitées en septembre et octobre 2023 par l'audit mandaté par le Conseil Départemental.

#### **3.2 L'audit mandaté par le Conseil Départemental**

Nous avons été informés en octobre 2022 de la mise en place d'un contrôle/audit mandaté par le Conseil Départemental auprès du cabinet SPQR. Pour l'ADSEA 28, cet audit a eu lieu en septembre et octobre 2023. Le cabinet mandaté est intervenu juste avant les évaluations prévues. Un des objectifs était de recueillir les éléments nécessaires à la préparation de la mise en place d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec le CD. Une restitution nous a été faite le 21 décembre 2023 et comportait des préconisations

pour nos structures et le siège. Cette démarche a mobilisé fortement les équipes dans un temps restreint et contraint.

#### En 2024 les chantiers seront nombreux :

- Améliorer la qualité de nos accueils en s'appuyant sur les retours de l'audit et des évaluations. Il s'agit de garantir un parcours sécurisé pour nos publics dans le plus grand respect de leurs droits fondamentaux et de faciliter leur accès à la scolarité, à la culture, aux loisirs et à l'insertion socio-professionnelle.
- Engager des formations professionnalisantes permettant de développer les compétences des salariés sera un des axes de travail des ressources humaines ainsi que le renforcement de la culture et des référentiels communs associatifs.
- Développer des actions collectives qu'on peut qualifier d'actions de cohésion permettant une meilleure connaissance interservices.
- Améliorer les parcours intra associatif en organisant des groupes de travail et d'échange inter structures.
- Finaliser le projet associatif, la nouvelle charte associative ainsi qu'une charte de bienveillance dans le premier semestre 2024 afin de les présenter à l'Assemblée Générale.
- Engager une réflexion éthique associative et départementale ainsi qu'une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).
- Poursuivre le renforcement du partenariat avec le secteur médico-social et associatif.
- Soutenir la mise en place de l'Association Entraide 28, ADEPAPE, créée sur notre département.
- Être source d'innovation lors de nos réponses aux appels à projet.
- Être force de proposition pour la transformation de l'offre.

Notre association, acteur majeur du département auprès des publics fragiles et isolés, continuera à s'adapter aux évolutions constantes du travail social et restera une force de proposition et innovation pour l'année 2024. Je ne doute pas que les équipes en place s'engageront pleinement dans l'ensemble de ces actions au bénéfice des publics accompagnés.

Ces nombreux chantiers seront travaillés avec le Conseil d'Administration et le Bureau comme cela l'a été pendant cette année 2023. La bonne qualité de l'articulation du travail entre notre gouvernance et la dirigeance facilitant la cohérence des actions et, je l'espère, leur pleine réalisation.

Je vous remercie de votre présence à notre Assemblée Générale et de votre contribution à l'ensemble de nos actions.

**Isabelle CAPPELLARO**  
Directrice générale

## SERVICE D'HEBERGEMENT EDUCATIF MIXTE POUR ADOLESCENTS

<b>FICHE D'IDENTITE</b>	
Adresse Direction et MECS	102 rue de Fresnay - 28000 CHARTRES
Mail direction	shema@adsea28.org
SIRET	775 575 699 00050
FINESS	28 050 087 7
Site secondaire	39 rue Nicole - 28000 CHARTRES
SIRET	775 575 699 00266
FINESS	28 000 803 8
Equipe de direction :	Directeur : Nil RAHEM
	Chefs de service : - Aziz BOUZERIBA - Davy BRODIN
Catégorie	Maison d'enfants à caractère social (MECS) assistance éducative ou mesure administrative
Population accueillie :	Filles et garçons de 12 à 18 ans
Habilitation	Arrêté n°0712160301 du 07/12/2016 à compter du 01/01/2017 pour 15 ans
Autorisation	38 places + 2 suivis à domicile
Ouverture	Toute l'année sans interruption.
Dernière évaluation	2014

## A. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT :

La MECS - S.H.E.M.A (Service d'Hébergement Educatif Mixte pour Adolescents) est une maison d'enfants à caractère social, relativement récente, puisque l'autorisation initiale par arrêté du Président du Conseil Départemental date du 1er septembre 2011.

Le SHEMA est issu du regroupement en 2011 de 3 internats : le Centre Charles Péguy (centre de formation professionnelle pour garçons), le Foyer Marc Nivet (internat de filles) et le Foyer des Boissières (internat de garçons).

C'est à partir de 2012 que l'activité de la MECS se définira de la façon suivante :

- ⇒ Site Nivet : 102 rue de Fresnay à CHARTRES : celui-ci est constitué de 2 groupes : Nivet Garçons (Haut) et Nivet Filles (Bas).
- ⇒ Site Rue Nicole : 39 rue Nicole à CHARTRES : Maison de ville : 1 groupe de 12 mineurs adolescents Mixte.

La MECS accueille 38 mineurs en hébergement et 2 mineurs dans le cadre d'un suivi à domicile (SAD). La mission de la MECS est d'accueillir des mineurs confiés au service de l'Aide Sociale à l'Enfance.

### - CADRE JURIDIQUE :

#### Autorisation et agrément

La Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) du SHEMA accueille et héberge sur ses 2 sites au total **40 jeunes** (dont 2 en suivi à domicile), adolescents garçons et filles de 12 à 17 ans relevant des dispositifs d'assistance éducative (articles 375 et suivants du Code Civil) ou confiés dans le cadre de mesures administratives. Il est ouvert toute l'année sans interruption.

### - MISSIONS GENERALES :

Ses missions sont définies par l'article L. 312-1 du Code de l'Action sociale et de la Famille (CASF) :

*« Les maisons d'enfants à caractère social sont des établissements destinés à accueillir des mineurs et des jeunes majeurs qui connaissent des difficultés sociales et familiales. Elles leur apportent, en lien avec leur famille, un soutien et un cadre matériel, éducatif et psychologique, favorables à l'épanouissement de leur personnalité et à leur insertion professionnelle. Elles pourvoient à l'ensemble des besoins des mineurs confiés et veillent à leur orientation en collaboration avec leur famille, leur représentant légal, les services de l'Aide Sociale à l'Enfance, de la protection judiciaire de la jeunesse et les juges pour enfants. »*

Il est habilité à recevoir des **mineurs confiés au service de l'Aide Sociale à l'Enfance**. La maison d'enfants à caractère social accueille pour des séjours de durée variable les enfants et les adolescents dont les familles se trouvent en difficulté momentanée ou durable et ne peuvent, seules ou avec le recours de proches, assumer la charge et l'éducation de leurs enfants.

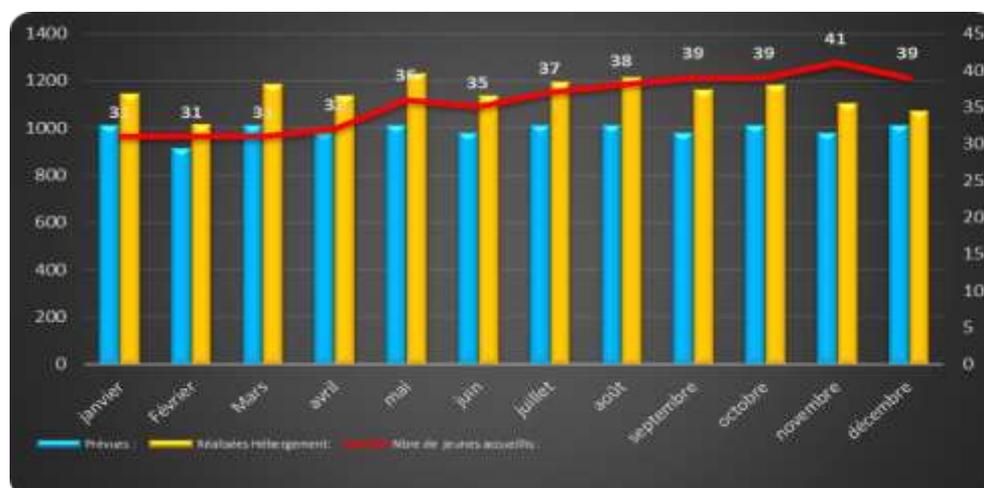
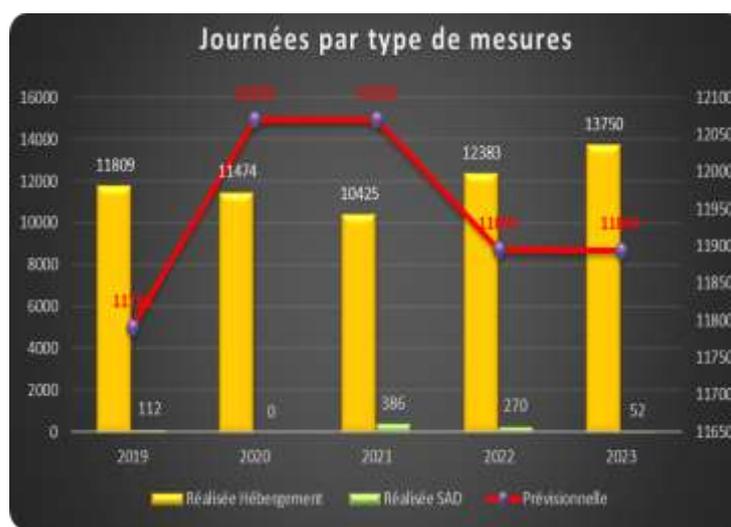
## B. FAITS MARQUANTS :

- Sur l'année 2023, 6 camps extérieurs ont été organisés par les équipes éducatives du SHEMA.
- Poursuite des recrutements avec l'arrivée de 6 nouveaux professionnels soit un tiers de l'effectif éducatif de la MECS
- Audit SPQR mandaté par le Département avec des retours plutôt encourageants.
- Convention partenariale avec la Résidence Jeunes Actifs de Chartres pour 2 places.
- Relance du Conseil de vie sociale sur la MECS
- Recrutement d'une infirmière et constitution d'une véritable cellule médicale avec le médecin.

### C. ACTIVITE en 2023 :

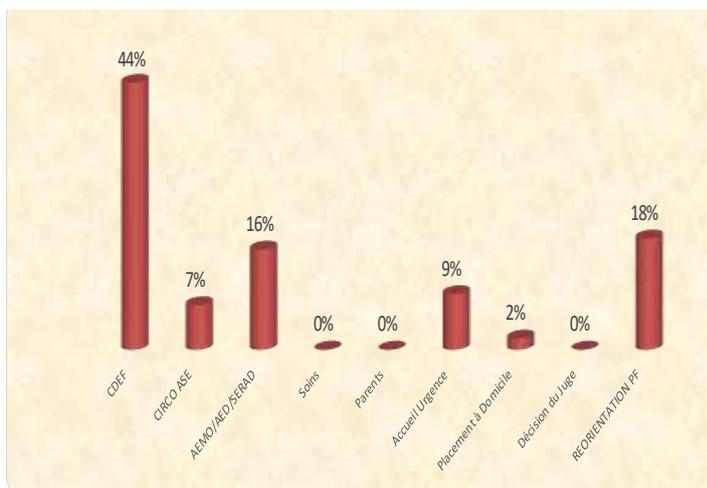
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Théoriques</b>	13505	13870	13870	13908	13870	<b>13870</b>	<b>13870</b>
<b>Prévisionnelle</b>	11790	11790	11790	12070	12070	<b>11895</b>	<b>11894</b>
<b>Journées réalisées</b>	<b>11920</b>	<b>12691</b>	<b>11921</b>	<b>11474</b>	<b>10811</b>	<b>12653</b>	<b>13802</b>
<b>Réalisée Hébergement</b>	11654	12347	11809	11474	10425	<b>12383</b>	<b>13750</b>
<b>Réalisée SAD</b>	266	344	112		386	270	52
<b>Taux d'occupation (réelle /théorique)</b>	<b>88,26%</b>	<b>91,50%</b>	<b>85,95%</b>	<b>82,50%</b>	<b>77,95%</b>	<b>91,23%</b>	<b>99,51%</b>

	janvier	Février	Mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total
<b>Prévues :</b>	1010	912	1010	978	1010	978	1010	1010	978	1010	978	1010	11894
<b>Réalisées Hébergement:</b>	<b>1143</b>	<b>1015</b>	<b>1182</b>	<b>1134</b>	<b>1227</b>	<b>1135</b>	<b>1193</b>	<b>1210</b>	<b>1159</b>	<b>1180</b>	<b>1104</b>	<b>1068</b>	13750
<b>Différentiel :</b>	133	103	172	156	217	157	183	200	181	170	126	58	1856
<b>Nbre de jeunes accueillis :</b>	31	31	31	32	36	35	37	38	39	39	41	39	49
<b>Taux d'Occupation réalisé :</b>	<b>113,17%</b>	<b>111,29%</b>	<b>117,03%</b>	<b>115,95%</b>	<b>121,49%</b>	<b>116,05%</b>	<b>118,12%</b>	<b>119,80%</b>	<b>118,51%</b>	<b>116,83%</b>	<b>112,88%</b>	<b>105,74%</b>	115,60%



**Origine de la demande d'Admission :**

	Nbre	%
CDEF	24	44%
CIRCO ASE	4	7%
AEMO/AED/SERAD	9	16%
Soins		
Parents		
Accueil Urgence	5	9%
Placement à Domicile	1	2%
Décision du Juge		
REORIENTATION PF	10	18%
PJA		
REORIENTATION MECS	2	4%



Les jeunes nous sont principalement orientés par le CDEF via la chargée de régulation des placements du Département.

Au cours de l'année écoulée, notre établissement de protection de l'enfance a été confronté à des défis sans précédent découlant d'un nombre de demande d'admission exceptionnellement élevé, dans un contexte global de saturation des dispositifs de protection. Cette situation a exigé de notre part une adaptation rapide et efficace pour répondre au mieux aux besoins croissants des enfants et adolescents en situation de vulnérabilité.

Nous avons réalisé plusieurs accueils d'urgence, déployant des ressources supplémentaires et adaptant nos procédures pour garantir une intervention rapide et efficace, tout en assurant le bien-être et la sécurité des enfants accueillis. Ces efforts ont permis de créer des solutions adaptées pour chaque enfant, même dans un contexte de ressources limitées. Nous avons également mis un point d'honneur à maintenir la qualité de l'accueil et du suivi offert à chaque enfant.

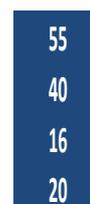
**Population et moyenne d'âge des jeunes accueillis :**

Nombre de jeunes accueillis au cours sur l'année: ( FA - File Active)

Nombre de jeunes accueillis en 2022 jusqu'en 2023

Nombre d'entrées

Nombre de sorties



Sur l'année 2023 nous avons enregistré 16 entrées pour 20 sorties, ce qui porte l'effectif de la MECS au 31 décembre 2023 à 38 enfants.

La moyenne d'âge, 16 ans et 7 mois, des jeunes accueillis est relativement importante. La majorité des adolescents (47%) ont entre 17 et 18 ans, indiquant que l'établissement prend en charge principalement des jeunes en fin d'adolescence. La préparation à la sortie devient alors un enjeu important dans le parcours des adolescents ce qui justifie notre rapprochement avec le FJT de Chartres. Cette collaboration vise à mettre en œuvre des situations d'autonomie progressive de manière effective pour ces jeunes.

### Age des jeunes

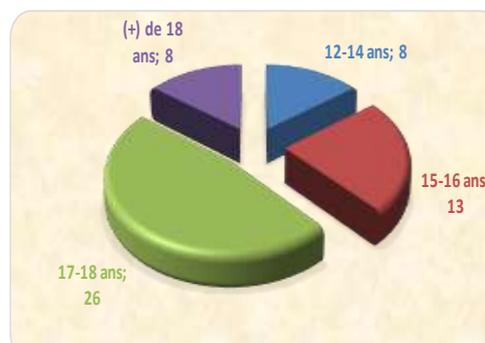
55 jeunes accueillis

12-14 ans	8	15%
15-16 ans	13	24%
17-18 ans	26	47%
(+) de 18 ans	8	15%

55 100%

Soit en moyenne : 16 ans et

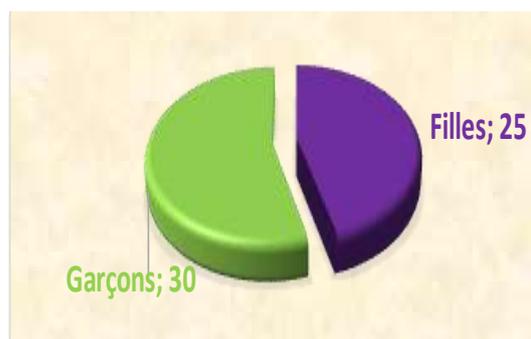
7 mois



### Répartition des Accueils entre filles et Garçons :

Filles	Garçons
25	30
45%	55%

55



### Nombre de dossier MDA en cours ou en phase de finalisation :

Le nombre de jeunes ayant une notification MDA et donc reconnu en situation de handicap se stabilise autour de 35% de notre effectif.

### Prise en charge à la M.D.A : ( Maison Départementale de l'Autonomie)

Oui	19
En cours	1
Non	35

55

Notre établissement accueille un nombre significatif d'enfants à double vulnérabilité, nécessitant un suivi médico-social et une mesure de protection de l'enfance. Cette situation exige une adaptation continue de nos pratiques éducatives.

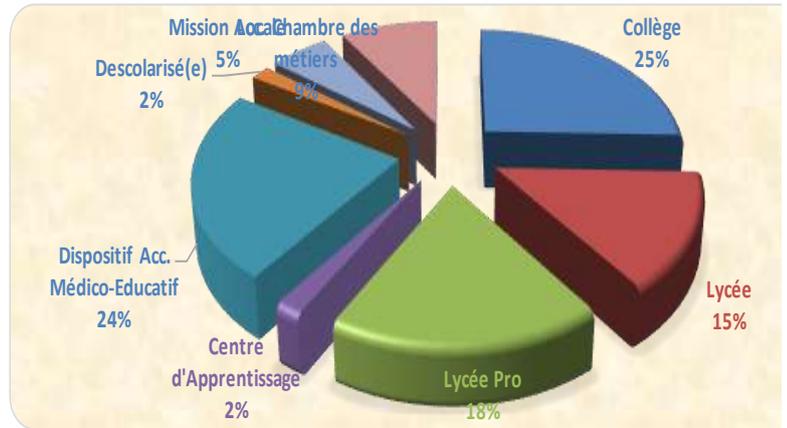
Une collaboration étroite avec les DAME est essentielle, nécessitant une coordination régulière, des réunions interdisciplinaires et un partage d'informations pour assurer un accompagnement global et cohérent.

Bien que l'accompagnement de ces enfants pose des défis en termes de ressources et de formation, elle offre également l'opportunité de développer des pratiques innovantes et de renforcer les collaborations inter-institutionnelles, améliorant ainsi l'efficacité de notre intervention.

## La scolarité des jeunes accueillis :

### 10- Type de Scolarité :

Collège	14	25%
Lycée	8	15%
Lycée Pro	10	18%
Centre d'Apprentissage	1	2%
Dispositif Acc. Médico-Educatif	13	24%
Descolarisé(e)	1	2%
Mission Locale	3	5%
Acc. Chambre des métiers	5	9%

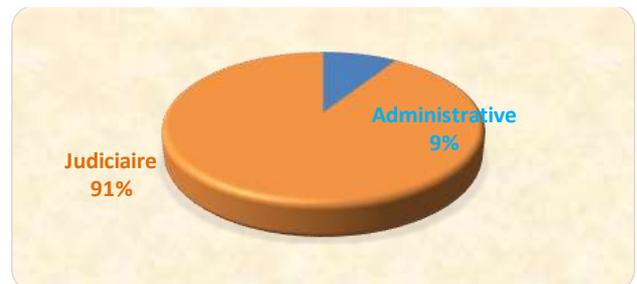


Les jeunes accueillis dans notre établissement, âgés en moyenne de 16 ans et demi, se trouvent à un tournant important de leur vie, où les préoccupations concernant leur avenir professionnel dominent. À cet âge, les interrogations sur leur devenir entraînent souvent des ruptures de scolarité et des réorientations fréquentes. L'enjeu majeur pour nos équipes éducatives est de rassurer ces jeunes sur leurs compétences et de renforcer leur estime de soi. En parallèle, faciliter l'accès à des stages et des immersions professionnelles permet de les exposer à différents métiers et d'acquérir une expérience pratique précieuse. Notre mission est de leur offrir un soutien constant, leur montrant qu'ils possèdent les ressources nécessaires pour réussir et s'intégrer socialement et professionnellement. Grâce à ces stratégies d'accompagnement, nous pouvons aider ces jeunes à surmonter les défis scolaires et personnels, favorisant ainsi leur épanouissement et leur réussite future.

## Le statut des jeunes accueillis :

### 3- Type de Mesures :

Administrative	Judiciaire
5	50



## Les modalités de sorties des jeunes :

### Durée des Mesures :

Sur les **20** Jeunes Sortis sur l':

Administrative	Judiciaire
3	17

Année - 2023

	En mois	
	Administrative	Judiciaire
Le +		101
le -		5
Moyenne		24

soit 2 ans

### Orientation après la Sortie du PJA :

Nombre de jeunes sortis:

20

	Nbre:	%
AEMO/AED	1	5%
Réorientation	3	15%
SAPA / RAP	5	25%
SERAD/PEAD	1	5%
FA PA/PH	2	10%
Sortie sans autre mesure	7	35%



Dans notre MECS, **la durée d'accueil moyenne est de deux ans**. Ce temps est très court pour établir des relations solides et durables avec les jeunes, ce qui complique leur accompagnement vers la sortie du dispositif.

Pour les adolescents qui arrivent âgés de 16 à 17 ans, chaque parcours exige une mobilisation et une créativité exceptionnelles de la part des équipes éducatives pour prévenir les sorties sèches, c'est-à-dire des départs sans solution viable ou par défaut à leur majorité. Ce contexte nécessite de construire rapidement des liens de confiance et de proposer des projets personnalisés intégrant des solutions d'hébergement, de formation, ou d'emploi pour assurer une transition en douceur vers l'autonomie.

L'objectif est de fournir un soutien intensif et adapté, afin de garantir que chaque jeune puisse se projeter positivement dans l'avenir, même après la fin de son parcours au sein de la MECS.

#### **D. LES PERSPECTIVES :**

- ⇒ Définition d'un plan d'action suite à l'évaluation externe
- ⇒ Ecriture du projet d'établissement à finaliser en décembre 2023.
- ⇒ Programme de formation continue mettant l'accent sur la théorie de l'attachement et la bienveillance
- ⇒ Investir dans des espaces de vie qui favorisent le bien-être des jeunes
- ⇒ Développer des initiatives éducatives adaptées aux besoins spécifiques des jeunes, en particulier ceux qui ont des difficultés scolaires ou qui sont déscolarisés.

**Nil RAHEM**  
Directeur du SHEMA



## SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT FAMILIAL

**Accueil  
familial**

**Espace  
Rencontre**

**Médiation  
familiale**

<b>FICHE D'IDENTITE</b>	
Adresse Direction et MECS	32 rue Jean Rostand – 28300 MAINVILLIERS
Mail direction	saf@adsea28.org
SIRET	775 575 699 00241
FINESS	28 050 042 2
Equipe de direction :	Directrice : Catherine GATEAU
	Chef de service : Nicolas THEVENIN-GAILLARD
<b>Catégorie</b>	<b>Placement familial</b>
Population accueillie :	Filles et garçons de 0 à 18 ans (21 ans avec CJM)
Autorisation	Arrêté n° ARNT260180020 du 26/02/2018 à compter du 01/01/2017 pour 15 ans
Capacité	50 places
Ouverture	Toute l'année sans interruption.
Dernière évaluation	2014
<b>Catégorie</b>	<b>Espace de rencontre</b>
Population accueillie	Enfants et familles
Agrément préfectoral	Arrêté n°2013189-0002 du 08/07/2013
Ouverture	Toute l'année jours ouvrables
Dernière évaluation externe	Non soumis
<b>Catégorie</b>	<b>Médiation familiale</b>
Population accueillie	Couples et familles
Convention	CAF 28 et Cour d'Appel
Ouverture	Toute l'année jours ouvrables
Dernière évaluation externe	Non soumis

# Accueil familial

## A - MISSIONS PRINCIPALES :

Le placement familial est selon la définition de l'Association Nationale des Placements Familiaux (ANPF) « *Un dispositif institutionnel d'accompagnement et d'hébergement permettant de prendre en charge de façon permanente, pluridisciplinaire et individualisée un enfant confié par l'institution judiciaire ou administrative, dans une autre famille (Famille d'Accueil) que la sienne afin de résoudre une situation de danger le concernant, tout en respectant son identité, ses origines, sa filiation* ».

L'accueil et l'accompagnement des mineurs et jeunes majeurs s'inscrivent dans une mission de protection de l'enfance. Le service évolue pour intervenir au plus près des familles accompagnées afin de mobiliser les ressources de chacun. Les missions d'un accueil familial sont la protection, l'accueil de mineurs (majeurs jusqu'à 21 ans), leur soutien matériel, éducatif, psychologique.

## B - FAITS MARQUANTS :

- Mise en œuvre du projet de service avec l'accompagnement d'un Cabinet conseil pour impulser une dynamique de changement de pratiques et soutenir la réflexion engagée lors de l'élaboration du projet.
- La nouvelle dynamique de travail impulsée s'est concrétisée par des nouveaux projets d'activité, un atelier conte à l'initiative des 2 psychologues, ainsi que des ateliers éducatifs destinés aux enfants animés par les éducateurs.
- Maintien de la suractivité pour répondre aux besoins d'accueils sollicités par le département, une activité soutenue tout au long de l'année dans un contexte d'absence récurrente de salariés.
- Dans la suite de la création du jeu de société « Le parcours des émotions », des temps de présentation ont eu lieu, l'un en présence d'Éric Delemar, Défenseur Des Enfants, puis avec nos partenaires et lors d'un forum à Chartres sur les droits de l'enfant.
- Dans le cadre de l'application de la Loi Taquet, le service a mis en œuvre la réforme du statut des assistants familiaux en lien avec la direction générale pour tous les aspects contractuels et salariaux, ainsi qu'une révision des outils le nécessitant.
- Avec le soutien de la commission DACQ, le service a préparé en 2023 son évaluation prévue début 2024 : temps de réflexion en commun pour revisiter les outils utilisés, les actualiser, questionner ensemble les recommandations de bonnes pratiques.
- Le déménagement du service a eu lieu le 1<sup>er</sup> septembre sur deux sites distincts : le Château sur le domaine des Boissières à Lèves et au 32 rue Jean Rostand à Mainvilliers où le service bénéficie de nouveaux locaux plus adaptés à ses besoins et à l'accueil du public.
- Fin 2023, le SAF a accueilli sur son site à Mainvilliers le cabinet SPQR pour un audit à la demande du CD28. Cela a été vécu comme une introduction à l'évaluation à venir dans le cadre de la HAS et a permis d'anticiper sur des points à renforcer tout en valorisant des points forts du service.

## C - L'ACTIVITE :

	2021	2022	2023
Journées prévues	18 250	18 250	18 250
Journées réalisées	18 558	18 657	18 654 dont 28 jours facturés au SHEMA pour relais

### - Mouvements en 2023

	jan	févr	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	oct	nov	dec	total
Entrée	1	4	1	3	1	0	0	2	3	1	1	0	17
sortie	0	0	0	2	0	0	1	1	1	2	2	1	10

Effectif de 54 enfants (27 filles et 31 garçons) en décembre 2023. 7 enfants sont arrivés en direct dont 5 en urgence. L'enfant accueilli le plus jeune avait 2 mois, le plus âgé avait 15 ans. Accueil de 4 fratries en 2023, 13 fratries étaient accueillies au placement familial en décembre pour 27 enfants. La moyenne de durée de placement pour les enfants sortis en 2023 est de 5 ans, elle était de 7 ans et demi en 2022.

### - Répartition âge des enfants en décembre 2023 :

	0/3 ans	4/6 ans	7/11 ans	12/15 ans	16 ans et +
Nombre d'enfants	10	13	18	5	8

### - Répartition des enfants par type d'accueil et/ou statut :

	Assistance éducative	Accueil provisoire	DAP	Pupille	CJM
Nombre d'enfants	47	1	3	1	2

### - Situation scolaire des enfants accueillis :

	Non scolarisé	Maternelle	Primaire	Collège	Lycée	Lycée pro	Apprenti	DAME
Nombre d'enfants	10	12	18	4	2	3	2	3

### - Nature de l'étayage à la prise en charge :

	Orthophonie	Kiné	Psychomotricité	Thérapie libérale	CAMPS	CMP SPIJ	Hôpital de jour	Ergothérapie	Autres
Nombre enfants	11	3	9	3	2	14	1	2	6

17 enfants ont une notification MDA. Des suivis en libéral (psychomotriciens, orthophoniste) viennent pallier l'insuffisance des prises en charge dans le cadre des DAME, CAMPS, CMP... Ce recours au secteur privé est régulier.

Dans « Autres », ce sont des prises en charges spécifiques liées à la prématurité, bébé secoué et troubles génétiques

- Motifs de placement :

Les violences intrafamiliales sont le motif de placement pour 12 enfants admis en 2023, pour les 5 autres situations il s'agit davantage de carences éducatives avec des troubles psychologiques d'un parent et/ou addictions.

#### **D - PERSPECTIVES :**

- Suite à l'évaluation début 2024, et en lien avec les différentes réflexions engagées en 2023 sur notre fonctionnement, des axes de travail se sont dégagés concernant l'amélioration de nos écrits professionnels, le développement de la visite au domicile des assistants familiaux comme outil dans la prise en charge de l'enfant et l'étayage professionnel, ainsi qu'une meilleure prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant. Un plan d'action défini en axes de travail viendra concrétiser nos actions à venir.
- Augmentation de notre capacité d'accueil (+0.50 ETP) pour anticiper et répondre au mieux aux besoins d'accueil dans un contexte dégradé de la protection de l'enfance.
- Poursuite des projets engagés (groupe conte par les psychologues, groupe activités par les éducateurs qui favorisent l'expression des enfants et aident à une meilleure connaissance de leurs besoins) et être force de proposition de nouveaux projets (groupe expression adolescents par exemple).
- Maintenir l'offre de formation collective transversale qui contribue à fédérer les professionnels autour d'un projet et de valeurs communes.
- L'année 2023 a été marquée par de l'absentéisme, le recrutement et le maintien des professionnels en poste sera un enjeu pour stabiliser l'équipe pluriprofessionnelle. L'accompagnement d'une apprentie et de stagiaires reste un engagement du service.
- Dans le cadre de la mobilité intra associative, une salariée de la MECS a remplacé quelques mois une éducatrice de l'accueil familial et a souhaité en janvier 2024 intégrer le SAF sur un poste éducatif devenu vacant.

**Catherine GATEAU**  
**Directrice**

# Espace Rencontre

## A - MISSIONS PRINCIPALES ET ORGANISATION :

L'Espace de Rencontre est un dispositif qui s'adresse à toute situation où l'exercice du droit de visite est interrompu, difficile ou trop conflictuel. L'Espace de Rencontre est missionné pour permettre à un parent, ou autre membre de la famille, d'exercer un droit de visite, reconstruire ou restaurer un lien à son enfant, mettre des mots sur des événements passés qui ont contribué à rompre la relation.

Au vu des différents services et établissements de l'ADSEA28, les familles que nous accompagnons peuvent bénéficier de différentes prises en charge complémentaires leur apportant ainsi aide, soutien et conseil nécessaires à l'évolution de leur situation, en fonction de leurs besoins.

Lieux de l'exercice : Chartres (déménagement à Lèves au 01/09/2023).

## B - FAITS MARQUANTS :

- L'annexe de l'Espace Rencontre, ouverte à Dreux en 2022, a cessé son activité en 2023. L'Espace Rencontre avait trop peu de dossiers sur le drouais pour pérenniser son action.
- A la demande de la Bâtonnière, un état des lieux des besoins en matière de visites père/enfant a été réalisé auprès de la maison d'arrêt de Châteaudun, du tribunal judiciaire et du barreau de Chartres pour envisager la création d'un réseau parent/enfant rattaché à la maison d'arrêt. Le peu de situation concerné (moins de 10 détenus) ne permettait pas d'envisager la création d'un réseau.
- Dans le cadre de notre convention, poursuite d'un travail de partenariat de qualité avec la CAF, la Cour d'Appel de Versailles et le tribunal judiciaire qui permet d'ajuster nos pratiques aux besoins du public.
- L'Espace de Rencontre a déménagé ses visites, dans les locaux du château dans le parc des Boissières à Lèves, dès août 2023 suite à de nouveaux dégâts dans les locaux route de Voves, l'installation définitive s'est faite au 1<sup>er</sup> septembre. Les locaux sont partagés avec le pôle de jour au RDC et la prévention spécialisés au 1<sup>er</sup> étage.
- Mise en place par la Fédération Française des Espaces de Rencontre de visioconférences pour développer le lien entre les différents services, pour harmoniser les pratiques mais également partager de nouvelles expériences dans le cadre du soutien à la parentalité.
- Du fait de l'absence pour maladie d'intervenants, l'Espace de Rencontre a bénéficié de la solidarité intra associative avec le soutien d'éducateurs d'autres services et établissements de l'association venus en renfort sur des samedis pour garantir une continuité d'ouverture de l'activité.

## C - ACTIVITE :

	Nombre
Dossiers traités	151 dossiers JAF (dont 2 conventionnels) + 103 dossiers JE = 254
Entretiens préalables	190 en JAF + 92 JE = 282
Enfants accueillis	257 enfants
Visites	1169 visites

La baisse sensible de l'activité s'explique par une diminution de dossiers reçus (retard et renvoi d'audiences, d'où une baisse de désignation de service), mais aussi par des parents qui renoncent à leurs droits de visite ou qui refusent d'accompagner leurs enfants. 50 dossiers en JAF n'ont pas fonctionné et 37 en protection de l'enfance. De plus, plusieurs arrêts de travail d'intervenants en 2023 ont contribué à cette baisse d'activité ; des dossiers ont été pour un temps en attente, faute de professionnels suffisants.

- Profil des personnes reçues en Espace de Rencontre :

- o 0 à 4 ans : 55
- o 4 à 11 ans : 128
- o 11 à 18 ans : 74

La tranche d'âge des 4/11 ans reste prépondérante chaque année. Les 15/18 ans sont peu représentés car peu accessibles à ce type de dispositif (sauf s'il s'agit de l'ainé d'une fratrie qui va accompagner celle-ci dans un souci de protection). Les adolescents sont réorientés vers la médiation parent/ado qui correspond davantage à leur besoin d'espace de parole et de prise en compte de leur rythme dans la reconstruction du lien au parent concerné.

Les dossiers en conventionnel restent à la marge ; dès que les deux parties sont en accord sur le droit de visite, ou en tout cas parviennent à mettre des mots sur leur conflit, notre service n'a plus à intervenir

En JAF le service a travaillé en 2023 avec très peu de grands-parents (moins de 5 situations). En protection de l'enfance nous faisons le constat de dossiers plus nombreux incluant des tiers dignes de confiance avec qui un travail plus particulier se met en place autour de leur statut spécifique.

Sur l'ensemble des dossiers, seuls 2 dossiers avaient des ordonnances de protection pour la partie reconnue victime de violences conjugales. Pour autant, dans les entretiens préalables faits en amont de l'organisation du droit de visite, les situations de violences intra familiales sont régulièrement évoquées (violences physiques, psychologiques, emprises, isolement social, dénigrement ...). De plus en plus de jugements mentionnent des faits de violences sur les enfants, de suspicions d'agression sexuelle et de conflit de loyauté, autant de faits qui ne permettent pas aux enfants de se développer sereinement. L'Espace de Rencontre est souvent démuni dans ses réponses éducatives face au contexte familial violent et aux situations de conflits dont les enfants sont victimes.

## **D - LE LIEN ENTRE LA MEDIATION FAMILIALE ET L'ESPACE DE RENCONTRE :**

Conformément à notre référentiel de 2022, l'Espace de Rencontre renforce son lien avec l'activité de Médiation Familiale pour diversifier les réponses à apporter aux familles en fonction de leurs situations. La médiation parent/adolescent est une alternative au droit de visite en Espace de Rencontre, plus adaptée aux adolescents en recherche d'un espace de parole privilégié pour aborder le conflit à l'un de leur parent ou le blocage relationnel.

Les intervenants incitent également régulièrement les parents à rencontrer le médiateur familial, au moins en entretien d'information, pour tenter une reprise de dialogue qui permettrait aux parents d'organiser le droit de visite sans un tiers.

## **E – PARTENARIAT :**

Partenaires financiers : CAF, Cour d'Appel de Versailles et MSA.

Le Conseil Départemental facture à l'acte des visites et entretiens réalisés pour des dossiers en protection de l'enfance.

Au-delà du financement de l'activité, le partenariat se développe pour faire évoluer nos pratiques et répondre au mieux aux besoins du territoire eurélien.

Partenaires extérieurs : service de protection judiciaire pour adulte, centres de soin, secteur social, Education nationale, autres associations.

## F – PERSPECTIVES :

- Le déménagement de l'activité dans les locaux du château, au cœur du parc boisé, permet d'envisager une évolution de l'organisation des visites avec davantage de collectif, un espace repas pour les familles et des sorties accompagnées dans le parc.
- Poursuite de la promotion de l'Espace de Rencontre auprès de nos partenaires et du public afin que les orientations vers ce dispositif soient à bon escient. Les permanences dans les Maisons de justice à Dreux et Chartres participent à cette promotion et à la création d'un réseau partenarial plus élargi.
- Réflexion en cours sur la configuration de l'équipe et l'impact de la différenciation des locaux pour l'Espace de Rencontre, la médiation familiale et le placement familial. Sous réserve de l'accord de nos financeurs, un coordonnateur à mi-temps viendra compléter et soutenir l'équipe sur son nouveau site à Lèves et favoriser une cohésion d'équipe nécessaire pour envisager le développement de projets. La différenciation des locaux entre Mainvilliers et Lèves donnera à chaque activité une nouvelle autonomie d'action, un recentrage sur le cœur de métier et une visibilité pour nos partenaires qui pouvaient confondre parfois nos champs d'activité.
- Poursuite du travail de réflexion engagé avec nos partenaires financiers pour adapter et ajuster notre dispositif à l'évolution des besoins en Eure et Loir.

**Catherine GATEAU**  
**Directrice**

# Médiation familiale

## A – MISSIONS PRINCIPALES ET ORGANISATION :

Dans le respect de l'éthique professionnelle, le (la) médiateur(trice) diplômé(e) d'État propose un accompagnement neutre, impartial et est soumis(e) aux règles de confidentialité. Il (elle) tente de restaurer la communication et intervient lors de conflits liés au divorce, à la séparation, à l'exercice de la coparentalité, à la prise en charge du parent âgé.

La médiation intervient dans le cadre d'une demande d'un Juge aux Affaires Familiales ou à l'initiative des personnes.

Pour répondre aux problèmes liés à l'éloignement notamment en milieu rural, la visioconférence et le téléphone sont régulièrement utilisés. Une permanence décentralisée est également réalisée chaque semaine à Dreux.

Par ailleurs, le médiateur peut accueillir en soirée en fonction des demandes.

Le lecteur trouvera en annexe 1 un rappel des définitions du référentiel national de médiation familiale.

## B – FAITS MARQUANTS :

- L'activité de la médiation familiale a déménagé avec le placement familial à Mainvilliers le 1<sup>er</sup> septembre 2023. Les deux médiateurs disposent ainsi d'un espace plus grand et adapté ; la pièce de médiation inclut leur bureau. L'espace d'attente à l'accueil respecte la confidentialité.
- Démission en fin d'année du médiateur en charge de la médiation parent adolescent et des permanences à Dreux.
- Développement du lien entre médiation familiale et Espace de Rencontre afin de proposer plusieurs réponses aux familles en fonction de leurs besoins.
- Le service a répondu à l'appel à projet pour la mise en place de permanences de médiateurs familiaux à la maison de justice de Dreux et de Chartres dans le cadre du Conseil départemental d'accès au droit d'Eure et Loir (CDAD).

## C – ACTIVITE :

Type d'intervention		Nombre
Réunions d'informations collectives, incluant les permanences en Maison de justice à Dreux et Chartres		40
Entretiens d'information préalable		194 (dont 117 en conventionnel)
<b>Nombre de personnes reçues en entretien d'information</b>		<b>209</b>
Nombre d'entretiens d'information annulés		22
Séances de médiation familiale		72
Mesures de médiation familiale en cours en décembre 2023		22
<b>Nombre de personnes reçues en médiation</b>		<b>149</b>
Médiations ayant donné lieu à un accord écrit		14
Médiations ayant donné lieu à un accord oral		7
Médiations ayant donné lieu à un apaisement		16
Doubles convocations	Entretiens d'informations	8
	Séances de médiation	1

La majorité des dossiers en médiation familiale traite de situations de séparation, pension alimentaire, droit de garde des enfants. A la marge il y a quelques dossiers concernant des parents âgés et des familles recomposées. Cela concerne des parents de jeunes enfants entre 22 et 40 ans en majorité.

Le haut conflit reste présent notamment dans les situations de parents de + 40 ans, avec des adolescents, le conflit n'étant plus sur la garde de l'enfant mais davantage sur des biens en commun.

La notion d'apaisement apparait ici ; elle ne fait pas partie des indicateurs officiels de nos financeurs mais correspond à la réalité de ce qui se joue en médiation.

La médiation conventionnelle correspond aux 2/3 des dossiers. Les doubles convocations sont à la marge faute d'être adressées par le tribunal.

30 % des dossiers traitent de la médiation parent/adolescent et demande davantage d'investissement du médiateur en temps. Cela amène à innover sur ce qui peut être proposé à l'adolescent et son parent en cas de refus d'échanges en direct dans les premières séances, sans pour autant refuser le processus de médiation.

La baisse sensible d'activité s'explique en 2023 par la disponibilité plus réduite des deux médiateurs du fait de leur engagement sur des formations (auditeur d'enfant, médiateur en protection de l'enfance) ainsi que leur participation aux permanences à Dreux et Chartres à défaut de recrutement d'un médiateur supplémentaire.

## D – PARTENARIAT :

Partenaires financiers : la CAF, la Cour d'Appel de Versailles, le CDAD, le CD28 et la MSA

Partenaires extérieurs : tout service ou association qui oriente le public en médiation, le CIDFF, les services de soin, le SPIP ...

La médiation familiale développe chaque année davantage de réseau et partenariat en lien avec la promotion faite sur le territoire.

Mme GILOPPE, juge aux affaires familiales a ainsi initié la mise en place d'un groupe de réflexion invitant l'ensemble des partenaires ayant un intérêt à la médiation ; ce groupe de réflexion se réunit une fois par trimestre. Le 1<sup>er</sup> groupe a permis à chacun de présenter son service et activité, le second a fait un focus sur la médiation familiale et la thérapie familiale.

#### **E – PERSPECTIVES :**

- Recrutement d'un nouveau médiateur qui pourra assurer les médiations parent/adolescent ainsi que des séances de médiation sur le drouais.
- La FENAMEF développe en 2024 la visioconférence pour les réunions inter services de médiation familiale en Région Centre Val de Loire afin de rendre plus accessible le réseau, le service participera de fait plus régulièrement à ces réunions ainsi qu'aux formations proposées.
- Evolution du cadre de la médiation familiale avec la circulaire du 8/01/2024 qui détaille les aspects pratiques de la médiation familiale en assistance éducative ; cela implique une réflexion sur le financement et la formation des médiateurs.
- Suite au COPIL avec la CAF fin 2023, l'activité envisage de recruter un 3<sup>ème</sup> médiateur à mi-temps pour développer la médiation familiale en protection de l'enfance, sous réserve d'une participation financière pérenne du département d'Eure et Loir, et poursuivre les permanences sur les maisons de justice à Dreux et à Chartres
- Poursuite des formations engagées par l'un des médiateurs et de la promotion de la médiation familiale

**Catherine GATEAU**  
**Directrice**

## SERVICE AIDE ET DIALOGUE

**Pôle de Jour  
pour  
Adolescents**

**Pôle  
Mandataires**

**Pôle Jeunes  
Majeurs**

### LE PÔLE DE JOUR POUR ADOLESCENTS (PJA)

<b>FICHE D'IDENTITE</b>	
Adresse	35 avenue de la Paix – 28300 LEVES
Mail direction	pole-de-jour@adsea28.org
SIRET	775 575 699 00209
FINESS	28 000 894 7
Equipe de direction :	Directeur : Rimissi HADJI
	Cheffe de service : Anne GUET
Catégorie	Accueil éducatif de jour – protection de l'enfance
Population accueillie :	Filles et garçons de 12 à 18 ans
Habilitation	Arrêté n°0712160301 du 07/12/2016 à compter du 01/01/2017 pour 15 ans
Autorisation	25 jeunes de 12 à 18 ans.
Ouverture	Ouvert en semaine
Dernière évaluation	Octobre 2023

## A. MISSIONS PRINCIPALES :

Le pôle de jour pour adolescents est un accueil éducatif de jour habilité à accueillir 25 adolescents âgés entre 12 et 18 ans. Cette mesure éducative est introduite par l'article 22 de la loi réformant la protection de l'enfance (art. L. 222-4-2 du code de l'action sociale et des familles) et par l'article 17 (art. 375-3 du code civil). Elle est conclue avec l'aide sociale à l'enfance ou ordonnée par le juge des enfants. Le pôle de jour pour adolescents accompagne des jeunes dont un des symptômes repérés est le décrochage scolaire. Le soutien à la fonction parentale est primordial afin d'aider la famille à trouver les ressources relatives aux besoins du mineur accompagné. Le PJA est composé d'une équipe pluridisciplinaire qui intervient dans le cadre d'un projet personnalisé du jeune.

## B. FAITS MARQUANTS :

### ➤ Organisation de deux séjours

En juin 2023, 13 jeunes sont partis avec 5 professionnels à Maurois en Auvergne. Vie en collectivité, piscine, randonnées, visites, restaurant à la gastronomie régionale, luge sur rail et tant d'autres choses ont été organisés lors de ces quatre jours.

En novembre 2023, 5 jeunes se sont rendus avec 3 professionnels à Center parc en Normandie. Piscine, bowling, balade dans le centre de Verneuil sur Avre et restaurant en présence de la secrétaire de direction et la cheffe de service du PJA ont jalonné ces deux jours.

### ➤ La journée de consultation

En mai 2023, l'ensemble des professionnels du Pôle de jour pour adolescents a organisé une journée de consultation en présence de parents, jeunes, anciens jeunes et partenaires. 10 questionnaires ont été renseignés par 6 groupes hétérogènes sur le fonctionnement du service dans la démarche d'amélioration continue de la qualité.

### ➤ Le raid aventure

Voici plusieurs années que les jeunes du PJA participent au Raid Aventures organisé par le CDEF. Au terme de plusieurs semaines de préparation avec un éducateur du PJA, cette journée a laissé de très bons souvenirs.

### ➤ Une équipe qui se stabilise

Avec l'accord du conseil départemental, nous avons embauché une psychologue à mi-temps sur le PJA dans le cadre d'une mesure nouvelle.

Par ailleurs, un éducateur du SHEMA a rejoint l'équipe éducative en mars 2023, également sur un mi-temps. D'abord en CDD, il a signé un CDI en août 2023.

L'équipe est au complet depuis septembre 2023.

### C. ACTIVITE :

- *Activité prévisionnelle* : 5750 journées pour 242 journées d'ouverture.
- *Activité réalisée en 2023* : **6097**      *taux d'occupation* : **106 %**

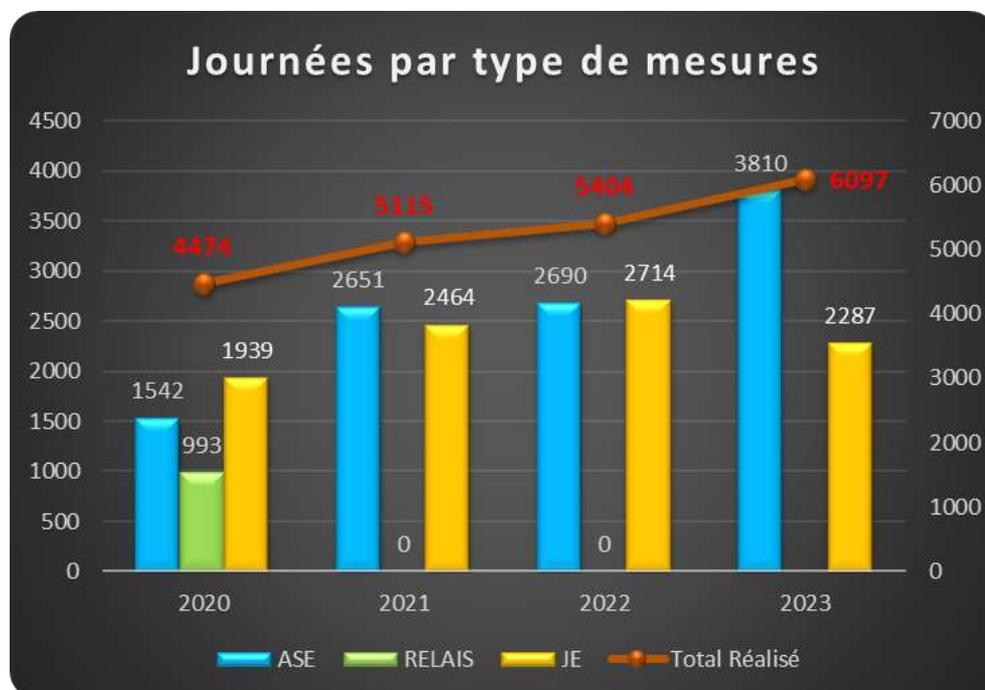
#### Evolution de l'activité durant les 3 dernières années

Nombre de journées réalisées :

	2021	2022	2023
<b>Théoriques</b>	5300	5300	<b>5750</b>
<b>Réalisées</b>	5115	5404	<b>6097</b>
<b>Différentiel</b>	-185	104	<b>347</b>

Dans le cadre du budget prévisionnel fin 2022, la direction du Pôle de jour pour adolescents a sollicité une augmentation des jours d'ouverture du service. En effet, jusqu'alors le PJA était ouvert 212 jours par an, organisant les fermetures la moitié de chaque période de vacances scolaires. Au départ, le projet était d'ouvrir pendant les petites vacances d'hiver, de printemps et d'automne. Le calcul en jours a nécessité d'ouvrir 242 jours avec une fermeture du service une semaine en août et une semaine en fin d'année. Le taux d'activité s'est alors élevé à 95%.

Répartition des journées ASE, JE par mois :



Les mesures administratives ont été plus importantes sur l'ensemble de l'année 2023 (+41%). Cette augmentation s'explique par une préparation plus anticipée des accueils par les partenaires auprès des jeunes et de leur famille et un repère du PJA beaucoup plus efficient sur l'ensemble du territoire eurélien.

Nous constatons une diminution des placements à l'ASE sous la forme d'un accueil de jour ; cadre judiciaire (-16%). Compte-tenu de la liste d'attente, les Juges des enfants ordonnent d'autres mesures éducatives dans l'attente de la mise en œuvre de l'accueil au PJA.

#### Liste d'attente :

En 2023, 33 dossiers ont été transmis au PJA. 9 dossiers sont restés en attente au 31/12/2023 contre 14 au 31/12/2022. Sur ces 33 dossiers, 17 jeunes ont été admis, 8 pour lesquels le 1<sup>er</sup> contact n'a pas donné suite, et 13 ont été réorientés sans lien de causalité avec la liste d'attente.

Le temps d'attente est en augmentation comparativement à 2022 (+2 mois). En 2024, l'équipe de direction du PJA engage un travail avec l'équipe éducative du PJA concernant notamment le démarrage de la mesure afin de limiter le temps d'attente.

#### Effectifs du Pôle de jour pour adolescents :

Nombre de jeunes accueillis au cours sur l'année : ( FA - File Active)	40
Nombre de jeunes accueillis en 2022 jusqu'en 2023	23
Nombre d'entrées	17
Nombre de sorties	18

#### Caractéristique du public accueilli :

Sur l'ensemble de l'année 2023, l'âge moyen à l'admission au Pôle de jour pour adolescents est de 16 ans et 6 mois (+ 2 mois par rapport à 2022). Les mesures d'AEJ s'exerce relativement tardivement malgré des difficultés éducatives anciennes et des décrochages scolaires ancrés depuis plusieurs mois voire des années. La part de garçons est toujours plus importante (63%).

Sur les 40 jeunes accueillis, 23 le sont dans le cadre administratif et 17 dans le cadre judiciaire.

#### Secteur et territoire :



Le public accueilli concerne l'ensemble du territoire eurélien même si 60% vivent dans l'agglomération chartraine. Un travail d'accompagnement à l'autonomie est engagé par l'équipe éducative en fonction des besoins repérés afin de faciliter les transports.

L'organisation des transports euréliens nécessite une adaptation des temps d'accueil des jeunes en fonction de leur lieu de vie.

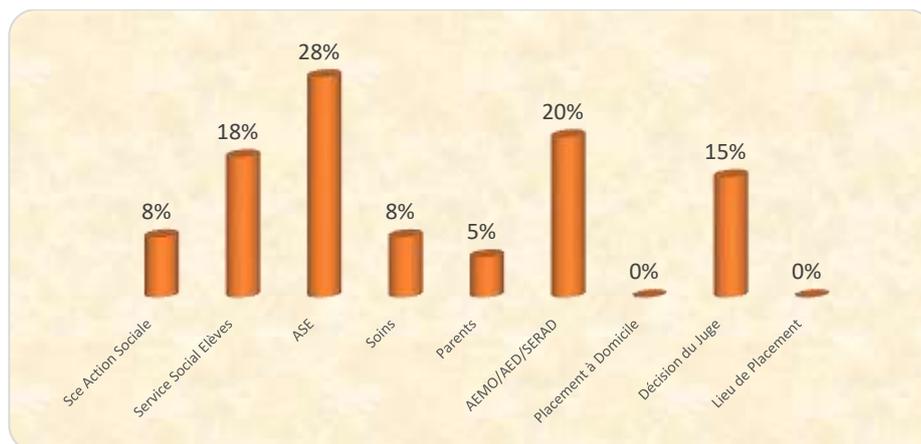
#### Durée moyenne des mesures au Pôle de jour pour adolescents :

18 adolescents sont sortis du dispositif entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2023 contre 21 en 2022. Une distinction sur la durée de l'accompagnement selon la nature du dossier est nécessaire :

- Jugement en assistance éducative, mesure d'accueil de jour : le plus souvent 1 an.
- Pour les autres situations dans le cadre administratif le Pôle de jour propose et gère en accord avec l'inspecteur territorial la durée de l'accueil et les prolongations (6 mois renouvelable).

La durée de l'accompagnement tend à s'allonger au regard des situations des jeunes qui sont marquées par difficultés éducatives qui nécessitent une adaptation constante quant aux modalités d'accueil. Nous constatons un renfermement des adolescents au point de ne plus quitter le domicile familial depuis plusieurs mois voire années. Des jeunes sont également orientés vers les services de l'ASE faute de solutions de droit commun notamment d'accueil dans des services et établissements médico-sociaux. Une réflexion est ainsi engagée en 2024, sur les limites de l'intervention du PJA.

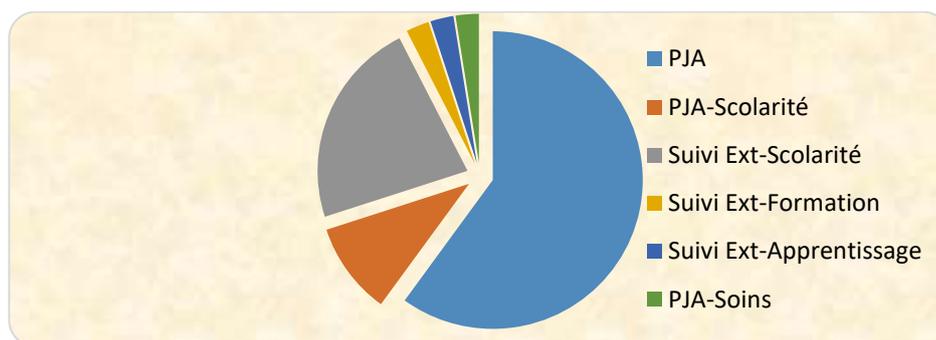
#### Motif et nature de la mesure, placement, saisine :



Les services de l'ASE ont plus largement sollicité un accueil au PJA (+100%). Les liens de travail étroit avec les inspectrices territoriales, le service de régulation des placements et les rencontres avec la responsable de la CRIP ont permis aux équipes éducatives de mieux identifier le PJA après que la cheffe de service ait rencontré l'ensemble des professionnels. Des liens sont également plus réguliers avec les responsables d'équipe notamment des secteurs chartrains.

Les demandes du service d'action sociale concernant les mesures d'évaluation en protection de l'enfance.

#### Accompagnement proposé :



Les modalités d'accompagnement des jeunes accueillis au PJA sont adaptées à leurs besoins, leur projet et leur parcours scolaire. Une grande majorité arrive au service, totalement déscolarisés et parfois depuis plusieurs années. L'équipe éducative se retrouve pour beaucoup d'entre eux, confrontés à un refus de retourner dans le système scolaire malgré l'obligation scolaire. Le premier objectif est souvent de parvenir à les faire venir au PJA et l'emploi du temps s'adapte à chacun et chacune. La déscolarisation installée rend difficile le projet d'un retour dans un établissement et participe grandement à l'allongement des mesures d'accueil éducatif de jour.

## Reconnaissance par la Maison départementale de l'Autonomie et suivis thérapeutiques extérieurs :

Orientation D.A.M.E	0
Orientation DITEP	1
Orientation SESSAD	0
Reconnaissance M.D.A	1

Maison des Adolescents	3
Suivi SPIJ	1
Suivi en Libéral	1
Besoins repérés mais refus du jeune et/ou de sa famille	1
Orientation en cours	1
Suivi spécifiques ( Cicat, Cmp, Cmpp...)	5

L'accueil des jeunes au PJA permet d'évaluer leurs besoins et de proposer les orientations adaptées. La pluridisciplinarité renforcée par l'arrivée d'une psychologue y participe. Pour une grande majorité de jeunes accompagnés, c'est l'équipe du PJA qui initie des demandes de soins, de notifications de la Maison départementale de l'autonomie.

### Le soutien à la fonction parentale :

Les détenteurs de l'autorité parentale et la famille élargie sont associés au Projet du jeune accueilli. Les projets personnalisés et leurs bilans sont systématiquement construits en collaboration avec le jeune et sa famille. Le service du PJA n'a pas vocation à se substituer aux parents, et cet accompagnement soutenu favorise les ressources. Le soutien à la fonction parentale est plus particulièrement exercé par les référents éducatifs et s'étend à l'ensemble de l'équipe par le biais de l'organisation de journées familles. En 2024, un travail est engagé pour mieux formaliser cet accompagnement en termes de rencontres. Les ateliers encadrés par les éducateurs techniques et scolaire vont également s'étendre aux parents et à leurs enfants en fonction des besoins repérés. Un atelier de parents à raison d'une fois par mois est également proposé sur le principe du volontariat. Sur l'année 2023, 10 ateliers ont été menés et environ 8 parents étaient présents de manière régulière.

### Les fins de mesure :

18 jeunes ont quitté le Pôle de jour adolescents en 2023.

Destination	Nombre	%
AEMO/AED/SERAD	3	17%
AP/ Placement	4	22%
Orientation PAEJ	1	6%
Non-lieu à assistance Educative	1	6%
Fin d'Accompagnement Educatif	9	50%

Le Pôle de jour a transmis un rapport d'informations préoccupantes à l'ASE pour transmission au Procureur de la République. Le juge des enfants a été saisi. Une demande de placement éducatif était préconisée par le service. Le magistrat a ordonné un maintien de l'accueil au PJA dans le cadre judiciaire.

### D. LE PARTENARIAT :

Les professionnels du Pôle de jour favorisent le partenariat en fonction des besoins repérés des jeunes. Des partenariats institutionnels sont aujourd'hui instaurés : Eure & Loir Nature, le Centre équestre Val de l'Eure, le CICAT, la FRAPS, Entraide Addict, la Chambre des Métiers, etc. Certains d'entre eux interviennent dans les locaux du PJA auprès des jeunes.

Une rencontre avec les professionnels de la Mission Locale de Chartres a contribué à une meilleure connaissance du dispositif et ainsi une meilleure collaboration avec le PJA dans l'intérêt des enfants accueillis.

#### **E. LA DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE :**

Le Pôle de jour pour adolescents s'est engagé dans la démarche d'auto-évaluation à compter de novembre 2022 en vue de l'évaluation HAS qui s'est déroulée les 10 et 11 octobre 2023. Les évaluateurs ont conclu le rapport ainsi :

*« Le Pôle de jour pour adolescents de l'ADSEA 28, fort de son expérience dans l'accueil de jour d'adolescents en situation de décrochage scolaire et en situation de danger ou en risque de danger au titre de la protection de l'enfance, développe une écoute et un accompagnement hautement qualitatifs, respectueux des droits, libertés et individualités.*

*Le service a le souci de formaliser son action des jeunes et de renforcer la qualité des accompagnements développés.*

*Quelques axes d'amélioration sont identifiés en matière :*

- *De formalisation du recueil et du traitement des plaintes, réclamations, et évènements indésirables (y compris les évènements indésirables graves en lien avec les situations de violence et de suspicion de maltraitance) ;*
- *De mise en œuvre d'un dossier unique et partage des usagers, respectant les règles de protection des données relatives aux personnes accompagnées ;*
- *De compléments à apporter au plan de gestion de crise afin que ce dernier identifie l'ensemble des risques auxquels le service peut être exposés.*

*L'évaluation met en exergue l'engagement de l'ensemble des composantes du service (gouvernance, professionnels et association gestionnaire) dans la démarche d'amélioration continue de la qualité des accompagnements effectués auprès des jeunes. »*

Les éléments notés par les évaluateurs seront inscrits dans le plan d'action du projet de service actuellement en cours de réécriture.

Fin 2023, l'ensemble de l'association ADSEA 28 a été contrôlé par le cabinet SPQR à la demande du Conseil départemental d'Eure et Loir. Un rapport doit être transmis et les axes d'amélioration seront également inscrits dans le plan d'action du projet de service. La liste d'attente est un problème repéré et des solutions doivent être proposées.

**Anne GUET**  
**Cheffe de service**



## Pôle Mandataires

FICHE D'IDENTITE	
Adresse	9 boulevard Clemenceau – 28000 CHARTRES
Mail direction	Pole-mandataires@adsea28.org
SIRET	775 575 699 00 209
FINESS	28 000 575 2
Equipe de direction :	Directeur : Rimissi HADJI
	Cheffe de service : Noémie CLERMIDY
Catégorie	Mesures de protection juridique auprès de majeurs (Tutelle, curatelle, sauvegarde de justice)
Population accueillie :	Prise en charge d'un public jeune (majoritairement âgé entre 18 et 35 ans).
Autorisation	Arrêté d'autorisation pour 15 ans en date du 27/09/2010
Capacité	140 mesures
Ouverture	Toute l'année (du lundi au vendredi)
Dernière évaluation externe	2014

### A. MISSIONS PRINCIPALES :

L'article 425 du Code civil dispose que toute personne dans l'impossibilité de pourvoir seule à ses intérêts en raison d'une altération, médicalement constatée, soit de ses facultés mentales, soit de ses facultés corporelles de nature à empêcher l'expression de sa volonté peut bénéficier d'une mesure de protection juridique.

Le Pôle Mandataires de l'ADSEA 28 exerce les mesures judiciaires de protection des majeurs prévues par la loi du 5 mars 2007 entrée en vigueur au 1er janvier 2009 : tutelle, curatelle renforcée, curatelle simple et sauvegarde de justice.

Les mesures de protection juridique exercées par l'ADSEA 28 sont prononcées par les juges du contentieux de la protection en qualité de juge des Tutelles du Tribunal judiciaire de Chartres ou du Tribunal de proximité de Dreux.

Le service est reconnu pour sa prise en charge d'un public jeune (majoritairement âgé de 18 à 35 ans) aussi diversifié que :

- Des personnes présentant des déficiences légères aux personnes polyhandicapées,
- Des personnes présentant des troubles psychiques
- Des personnes à domicile (propriétaires, locataires, en familles d'accueil) aux personnes en établissement (foyer de vie, foyer d'hébergement) ou sans domicile fixe
- Des personnes vivant de minimas sociaux et celles bénéficiant d'un patrimoine plus important.

## B. FAITS MARQUANTS :

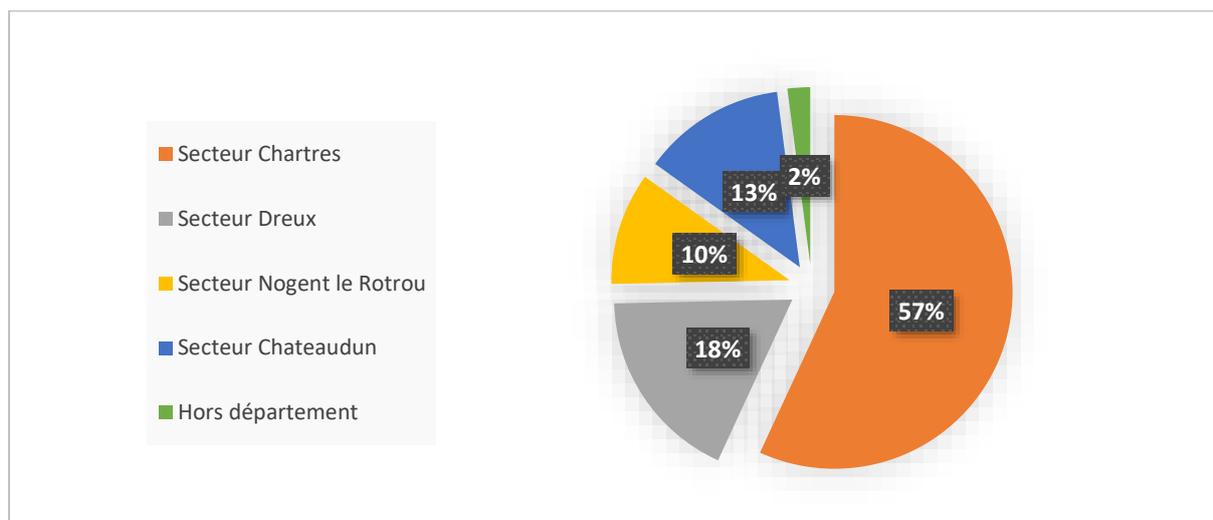
L'équipe a bénéficié de la formation « De l'éthique à la pratique professionnelle » délivré par la fédération FNAT.

Nous avons également procédé à l'archivage de nos anciens dossiers en lien avec les archives départementales d'Eure et Loir.

Quelques travaux ont été effectués : le sol de la salle de réunion et sol d'un bureau ont été remplacés.

## C. ACTIVITE :

### - Répartition géographique des mesures :



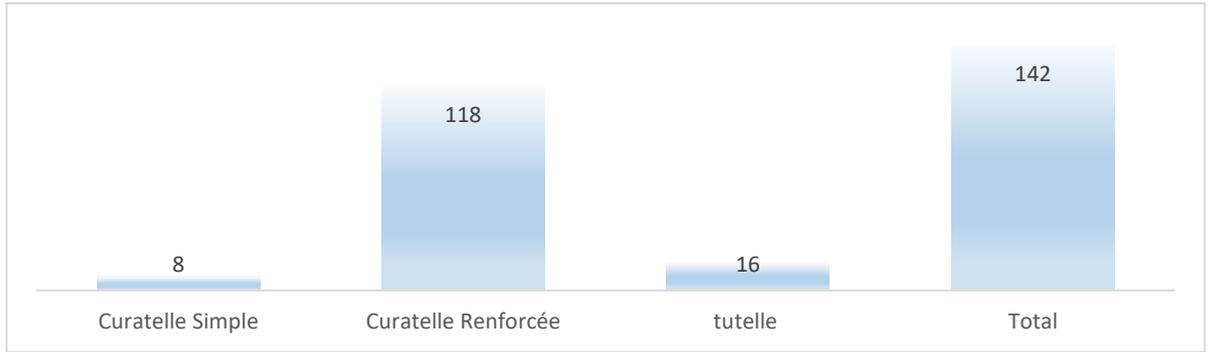
Le service a compétence sur l'ensemble du Département.

### - Evolution du nombre de mesures :

2021	2022	2023
143	146	142

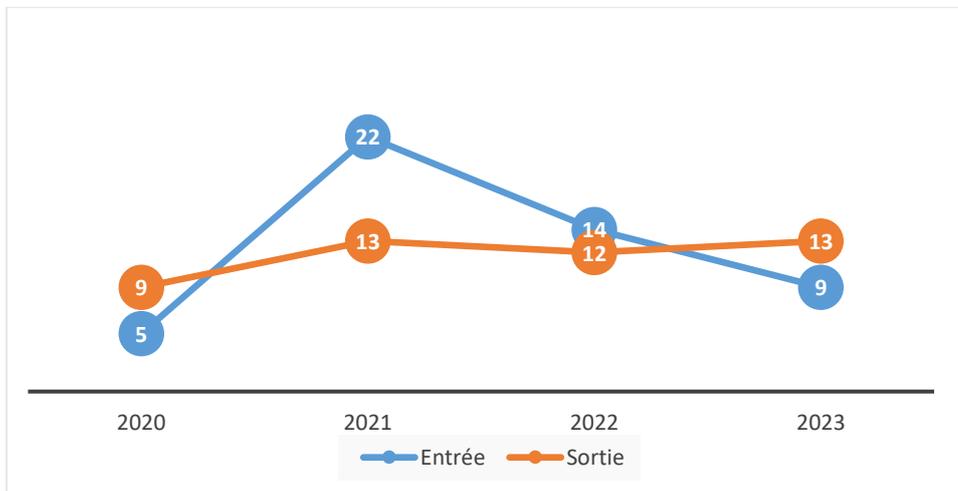
Nous observons une diminution des nouvelles mesures et un nombre de sortie stable.

- **Nombre de mesure par type de mandat en 2023 :**

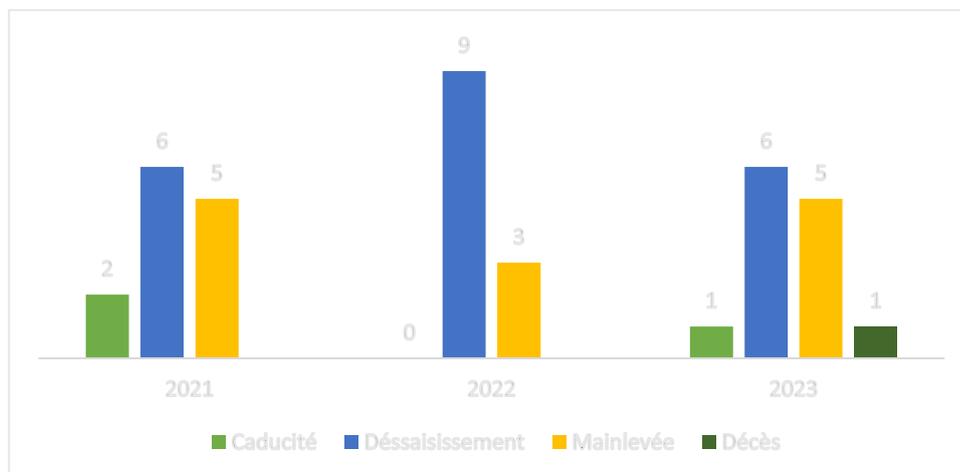


83% des mesures gérées par le service sont des mesures de curatelle renforcée. Nous observons une légère augmentation des mesures des tutelles.

- **Entrées et sorties par année :**



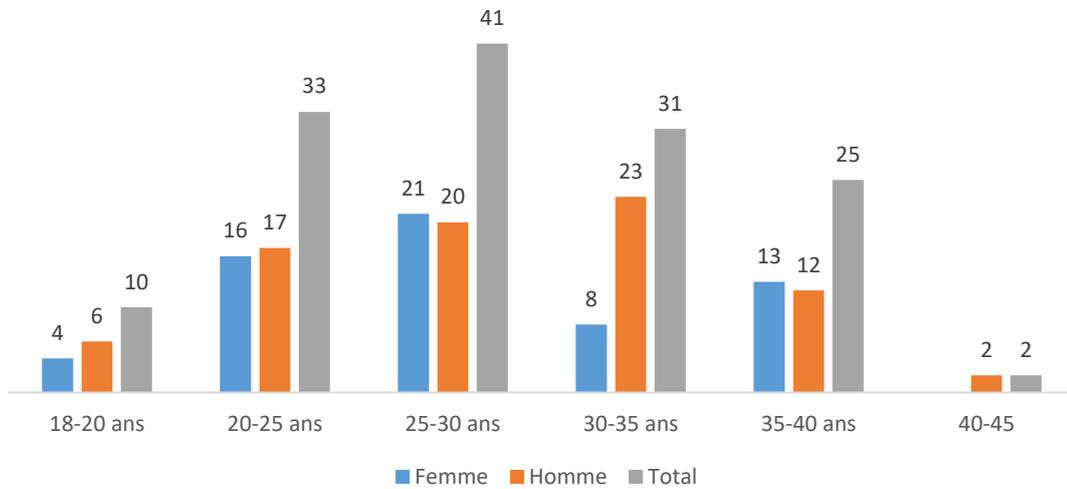
- **Dossier clos par année et par motif :**



En majorité, les mesures ont pris fin par la décharge de la mesure impliquant un changement de service mandataire liées à un déménagement hors du Département ou par la mainlevée de la mesure.

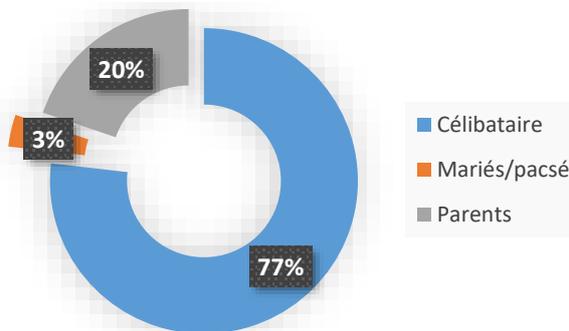
Nous avons malheureusement appris le décès d'une personne qui était suivie par le service depuis près de 13 ans.

- **Répartition par âge et par sexe :**



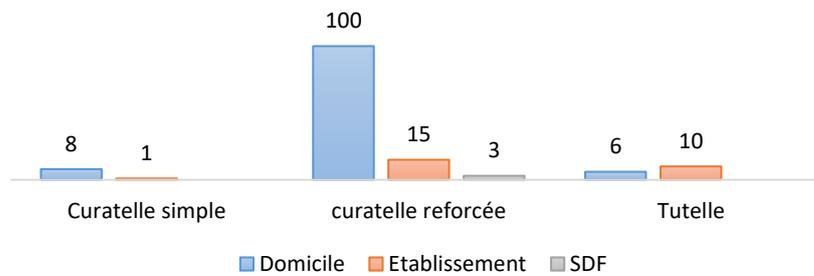
Les moins de 35 ans représentent près de 80 % de notre public.

- **Situation Familiale :**



Les majeurs protégés que nous suivons sont en grande majorité célibataires.

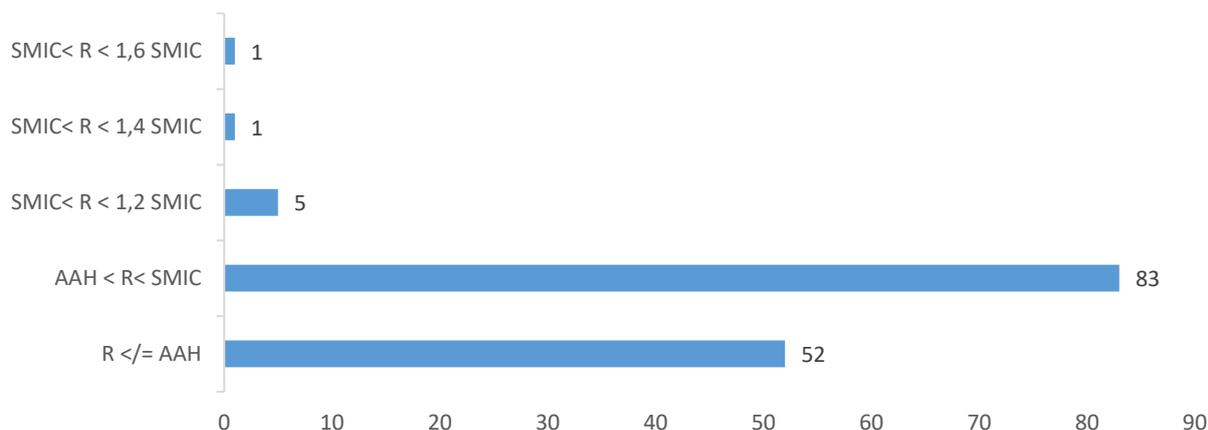
- **Lieu de vie**



:

En 2023, près de 80% des majeurs protégés vivent dans un logement dit autonome. Des services comme les SAVS (service d'accompagnement à la vie sociale) ou les SAMSAH (Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés) peuvent intervenir.

- **Ressources financières :**



95 % des personnes suivies vivent en dessous du SMIC (soit 1383.08€ net /mois au 31/12/2023). Près d'un tiers ne perçoit que l'AAH, ce qui est légèrement moins qu'en 2022.

**D - PERSPECTIVES :**

Dans le cadre de l'amélioration continue de la qualité, l'équipe sera formée à l'accompagnement des personnes en souffrance psychique avec deux formations proposées : « **L'adaptation comportementale du professionnel de SMJPM face au trouble de la santé mentale** » et « **Premiers secours en santé mentale** ».

L'année 2024 verra la finalisation du nouveau projet de service, élaboré en collaboration avec des majeurs protégés et la mise à jour des outils de la loi 2002-2 (livret d'accueil, notice d'information, DIPM) sera achevée.

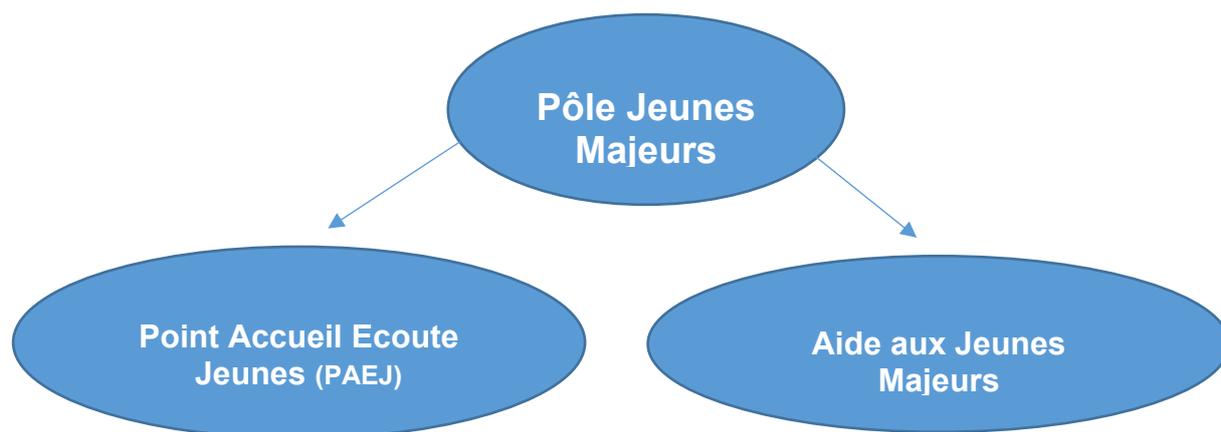
La réflexion se poursuit autour de la participation des majeurs protégés à la vie du service. Un nouveau questionnaire de satisfaction et une nouvelle plaquette d'information ont été réalisés. Certains majeurs protégés ont mis en avant des idées intéressantes comme la paire-aidance et la mise en place d'un suppléant nominatif en cas d'absence du délégué référent.

Le logiciel métier UNIT doit être mis à jour et une nouvelle version devrait être effective à la fin de l'année 2024. Un travail des éditeurs est en cours pour créer une application mobile pour les majeurs protégés afin qu'ils puissent consulter et accéder à leurs documents administratifs. Nous restons attentifs à ces innovations pour notre jeune public.

**Noémie CLERMIDY**  
Chef de service



## SERVICE AIDE ET DIALOGUE



FICHE D'IDENTITE		
Adresse	9 boulevard Clemenceau – 28000 CHARTRES	
Mail direction	aide-et-dialogue@adsea28.org	
SIRET	775 575 699 00209	
Direction	Directeur : Rimissi HADJI	
Ouverture	Toute l'année jours ouvrables	
Dernière évaluation	Non soumis jusqu'en 2023	
	<b>Point Accueil Ecoute Jeunes</b>	<b>Service Jeunes Majeurs</b>
Catégorie	Accueil et d'accompagnement pour les jeunes en demande d'écoute et de soutien éducatif.	Accompagnement à l'insertion sociale, scolaire et professionnelle
FINESS	28 000 895 4	28 000 895 4
Population accueillie	Adolescents et jeunes adultes de 17 à 25 ans	Adolescents et jeunes adultes de 18 à 21 ans
Autorisation	Convention CAF	Arrêté du 21/07/2022 – autorisation pour 15 ans

# Le Point d'Accueil Ecoute Jeunes

## A. MISSIONS PRINCIPALES DU PAEJ :

Le PAEJ est un dispositif qui s'adresse exclusivement aux jeunes de 17 à 25 ans. Il s'agit d'un dispositif d'écoute active mais nous travaillons sur une logique globale d'intervention, sur une cohérence au service du parcours des jeunes que nous accueillons.

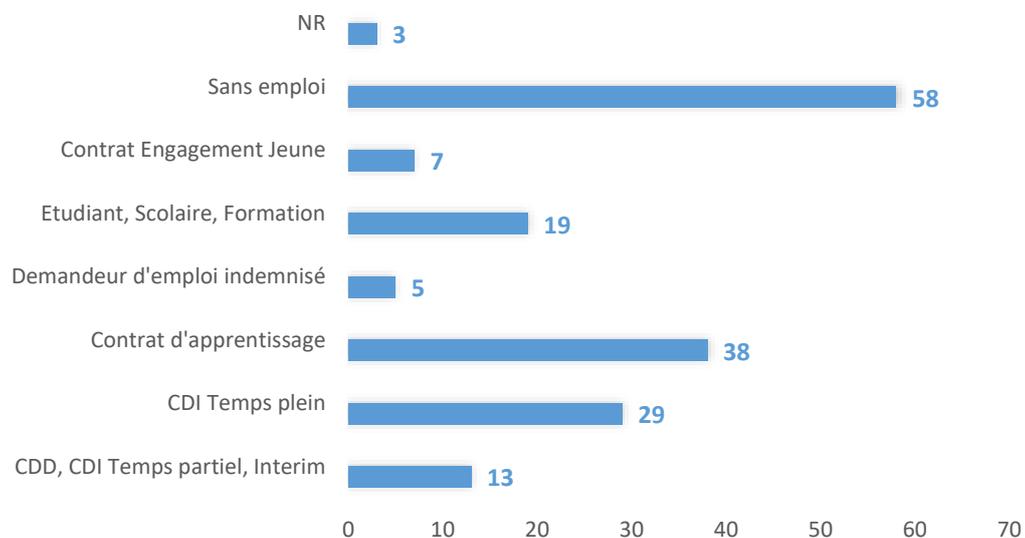
## B. ACTIVITE :

### Evolution de l'activité durant les 3 dernières années

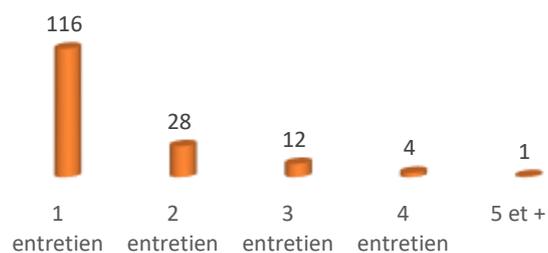
Nombre de suivis réalisés :

	2021	2022	2023
Suivis	212	140	172

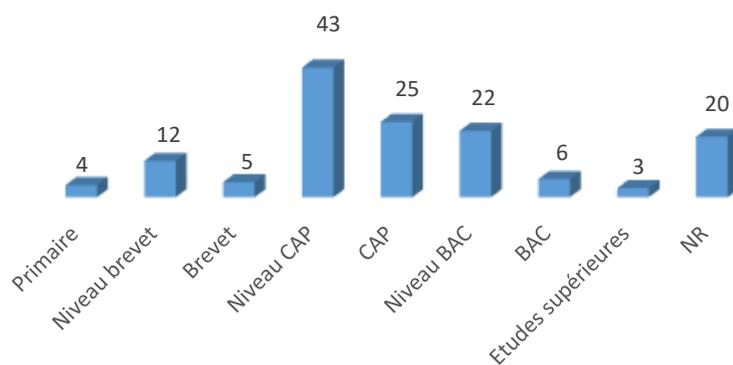
Situation des jeunes à l'entrée :



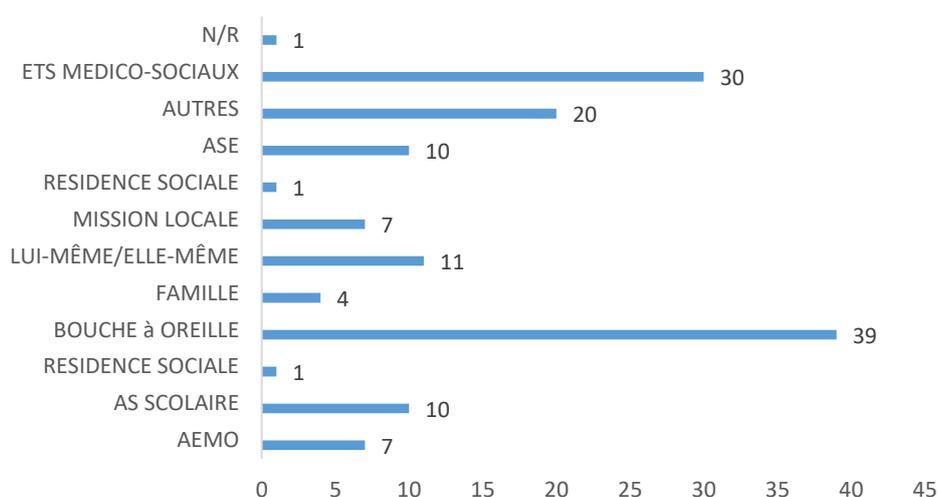
Nombre d'entretiens réalisés :



### Niveau d'étude des jeunes accueillis :



### Prescripteurs :



### Actions collectives réalisées au service en 2023 :

- La déclaration d'impôt,
- Un groupe d'expression,
- Un atelier code de la route.

### La démarche continue de la qualité :

En 2023, nous espérons être destinataires du nouveau cahier des charges des dispositifs P.A.E.J, normalement prévu en 2022.

### C. LES PERSPECTIVES :

Nous restons en attente du nouveau cahier des charges des P.A.E.J,

L'équipe est composée de 3 éducateurs soit 0.8 ETP. Le dispositif fonctionnant sans secrétariat, sans comptable et sans cadre nous souhaitons faire la demande de ces fonctions puisque le P.A.E.J s'appuie aujourd'hui sur les fonctions supports des autres services.

**Rimissi HADJI**  
Directeur



# Le Service d'Aide aux Jeunes Majeurs

## A. MISSIONS PRINCIPALES :

Le service A.J.M a pour mission l'accompagnement éducatif à l'insertion sociale et professionnelle de jeunes âgés de 18 à 21 ans, résidant en Eure et Loir, en rupture familiale ou isolement social et ne relevant pas d'un autre dispositif de la protection de l'enfance.

L'accompagnement socio-éducatif de proximité :

- Il s'agit de construire avec le jeune, un projet individualisé et personnalisé, qui part de sa demande et dont les objectifs sont déclinés en fonction de ses potentialités.
- Hors contrat jeune majeur, le jeune peut bénéficier à sa demande d'une aide aux jeunes majeurs (AJM). Celle-ci est négociée avec le service et contractualisée par écrit. Elle engage les parties prenantes à la réalisation des objectifs élaborés au fur et à mesure avec le jeune sur la base d'une relation de confiance

## B. FAITS MARQUANTS :

- L'année 2023 a marqué une première année de fonctionnement pour le service A.J.M « Aide Aux Jeunes Majeurs » avec le départ du service appartement.
- Nous avons élaboré le projet de service et les outils de la loi 2002-2, validé par le conseil d'administration en 2023.

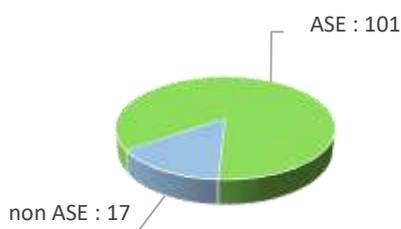
## C. ACTIVITE :

### Evolution de l'activité durant les 3 dernières années

Nombre de suivis réalisés :

	2020	2021	2022	2023
Suivis	96	212	156	118

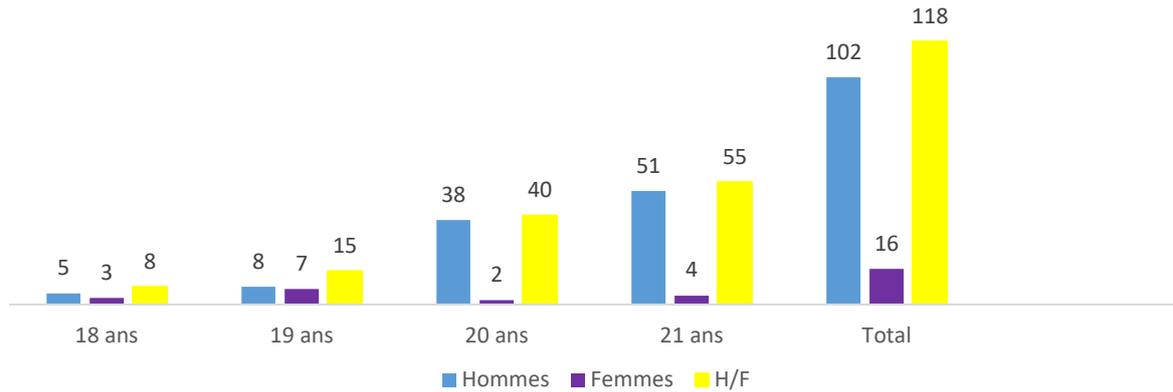
Origine du public accueilli :



**Observation** : La majorité des jeunes suivis sortent des dispositifs de l'aide sociale à l'enfance.

**Analyse** : Le service est bien repéré par ces jeunes et répond aux besoins d'accompagnement demandés.

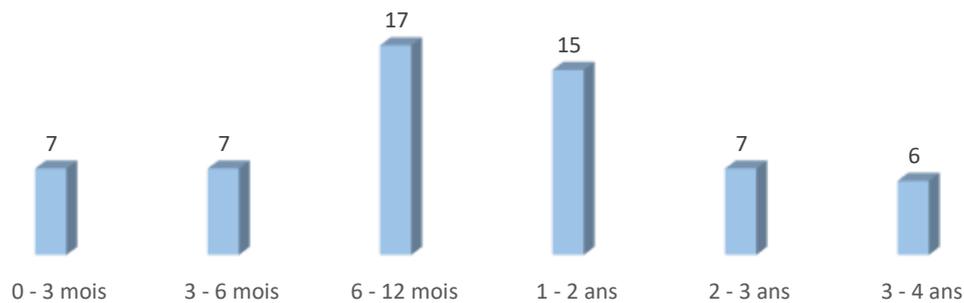
### Répartition des jeunes par âge et sexe :



**Observation** : on voit que le suivi concerne dans sa grande majorité des hommes, 102 jeunes hommes et 16 jeunes femmes ont été suivis par le service. La majorité des jeunes suivis par le service concerne la tranche d'âge des 19 – 21 ans.

**Analyse** : par ces éléments, on peut constater que le service répond aux demandes du public cible (18-21 ans) tels qu'il est demandé dans l'arrêté d'autorisation.

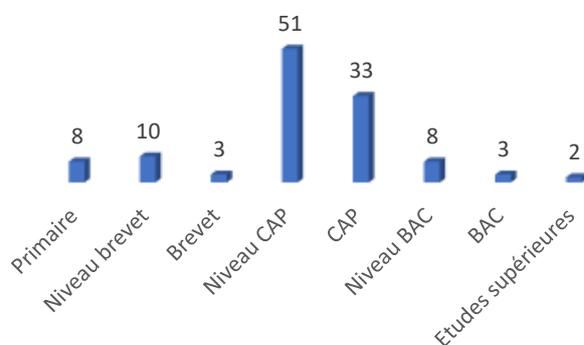
### Durée des accompagnements (jeunes sortis au 31/12/2023) :



**Observation** : la durée des accompagnements reste variable selon les situations et leurs évolutions. La durée des suivis reste supérieure à 1 an, pour la majorité des jeunes.

**Analyse** : les accompagnements s'inscrivent dans une durée de 6 mois à 1 an au plus. Ce qui s'explique pour certains jeunes lorsque les besoins sont multiples que ce soient pour des démarches liées au logement et pour des démarches liées à l'emploi.

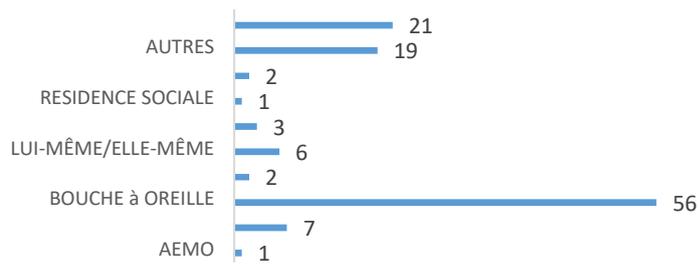
### Niveau d'étude des jeunes suivis :



**Observation** : Les jeunes concernés par le suivi proposé par l'A.J.M se situent dans leur grande majorité à un niveau d'étude CAP à niveau BAC (niveau ou obtenu).

**Analyse** : Le niveau d'étude des jeunes est en corrélation avec leur demande d'aide notamment concernant la recherche d'emploi.

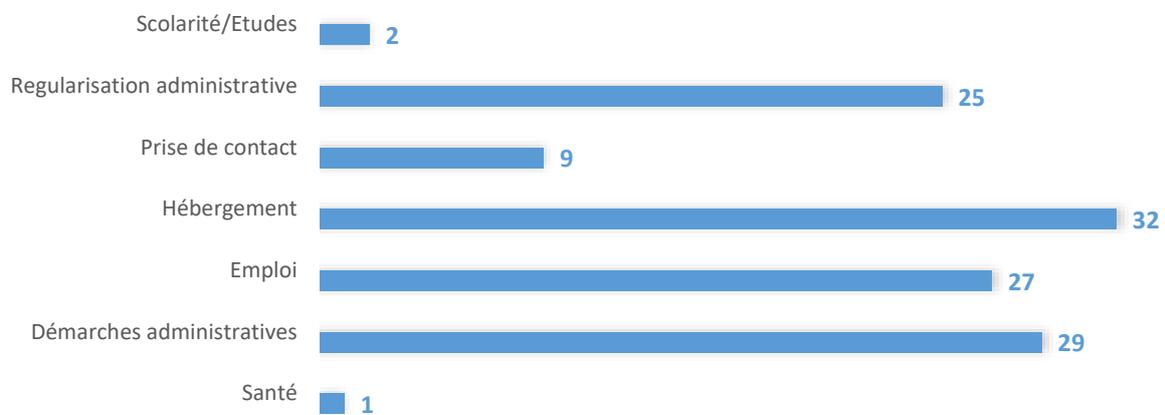
### Les prescripteurs :



**Observation :** le bouche à oreille fonctionne plus facilement avec ce public.

**Analyse :** Nous avons engagé des démarches d'aller vers les partenaires extérieurs pour communiquer sur les missions du service et qu'il soit davantage identifié.

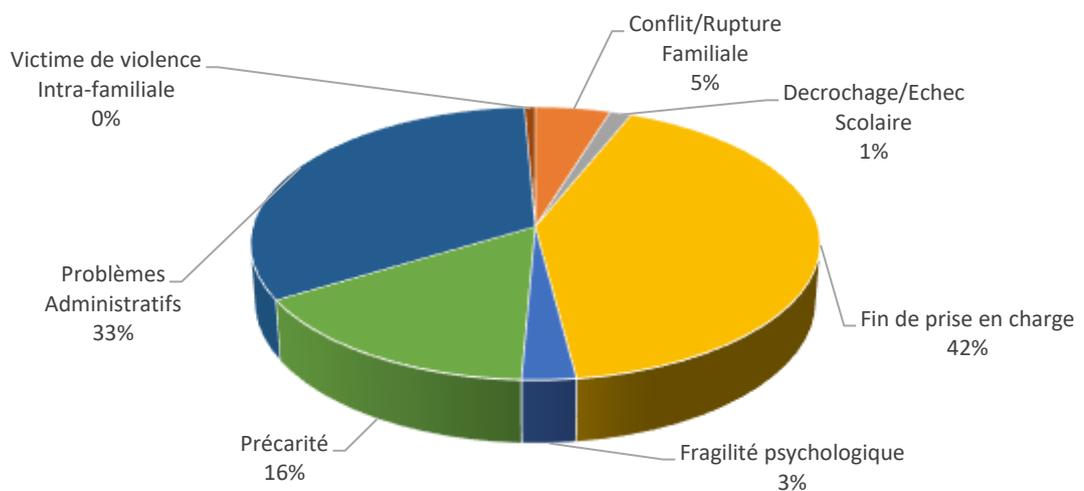
### Motifs des premières demandes :



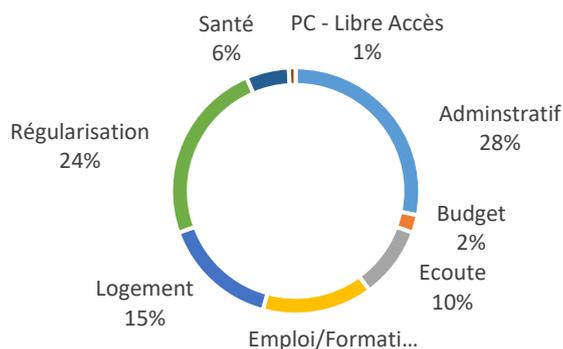
**Observation :** les premières demandes concernent essentiellement la recherche d'hébergement, l'emploi et la régularisation administrative.

**Analyse :** Cela correspond à la réalité des jeunes sortants des dispositifs de protection de l'enfance, à savoir des besoins d'accompagnement pour l'emploi, le logement et les démarches administratives.

### Les problématiques à l'entrée :



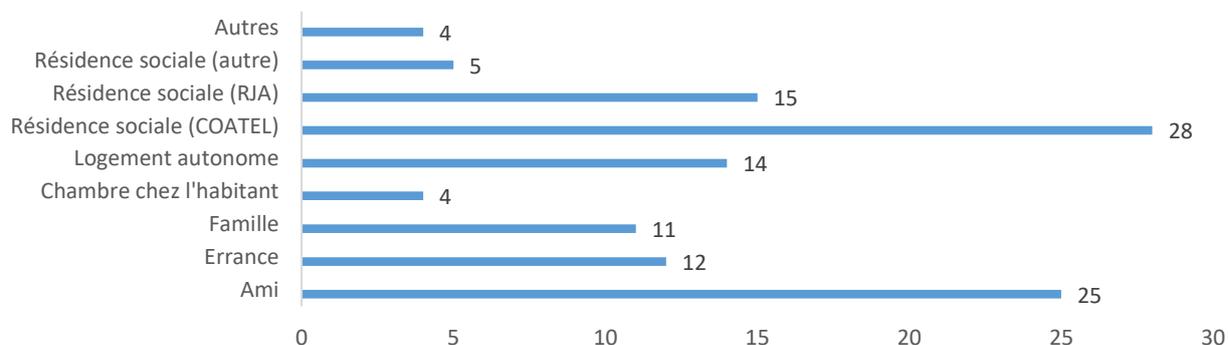
## Thèmes des entretiens :



**Observation** : dans la majorité des cas, les jeunes se présentent au service après une fin de prise en charge dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance,

**Analyse** : le public ciblé est bien celui concerné par la mission du service, précisé dans le projet de service,

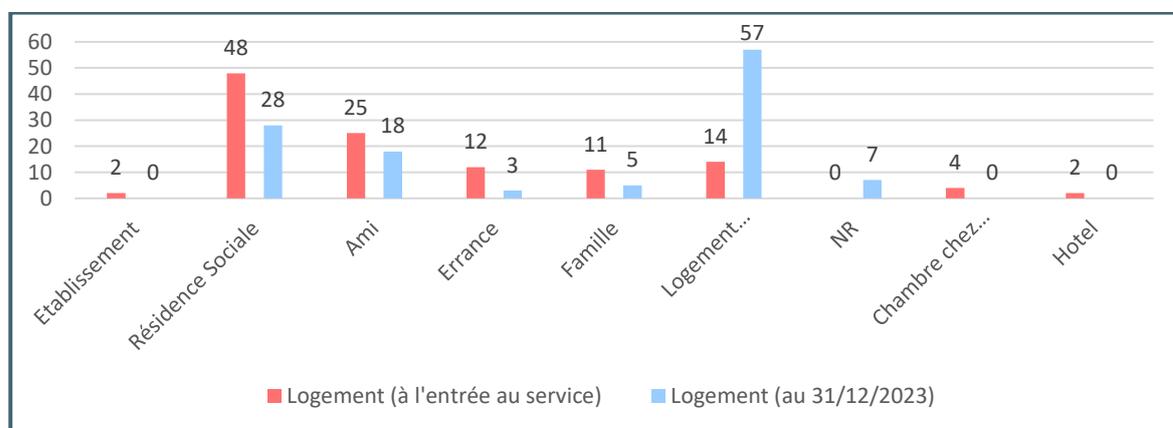
## L'hébergement



**Observation** : on peut noter la faible proportion de ces jeunes en logement autonome, seulement 12 %.

**Analyse** : la recherche de logement reste une démarche prioritaire pour ces jeunes dans leur démarche d'insertion sociale et professionnelle.

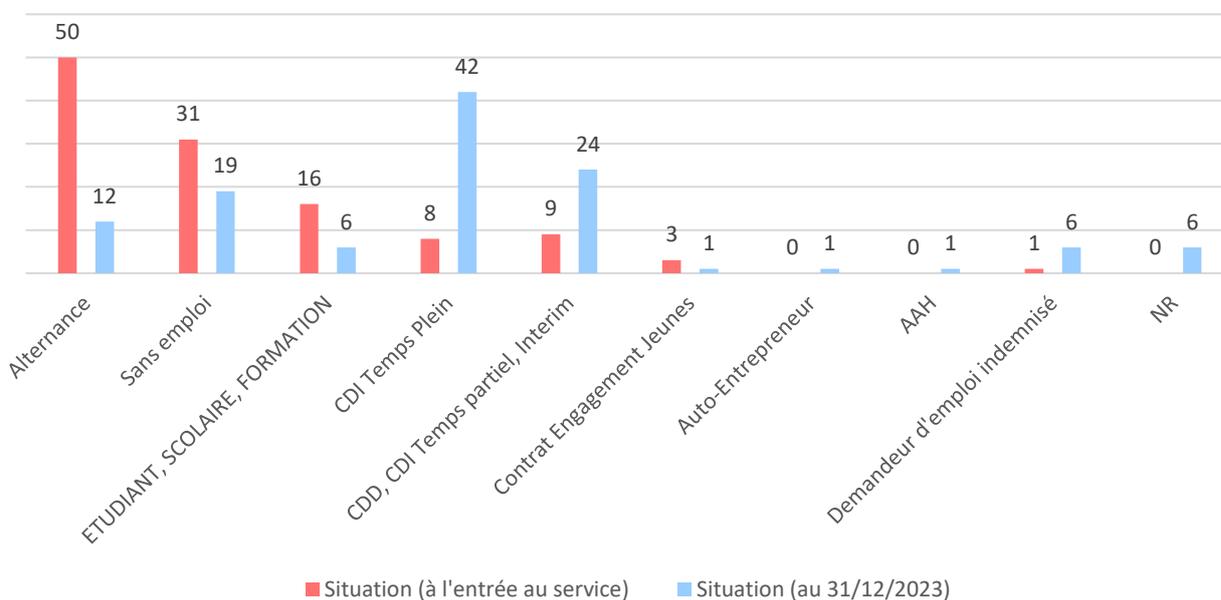
## Evolution logement entrée/sortie du dispositif :



**Observation** : les jeunes résident davantage en logement autonome grâce à l'accompagnement proposé, de même que les jeunes en situation d'errance ont vu leur situation d'hébergement s'améliorée.

**Analyse** : la recherche de logement relève souvent du parcours du combattant, notamment pour ceux qui ont de faibles ressources. Les jeunes issus de l'ASE cumulent les handicaps sur le marché immobilier.

#### Evolution des situations :



**Observation** : Les démarches de recherche d'emploi aboutissent pour une grande majorité d'entre eux.

**Analyse** : les différents partenaires emploi/insertion qui collaborent avec le service AJM ont permis aux jeunes d'accéder à l'emploi. Ce partenariat est essentiel pour que le service remplisse ses missions.

#### D. VIE DU SERVICE :

L'équipe est composée de 2 éducateurs pour le service correspondant à 1.6 ETP, d'un directeur à 0.20 ETP et d'une secrétaire comptable à 0.5 ETP.

##### Actions collectives réalisées au service en 2023 :

- Déclaration d'impôt,
- Préparation à un entretien d'embauche,
- Groupe d'expression,
- Atelier code de la route,

##### Actions collectives faites avec un partenaire en extérieur :

- Information sur les métiers de l'industrie
- Information en vue de recrutement contrat de professionnalisation dans les métiers de l'industrie
- Information et recrutement via pôle emploi sur les contrats de professionnalisation
- Information et recrutement via la maison de l'emploi et le GEIQ BTP sur les contrats de professionnalisation dans les métiers du secteur des travaux publics

## **E. LA DEMARCHE CONTINUE DE LA QUALITE :**

En 2023, le projet de service a été validé par le CA de l'ADSEA 28 pour les 5 prochaines années. La démarche retenue a été d'associer l'ensemble des professionnels à l'élaboration de ces outils, avec l'appui de la commission DACQ de l'ADSEA 28.

Les groupes d'expression des usagers sont organisés à raison de deux par an et font l'objet d'un questionnaire remis à chaque participant.

L'analyse de ces questionnaires nous permet de réajuster l'accompagnement proposé et tenter d'améliorer le service dans son fonctionnement.

## **F. PERSPECTIVES 2024 :**

- Consolider le Projet de service et les outils de la loi 2002-2 au vu du nouvel arrêté,
- Maintenir les permanences au Point Refuge, de manière régulière,
- Communication des missions du service auprès des partenaires extérieurs : nous avons prévu d'aller vers les différents partenaires extérieurs pour présenter le projet de service et ses missions.
- Visite de conformité : nous sommes toujours en attente de la visite de conformité prévue en 2023,
- Inauguration du service : Nous prévoyons une inauguration et porte ouverte dans le courant de l'année 2024 pour présenter le projet de service actualisé.

**Rimissi HADJI**  
**Directeur**

## SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT POUR L'AUTONOMIE

<b>FICHE D'IDENTITE</b>	
Adresse	37 rue de la Chacatière – 28300 LEVES
Mail direction	sapa@adsea28.org
SIRET	775 575 699 00035
FINESS	28 000 915 0
Equipe de direction :	Directeur : Rimissi HADJI
	Cheffe de service : Yasmina MALHERBE
Catégorie	Maison d'enfants à caractère social (MECS) (décision judiciaire ou administrative)
Capacité	50 filles et garçons de 16 à 21 ans
Autorisation	Arrêté en date du 30/09/2022 pour une durée de 15 ans
Ouverture	Toute l'année sans interruption.
Dernière évaluation externe	-

## A. MISSIONS PRINCIPALES :

Le S.A.P.A est un service d'accueil, d'accompagnement et d'hébergement qui concernent les jeunes Mineurs Non Accompagnés (MNA), les mineurs de plus de 16 ans et les jeunes majeurs.

Grâce à une équipe pluridisciplinaire, ces jeunes seront accompagnés dans les actes de leur vie quotidienne (Soin, Apprentissage, Accompagnement Administratif, Ecole, Travail, Loisirs, gestion de budget, logement etc.)

## B. ACTIVITE :

Indicateurs	Année 2023
Capacité autorisée	50
Nombre de journées théoriques	18 250
Nombre de journées prévisionnelles	17 520
Nombre de journées réalisées	16 839
Taux d'occupation demandé	96 %
Taux d'occupation réalisé	96.11 %

Le SAPA, créé en septembre 2022, a fonctionné d'une manière complète sur l'année 2023. Il s'agit, donc, de sa première année pleine de fonctionnement.

### Nombre total de jeunes pris en charge par le service sur l'année 2023 : 77

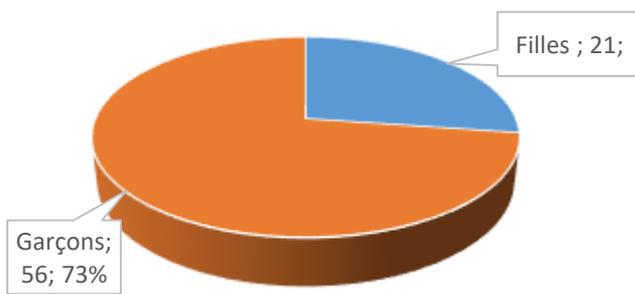


De par ses données, nous pouvons constater la dynamique d'accueil du service ou les entrées ont été conséquentes et progressives tout au long de l'année. Les sorties concernent des jeunes entrés en 2023 ou en 2022.

Durant l'année 2023, nous avons eu à gérer plusieurs sorties anticipées, c'est-à-dire arrivant avant le terme prévu et ceux pour les raisons suivantes :

- Fugue pour 4 jeunes courant 2023,
- Une orientation à la maison maternité de Chartres pour une jeune mineure,
- 5 jeunes majeurs ont demandé une fin de CJM,
- 2 jeunes majeurs ont eu une fin de CJM suite à des faits de violences sur des professionnels,
- Une fin de CJM à la suite d'une hospitalisation de longue durée,

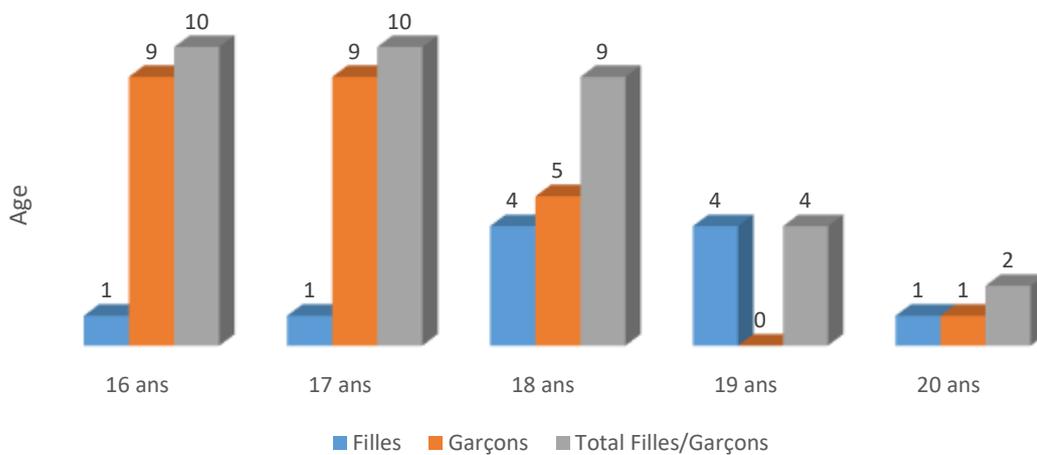
### Typologie du public accueilli :



Le nombre de garçons est plus élevé que le nombre de filles.

Nous avons accueilli sur l'année 2023, des jeunes filles mineures non-accompagnés. Certaines avaient moins de 16 ans.

### Moyenne d'âge du public accueilli par genre :

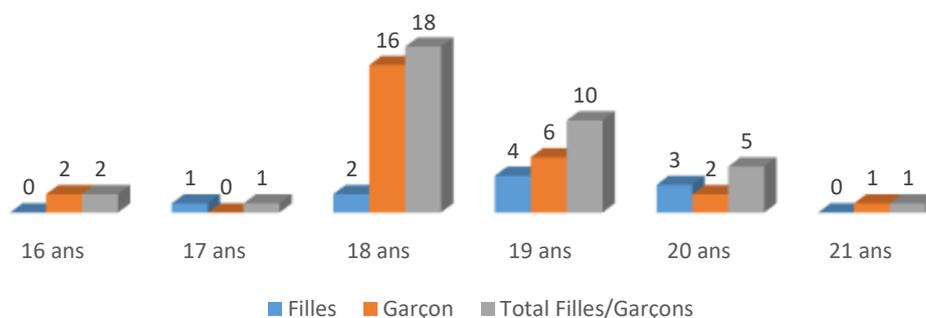


Sur l'ensemble de l'année 2023, l'âge moyen est de 17 ans. Le service observe une demande d'admission de plus en plus importante de jeunes de moins de 16 ans. La part de garçons est toujours plus importante.

### Durée moyenne des mesures :

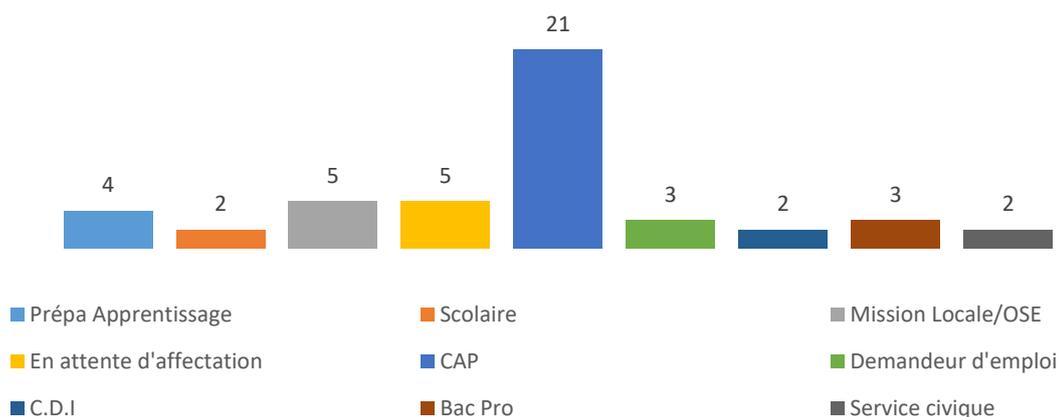
37 jeunes sont sortis du dispositif entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2023. La durée moyenne de prise en charge est de 13,6 mois. La durée d'accompagnement est tributaire de l'âge d'arrivée du jeune au sein du service.

### Répartition des jeunes par âge à la sortie du dispositif :



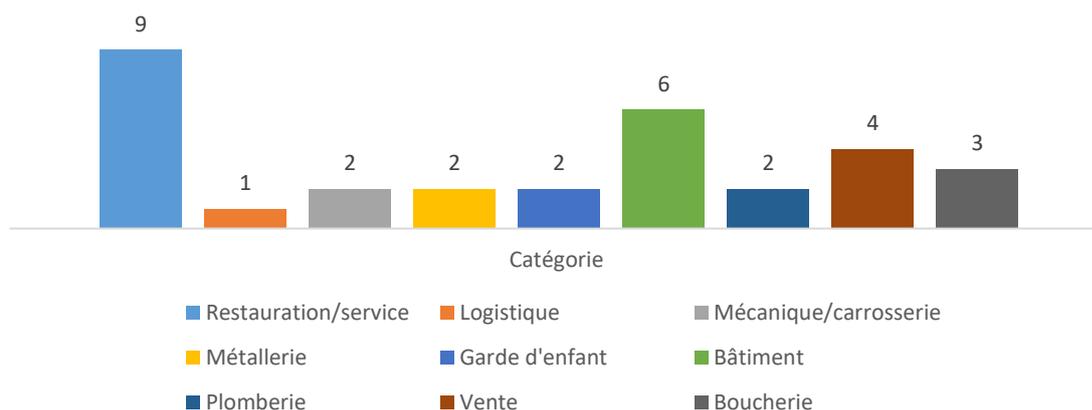
La moyenne d'âge des jeunes à la sortie est de : 18 ans et demi.

## La scolarité des jeunes au 31/12/2023 :



Conscients des enjeux, les jeunes du service font le choix de formation courte sur le mode de l'alternance. Ils ont connaissance de la courte durée de prise en charge après leur majorité et choisissent, lorsque leur niveau leur permet, d'accéder à un métier avec une forte demande sur le territoire.

## Domaine d'activités professionnels des jeunes du S.A.P.A



## A la sortie :

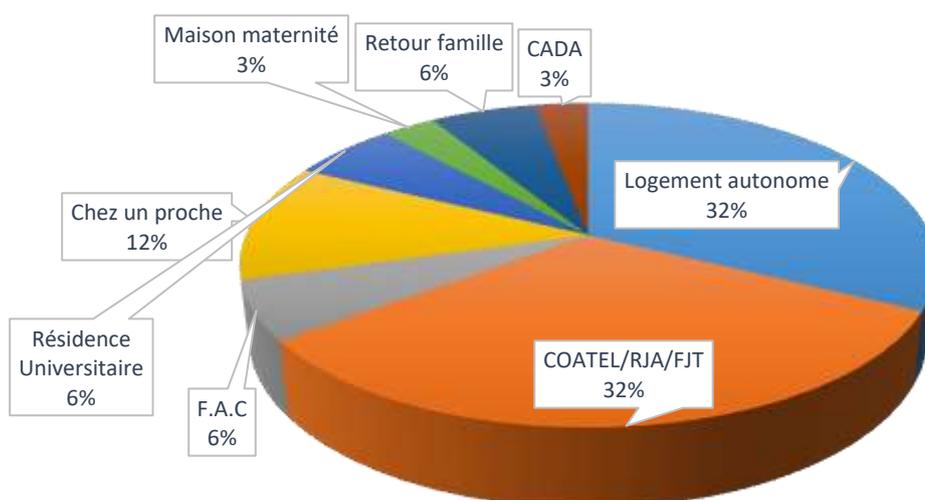
Le principal motif de fin de prise en charge est l'atteinte de la majorité. A la sortie en 2023, l'ensemble des jeunes accompagnés ont obtenu un logement ou un lieu d'hébergement.

Pour les M.N.A, les délais d'obtention d'un titre de séjour ne leur permettent pas d'obtenir directement un logement en leur nom propre. Ils sont donc hébergés chez des proches.

Aussi, les alternatives à l'hébergement de type COATEL ou Foyer de Jeunes Travailleurs sont les premières recherches réalisées.

En 2023, l'ensemble des majeurs accompagnés ont bénéficié d'un Contrat jeune majeur.

### Type d'hébergement à la sortie :



### C. VIE DU SERVICE :

La visite de conformité a eu lieu le 08 mars 2023.

#### Composition de l'équipe :

- 1 directeur
- 1 cheffe de service,
- 1 comptable,
- 1 secrétaire,
- 6.8 etp éducateurs, moniteurs éducateurs, éducateurs techniques spécialisés,
- 1 Maitresse de maison,
- 2.5 etp surveillants de nuit, (intervenant sur le collectif et sur les appartements de l'agglomération chartraine)
- 0.25 etp de psychologue (en cours de recrutement),
- 0.5 etp agent technique

#### Actions collectives 2023 :

Nous avons organisé plusieurs activités pour le public : sorties de plein air, visites de lieux touristiques. Un atelier code de la route est programmé tous les mardis au pôle jeune majeurs en présence des jeunes suivis par le service d'aide aux jeunes majeurs.

#### Démarche d'amélioration continue de la qualité :

Dans le cadre de la création du service, nous avons élaboré l'ensemble des outils de la loi 2002.2 à savoir :

- Le projet d'établissement, le DIPEC, la charte des droits et libertés de la personne accueillie, le Projet Personnalisé d'accompagnement de la personne accueillie, le groupe d'expression, le règlement de fonctionnement,

### D. PERSPECTIVES 2024 :

L'année 2023 est une année de consolidation du projet d'établissement dans ses fondements. L'équipe nouvelle est à accompagner dans sa pratique et dans l'accompagnement proposé.

Nous sommes en recherche d'un (e) psychologue à quart temps pour compléter l'équipe pluridisciplinaire.

**Rimissi HADJI**  
Directeur



## SERVICE DE PREVENTION SPECIALISEE

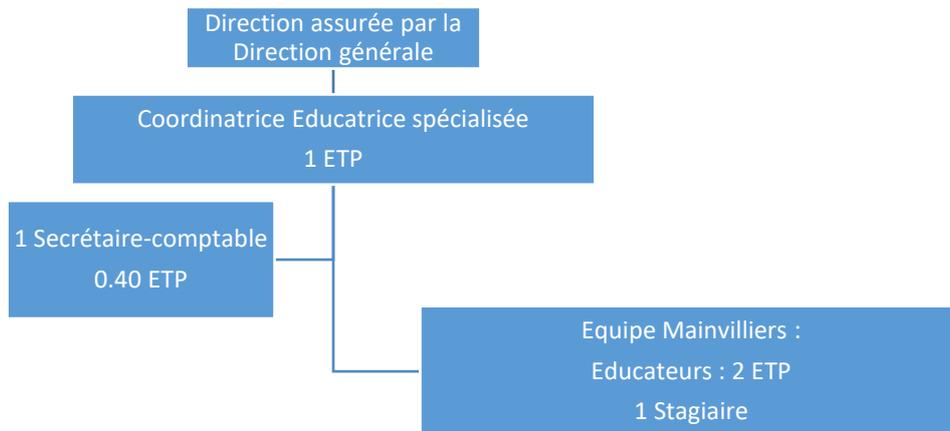
FICHE D'IDENTITE	
Adresse Direction	35 avenue de la Paix – 28300 LEVES
Mail direction	prevention@adsea28.org
SIRET	775 575 699 00217
FINESS	28 050 087 7
Equipe de direction :	Directrice : Isabelle CAPPELLARO
Catégorie	Prévention spécialisée : prévenir la marginalisation et l'inadaptation du jeune et des familles ;
Population accueillie :	Filles et garçons de 11 à 25 ans
Autorisation	Arrêté d'habilitation n°1773 du 01/09/2003 CD 28
Capacité - lieux d'exercice	Conseil départemental – Territoires Quartiers Politique de la Ville de Mainvilliers «Tallefont-Bretagne»
Ouverture	Toute l'année sans interruption.
Dernière évaluation	2014

### A – MISSIONS PRINCIPALES ET ORGANISATION :

La prévention spécialisée, inscrite dans la loi du 2 janvier 2002 comme une mission du service de l'Aide Sociale à l'Enfance, s'adresse aux enfants, adolescents, jeunes adultes et leur famille, en difficulté ou en rupture avec leur milieu afin de :

- prévenir la marginalisation et l'inadaptation du jeune et des familles ;
- être un moyen de socialisation et de promotion des jeunes en grande difficulté ainsi que la promotion collective des quartiers ;
- développer à titre préventif des actions éducatives auprès des jeunes en difficulté sur les territoires concernés ;
- favoriser les prises de conscience par le milieu de vie des actions à mener en matière d'insertion sociale afin que chacun puisse y trouver sa place ;
- faciliter l'accès du public concerné aux équipements de formation, de loisirs, de culture, au monde du travail, à l'amélioration des relations avec leur famille et leur environnement.

Organigramme au 31/12/2023 :



## B - FAITS MARQUANTS :

- Mise en place du **bureau-mobile** :

Un camion aménagé en bureau, reçoit le public jeune (adolescents et jeunes adultes) tous les mercredi après-midi, aux abords du city stade, au cœur du QPV de Mainvilliers.

Les objectifs sont :

- Donner plus de **visibilité** des éducatrices auprès des jeunes qui ne vont pas vers les structures de droit commun.
- Proposer un espace de **discussion, d'échanges** sur tous les sujets qu'ils souhaitent aborder
- Les aider à faire des **démarches d'insertion** (recherche de stage, apprentissage, formation, prise de rdv etc.) avant de commencer un **accompagnement** personnalisé puis de les **orienter** vers les partenaires compétents.
- Proposer un espace de **création d'actions** collectives
- Offrir un **support à la relation** de confiance avec ces jeunes, grâce à la **régularité** de la présence de l'équipe éducative au même lieu, les mêmes jours.
- **Axe parentalité** développé par la **convention** « temps d'éveil » avec le centre socio-éducatif Jules Verne de Mainvilliers.
- Actualisation du **projet de service**.
- **Les émeutes du début d'été** : le décès du jeune Nahel le 27 juin 2023 a engendré des violences urbaines dans tout le pays, l'agglomération chartraine n'y a pas échappé. Le SPS a été particulièrement présent à Mainvilliers, en décalant les horaires de travail sur des soirées. Nous avons porté auprès des jeunes un **discours d'apaisement** dans un objectif de **protection**, en mettant en avant nos **inquiétudes** pour eux, et les risques qu'ils encourent. Notre présence sur **les réseaux sociaux** nous a permis d'avoir une fenêtre pour observer ce qui se passe concrètement (jeux de concurrence entre villes, qui ira le plus loin), mais pas d'agir directement sur les faits.
- Participation aux **journées nationales** de la prévention spécialisée à Grenoble en Novembre. Dont voici la conclusion par Anne-Marie FAUVET, Présidente du CNLAPS : « *Il y a plusieurs enjeux pour les années qui viennent pour la prévention spécialisée : - continuer la **professionnalisation** de nos métiers, besoin*

de gagner en compétences - penser **l'évolution** de nos métiers - question des **coopérations inter-institutionnelles** : quelle gouvernance pour la prévention spécialisée ? - garantie du **nombre de postes** »

- Mise en place du **logiciel TRAJECT** : logiciel de recueil de données du travail effectué, à des fins de rendre compte de l'activité auprès des financeurs et de valorisations de l'activité du service.

## C – ACTIVITE :

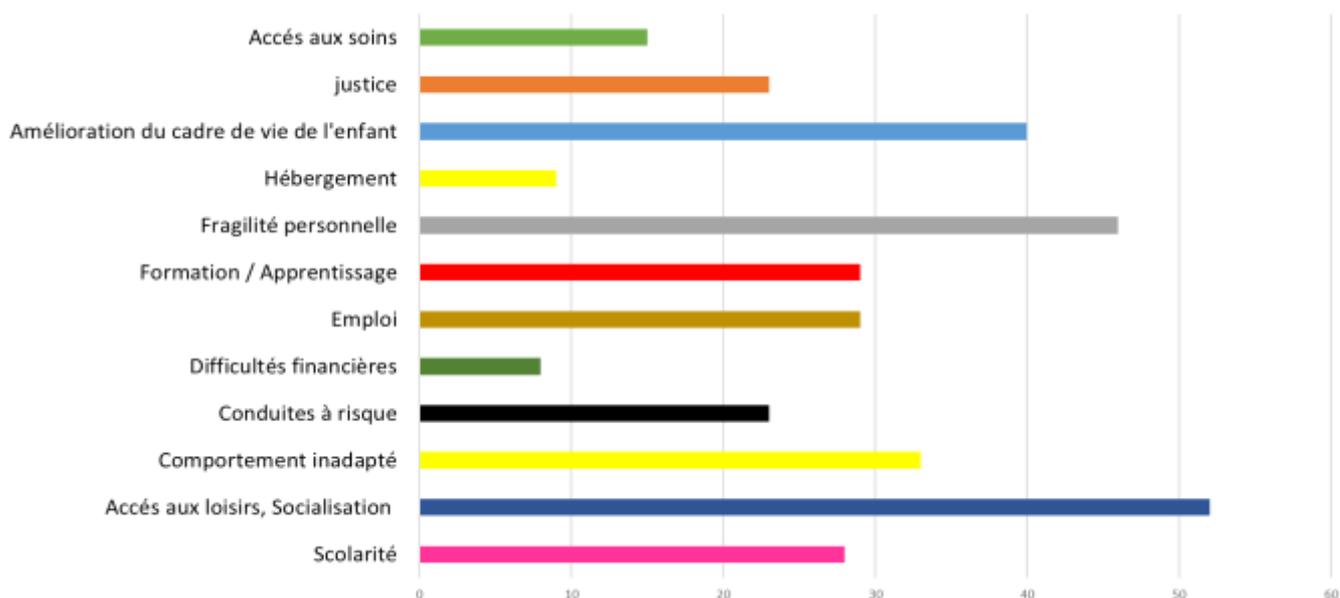
- **Répartition filles/garçons et tranches d'âge**

- 34 jeunes ont entre 10 et 15 ans : 23 garçons 11 filles
- 40 jeunes ont entre 16 à 18 ans : 27 garçons et 13 filles
- 20 jeunes ont entre 19 et 21 ans : 15 garçons et 5 filles

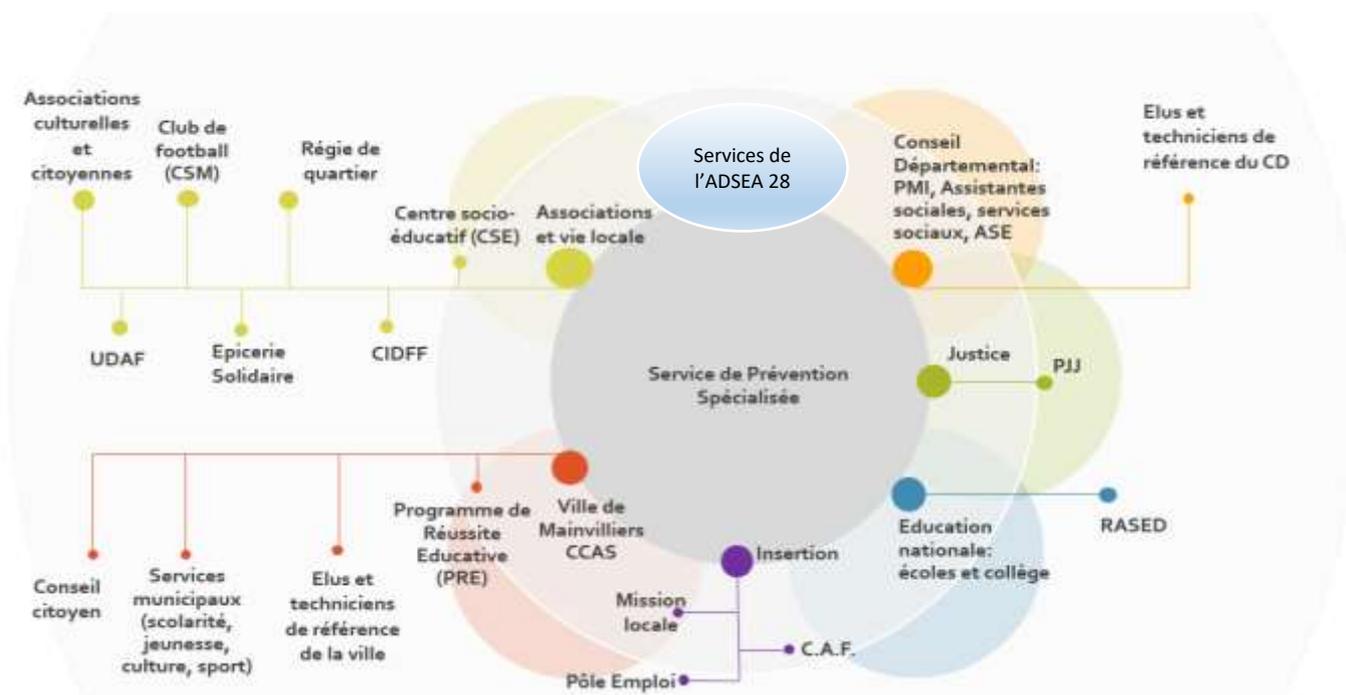
- **Nombre de jeunes suivis/connus/incontournables :**

- En 2023, le service est en relation éducative avec 94 jeunes de 10 à 21 ans :
  - 11% de « jeunes connus »
  - 89% de jeunes « suivis ».

- **Problématiques :**



## D – PARTENARIAT ET ACTEURS DE RESEAUX :



Le service a participé à de nombreuses **actions partenariales** co-construites et co-animées: anim' vacances, temps d'éveil, tournoi de foot, goûter citoyen, semaine sur le droit des femmes, action au collège contre le harcèlement, « pause marché » pour favoriser le lien social, création d'un jeu de société sur la diversité des familles, et fête des familles.

L'équipe participe aussi à d'autres **réunions partenariales** visant à partager les actualités de chacun (coordinations sociales), soutenir les jeunes dans leurs démarches d'insertion (job « coup de pouce »), réfléchir à d'autres actions à mener sur le territoire (CTS, « Et Mon Corps j'En Fais Quoi », Conseil Citoyen, Jeunes de Mainv', Régie de quartier, CSE), et faire le point sur des situations (CD, PRE, CMP, éducation nationale).

L'ancrage du service sur le territoire de Mainvilliers et particulièrement dans ce réseau de partenaires est un réel atout qu'il convient de préserver et d'alimenter chaque année.

## E - LES PERSPECTIVES POUR 2024

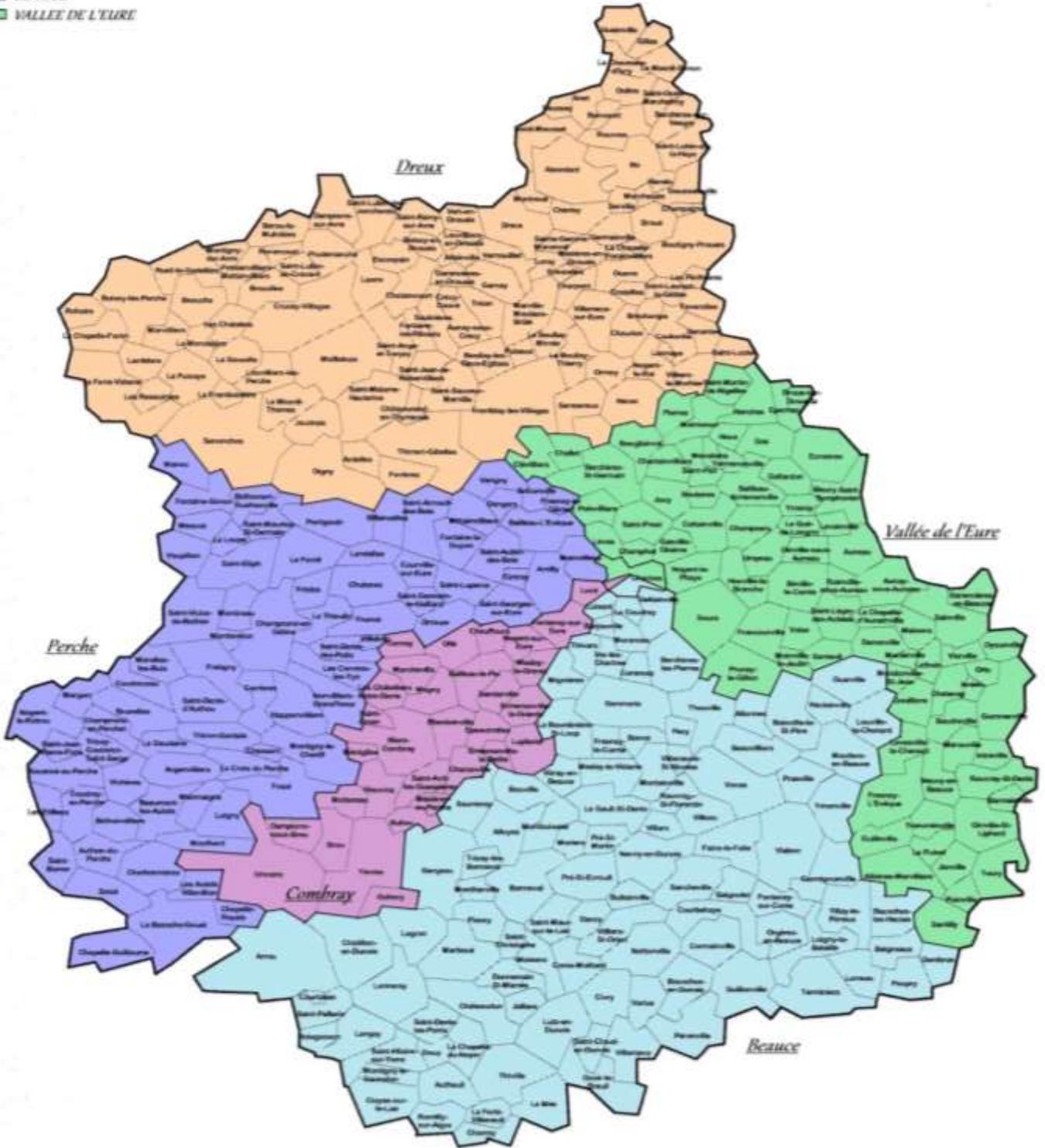
- Le déploiement du service de prévention spécialisée sur le QPV « Camus-Schweitzer » par le biais d'une convention avec la ville de Châteaudun et le Conseil Départemental donnera lieu au recrutement de 2 travailleurs sociaux. Le service de prévention spécialisée est très attendu par la commune, les partenaires et habitants.
- L'arrivée d'une stagiaire éducatrice spécialisée pour un an viendra alimenter le service de ses questionnements et fera exister la prévention spécialisée au sein de sa promotion.
- L'autoévaluation en juin 2024 permettra à toute l'équipe de se questionner sur la manière de rendre compte de son activité, d'améliorer la qualité de ses pratiques, et nourrira de multiples débats.
- Le changement de bureau et la réfection de celui-ci offrira un meilleur contexte de travail qui accompagnera symboliquement le renouveau porté par l'année 2024.

**Raphaëlle TOURNE**  
Coordinatrice – Educatrice spécialisée

## SERVICE D' ACTIONS EDUCATIVES EN MILIEU OUVERT

<b>FICHE D'IDENTITE</b>	
Adresse Direction et antennes Chartres-Châteaudun/Chartres-	37, rue de la Chacatière – 28300 LEVES
Mail direction	aemo@adsea28.org
SIRET	775 575 699 00282
FINESS	28 050 018 2
Equipe de direction :	Directrice : Isabelle LUXEREAU
	Chefs de service : - Willy CROCHET (antenne Chartres-Châteaudun) - Anna GONCALVES (antenne Chartres – Nogent) - Xavier RENOUL (antenne Dreux)
Catégorie	Action éducative en milieu ouvert Assistance éducative à domicile
Population accueillie :	Enfants (0 - 18 ans) et familles
Habilitation	Arrêté renouvellement d'habilitation par le Préfet pour 5 ans en date du 30/10/2019.
Autorisation	Courrier CD 28 du 22/06/2016 renouvellement à partir du 01/01/2017 pour 15 ans
Ouverture	Toute l'année
Dernière évaluation	Novembre 2023

- DREUX
- PERCHE
- COMBRAY
- BEAUCE
- VALLEE DE L'EURE



## A – MISSIONS PRINCIPALES :

Depuis 2012, le SAEMO (Service d'Accompagnements Educatifs en Milieu Ouvert), est autorisé à exercer :

- ⇒ **720 mesures** d'assistance éducative ordonnées par les magistrats du Tribunal pour Enfants de Chartres et mises en œuvre sur tout le territoire du département d'Eure-et-Loir. De ce fait, le service reçoit des mineurs de 0 à 18 ans qui font l'objet d'une ordonnance et/ou d'un jugement du Tribunal pour Enfants en application des articles 375 à 382 du code civil – Assistance éducative :

L'action éducative en milieu ouvert (AEMO) est la première mesure d'assistance éducative énoncée par le code civil que peut ordonner le juge des enfants. Deux articles de celui-ci permettent plus précisément de définir cette modalité d'intervention :

L'article 375 : « si la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises, des mesures d'assistance éducative peuvent être ordonnées.... ».

L'article 375-2 : « chaque fois qu'il est possible, le mineur doit être maintenu dans son milieu actuel...le juge désigne un service qualifié en lui donnant mission d'apporter aides et conseils à la famille... ».

- ⇒ **130 mesures** d'Action Educative à Domicile (AED) en application des articles L 222-2 et L 222-3 du Code de l'action sociale et de la famille. Ces mesures nous sont alors confiées par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance du conseil départemental d'Eure et Loir. Elles sont à destination de mineurs de 0 à 18 ans.

Cette mesure entre dans le registre de la prévention. Elle s'adresse à des parents confrontés à des difficultés sur le plan éducatif, pour lesquelles, ils ne sont pas parvenus à trouver des réponses adaptées.

C'est une prestation d'Aide Sociale à l'Enfance. Elle est mise en œuvre avec l'accord des parents, parfois même à leur demande. Elle apporte un soutien éducatif à la famille.

Cette prestation s'inscrit dans le dispositif de protection administrative de l'enfant.

La loi du 14 Mars 2016, renforce celle du 5 mars 2007 et a ouvert la voie de l'innovation, incitant à la diversification des prises en charge et permettant le développement en France d'une palette d'approches complémentaires : placements séquentiels, placements à domicile, aides et actions éducatives Renforcées à Domicile.

Le SAEMO de l'ADSEA28 entrera dans ce principe de diversification en 2017 par la création d'une activité SERAD : Service éducatif renforcé d'aides à domicile.

Ces différentes mesures ont pour mission principale :

- ⇒ D'aider des parents à assumer les droits et devoirs que confère l'autorité parentale.
- ⇒ De solliciter les ressources familiales dans une perspective d'évolution et de changement, ainsi l'intervention se propose d'amener chacun à trouver sa place en lien avec sa famille dans la finalité de faire cesser le danger ou le risque de danger pour le mineur concerné.

## B – FAITS MARQUANTS :

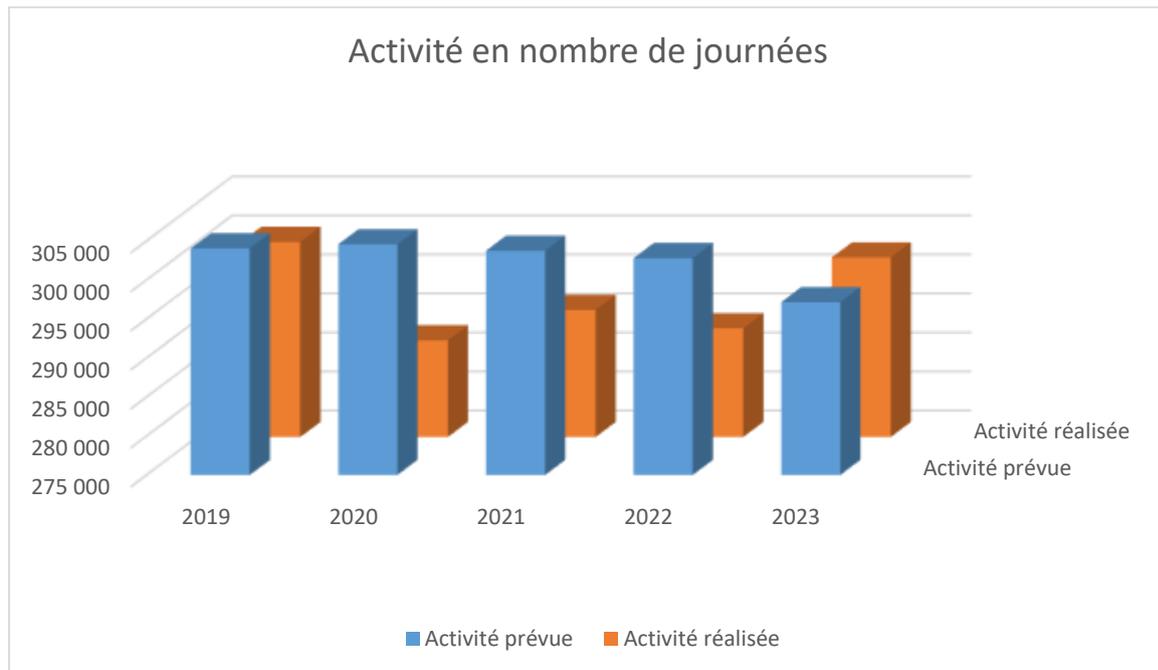
- ⇒ Une liste d'attente très importante avec une moyenne de 150 mesures en attente tout le long de l'année.
- ⇒ Un poste de chef de service à mi-temps (non remplacé) sur tout 2023 dont la conséquence principale (entre autres) a été d'augmenter les délais d'ouverture, une équipe éducative fragilisée.
- ⇒ Une situation RH tendue : beaucoup de congés maternité et de retour sous la forme de temps partiel en congé parental.
- ⇒ Une augmentation du nombre de placements et particulièrement des fratries (au moins 4 enfants). Le secteur Chartres Châteaudun a été le plus touché.

- ⇒ Un audit du CD28 par le cabinet SPQR en octobre 2023
- ⇒ L'auto-évaluation de Mai 2023 à Octobre 2023.
- ⇒ L'évaluation externe par le cabinet 4AS en Novembre 2023.
- ⇒ Un camp pour 10 enfants en Octobre 2023.
- ⇒ La participation du SAEMO ADSEA28 (5 salariés volontaires) au Groupe d'organisation des Assises sur TOURS : CNAEMO 2024.

## C – ACTIVITE :

### 1) En nombre de journées

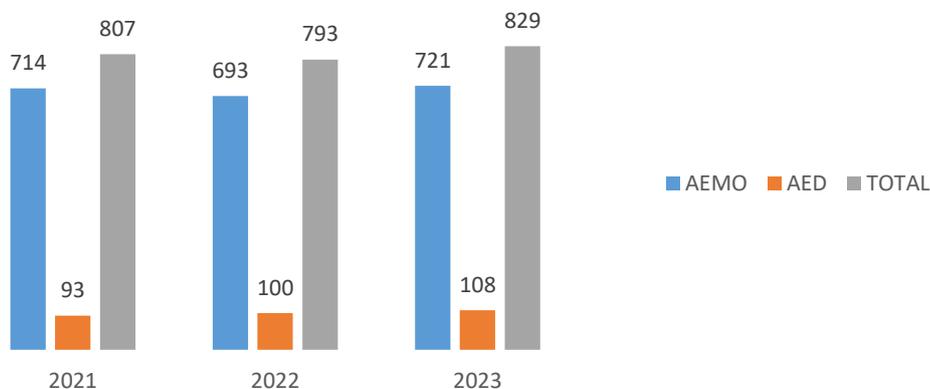
L'année 2023 se termine avec un léger excédent de 859 journées.



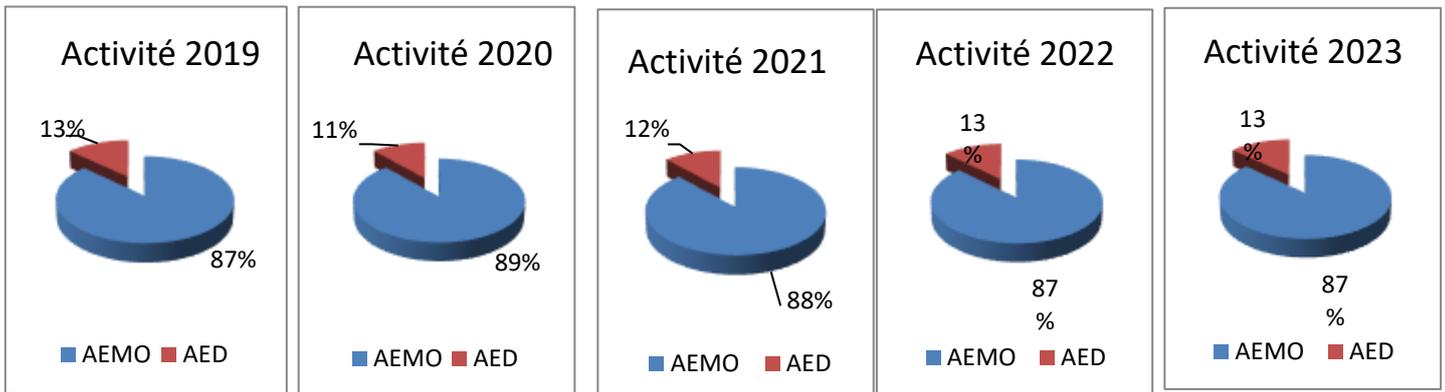
Depuis 2019 l'activité du SAEMO (AEMO et AED confondues) était déficitaire. Si la crise sanitaire a beaucoup impacté celle-ci, les délais de contractualisation des AED aussi. Le réajustement du taux d'occupation des AED sur l'exercice 2023 a permis que le service réalise l'activité avec un léger excédent de journées (95,7% au lieu de 99 %)

### 2) Evolution du nombre de mesures AEMO-AED prise en charge.

L'agrément autorisé pour le SAEMO, AED et AEMO confondues est de 850 mesures (720 AEMO et 130 AED) pour un taux d'occupation à 100%. Pour un taux d'occupation à 95,7% ce sont 814 mesures à suivre.



Les AED devant représenter 15% de l'activité globale du SAEMO. Les schémas ci-dessous montrent que depuis 2019, elle représente une moyenne de 12,5%. Malgré le principe de subsidiarité du juge des enfants prévu depuis la loi de 2007, le processus de déjudiciarisation peine à se mettre en œuvre.



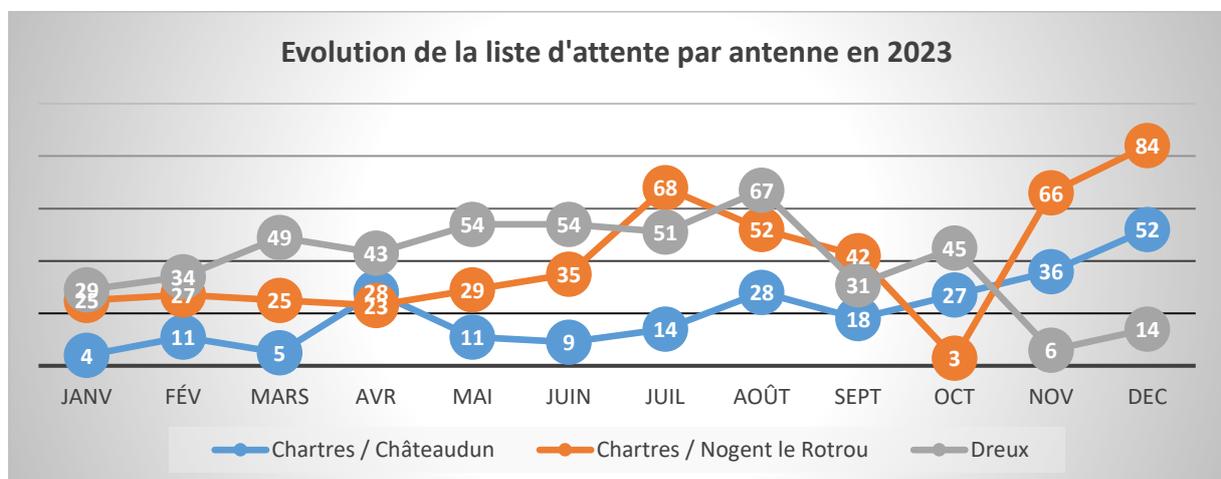
### 3) [Le jeu des entrées et des sorties](#)

Si notre agrément est de 850 mesures, le jeu des entrées et des sorties montre que le service prend en charge un nombre plus important de mineurs sur l'année. Sur 2023 ce sont 1276 mineurs qui ont été accompagnés. Nous observons une baisse par rapport à l'année précédente où 1311 mineurs avaient été suivis. Ceci s'explique par une augmentation légère de la durée des mesures.

	AEMO Judiciaires			AED		
	Garçons AEMO	Filles AEMO	Total	Garçons AED	Filles AED	Total
<b>Dreux</b>	172	167	<b>339</b>	9	4	<b>13</b>
<b>C-Châteaudun</b>	195	168	<b>363</b>	53	38	<b>91</b>
<b>C-Nogent</b>	213	191	<b>404</b>	38	28	<b>66</b>
<b>Totaux</b>	580	526	<b>1106</b>	100	70	<b>170</b>
	<b>1276</b>					

### 4) [La liste d'attente](#)

L'année 2023 indique une moyenne de 100 mesures en attente.

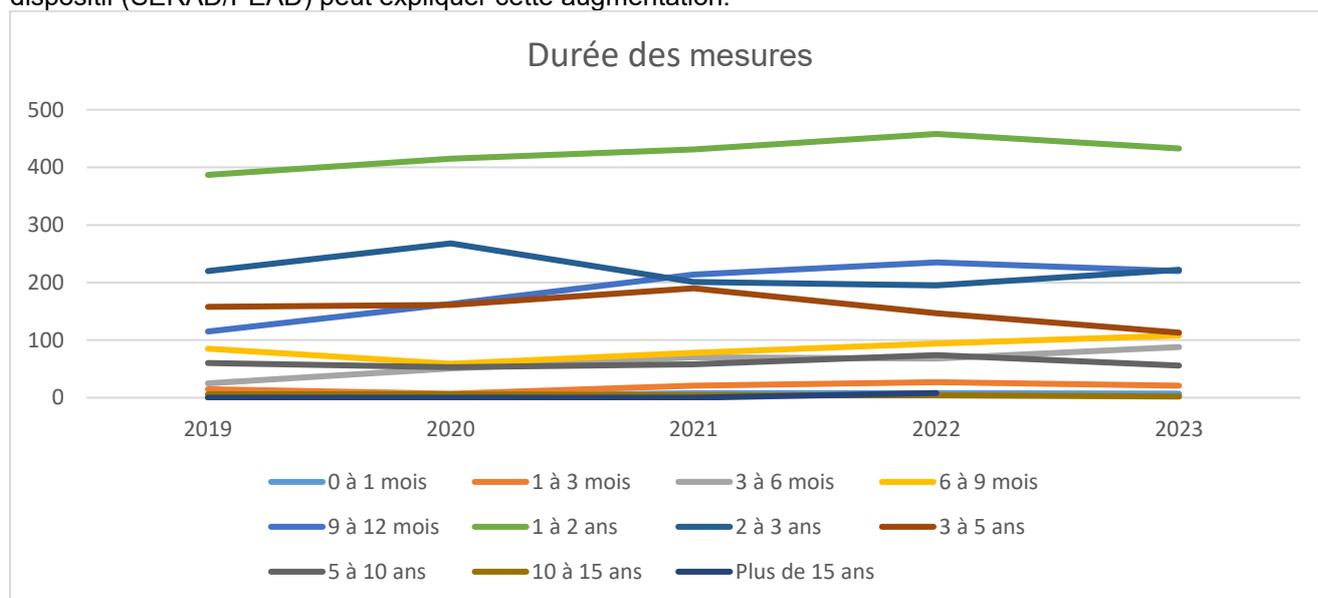


La liste d'attente n'a jamais été aussi importante. Au-delà de la problématique RH connue en 2023, il ressort une augmentation conséquente des saisines en assistance éducative. Le rapport d'activité du tribunal, montre une augmentation de leur saisine de 7,5%. Par ailleurs, malgré le développement de dispositifs alternatifs (SERAD/PEAD), la saturation de ceux-ci amène les juges des enfants à ordonner des mesures AEMO par défaut, dans l'attente de la mise en œuvre de ces dispositifs. Ce constat est aussi observé dans l'attente de l'exécution d'un placement.

### 5) Durée des mesures

En 2022 nous avons observé une réduction importante (de 3 mois) de la durée des mesures. Le nombre important de placements sur 2022 l'explique en grande partie.

2023 montre une légère augmentation de la durée. Comme nous l'évoquions ci-dessus, la poursuite d'une AEMO le temps de l'exécution d'un placement, ou encore le temps de la prise en charge par un autre dispositif (SERAD/PEAD) peut expliquer cette augmentation.



### 6) La répartition par tranche d'âge



Depuis 2016 le SAEMO observe que la tranche d'âge la plus représentée pour les AEMO est celle des moins de 6 ans et cela se confirme sur 2023. La vigilance de tous, sur ce public très vulnérable, montre que les saisines judiciaires sont plus nombreuses.

Par ailleurs, le service applique trois critères de priorisation sur la liste d'attente. Les enfants de moins de 3 ans sont systématiquement attribués et ne restent pas en liste d'attente. Les tranches d'âge 10/13 ans et 14/15 ans restent importantes. Elle renvoie à la problématique de l'adolescence qui vient bousculer la fonction parentale. Les conduites de violences, de consommation de produits illicites ou encore des mises

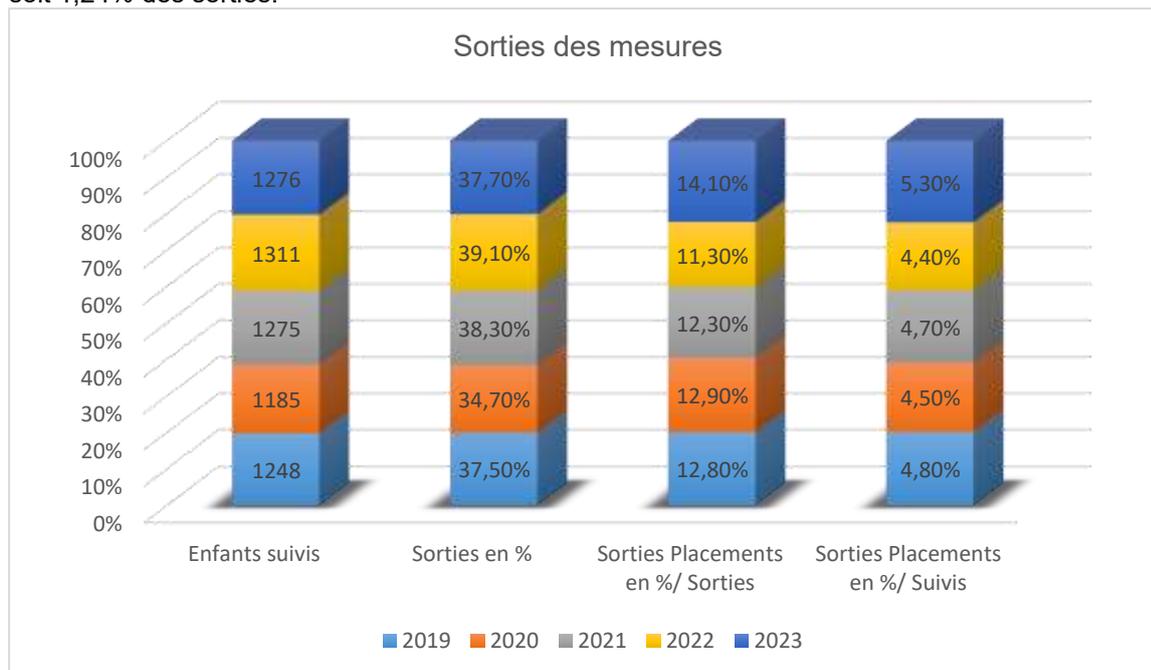
en danger autour de l'intime touchent particulièrement ces tranches d'âge.

Enfin, en 2023, 2 jeunes (AED) qui ont été accompagnés après leur majorité.

### 7) Sorties des mesures

Le SAEMO n'a pas encore mis en place une recherche autour du devenir des jeunes suivis. L'analyse que nous pouvons extraire aujourd'hui se fait essentiellement autour des orientations proposées et mise en œuvre après la mesure d'accompagnement.

Nous observons sur l'année 2023, 482 jeunes sortis sur 1276 pris en charge soit 38% de sorties. Ceci indique que 62% des mesures (AEMO/AED) sont renouvelées. 28 mesures d'AEMO se sont terminées en faveur d'une AED soit 6% des sorties. 68 mesures d'AEMO/AED se sont terminées suite à un placement exécuté soit 14% des sorties. 6 mesures d'AEMO/AED se sont terminées suite à une orientation vers des SERAD soit 1,24% des sorties.



L'année 2023 montre un taux de placement supérieur aux exercices précédents depuis 2019. Nous précisons toutefois, que le nombre de demandes de placement n'a pas augmenté. Ceci s'explique par le placement sur l'année 2023 de trois grandes fratries entre 4 à 6 enfants.

	Chartres - Châteaudun	Chartres - Nogent	Dreux	Total
<b>2019</b>	15	21	24	<b>60</b>
<b>2020</b>	14	22	17	<b>53</b>
<b>2021</b>	16	19	25	<b>60</b>
<b>2022</b>	26	21	11	<b>58</b>
<b>2023</b>	37	9	22	<b>68</b>

## D- LES OUTILS : SUPPORTS A LA RELATION EDUCATIVE ET AU SOUTIEN DE LA PARENTALITE

### 1) Les activités et les séjours

En 2023 seulement un camp a été organisé en Bretagne sur la période des vacances de la TOUSSAINT. Ces séjours proposés aux enfants est toujours d'une grande richesse. Ils permettent une observation constante des enfants. Ils offrent un environnement stable et sécurisé permettant aux enfants de s'apaiser et libérer spontanément leurs paroles parfois soumises au secret par loyauté à leurs parents.

Des activités sont aussi largement proposées aux enfants suivis. Une étude a été réalisée en 2023 sur l'antenne Chartres Châteaudun. Celle-ci prend en charge 320 mineurs. Ce sont les 2/3 des enfants suivis qui ont bénéficié d'une activité spécifique sur l'année 2023 (ZOO, Sorties plage à la journée, parc d'attraction en tout genre, bases de loisirs...). Des activités plus régulières sont aussi proposées comme : l'activité cuisine, activité manuelle....



Activité Base de Loisirs :  
parents enfants



Activité Mère/enfant : Parc Voves



Camp Bretagne (Octobre 2023) avec  
10 enfants.

## 2) [L'accompagnement par l'équipe psychologique](#)

Les psychologues accompagnent l'équipe éducative dans la compréhension des problématiques des situations et élaborent des hypothèses qui orientent l'accompagnement éducatif et la posture de chacun, en étroite collaboration avec le chef de service.

Le service AEMO évalue en permanence si les besoins fondamentaux des enfants pris en charge sont respectés. Sur la question de la santé, les psychologues peuvent intervenir autour de la santé psychique et psychologique des enfants comme des parents. Il est à noter que les dispositifs de soins extérieurs sont à privilégier. Toutefois, certaines situations nécessitent un soutien psychologique rapide. C'est dans cet « entre-deux », que les psychologues du service peuvent proposer un accompagnement ponctuel.

Enfin, sur l'année 2023, ils ont proposé à l'ensemble du service des sujets réflexifs sur des thèmes précis comme :

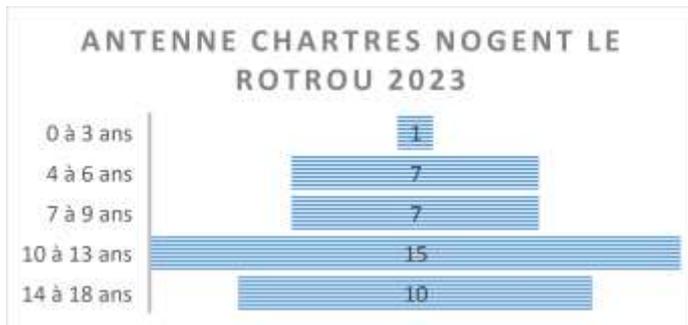
- Le génogramme : développement de cet outil
- La crise suicidaire.

Sur 2024, un travail de développement du partenariat avec les psychologues en libéral sur le secteur de Chartres est engagé. Celui-ci a pour but de se connaître et envisager une collaboration selon les besoins des personnes que l'on accompagne.

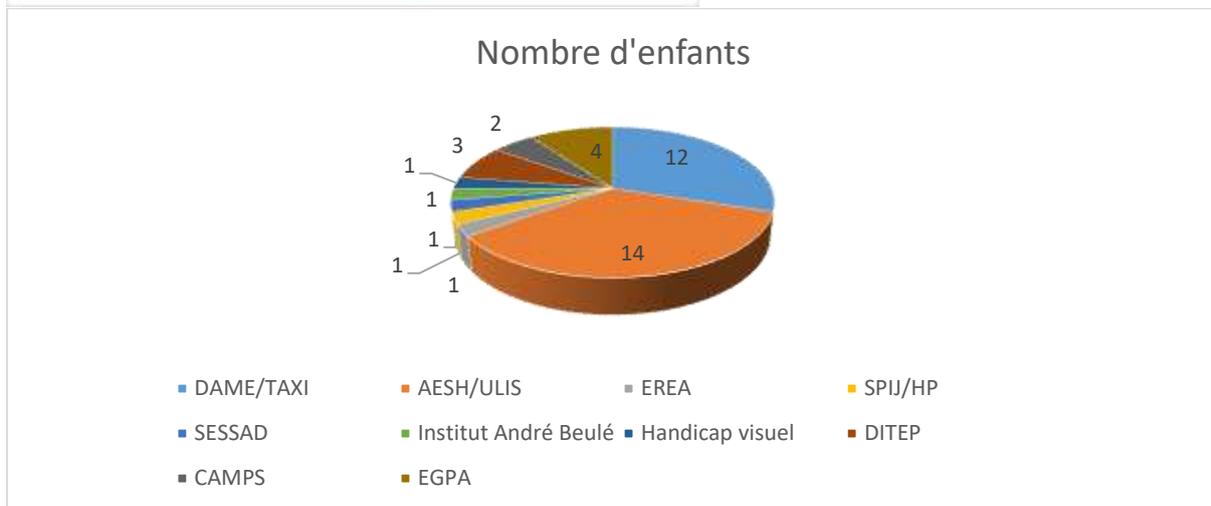
### 3) Focus sur la question de la double vulnérabilité.

Ce focus a été réalisé sur l'antenne Chartres Nogent le Rotrou.

Ce sont 40 enfants sur 470 suivis sur l'année 2023 qui bénéficient d'une reconnaissance MDA et qui dépendent de la protection de l'enfance. Cela représente 8,5% des mineurs suivis.



La pyramide des âges permet d'observer que la classe d'âge prédominante est celle des 10/13 ans comme pour les mineurs suivis en AEMO. Ceci se confirme par les orientations identifiées ci-dessous avec une majorité PEC par les DAME.



De façon plus générale, l'antenne de DREUX compte 43 enfants et 11 parents bénéficiant d'une saisine MDA sur 352 mineurs suivis. Ceci représente 13% des mineurs suivis sur le secteur de DREUX.

Sur l'antenne de Chartres Châteaudun, ce sont 42 enfants et 15 parents qui bénéficient d'une saisine MDA sur 454 mineurs suivis. Ceci représente 12,5% des mineurs suivis sur le secteur Chartres Châteaudun.

Le service a accompagné 1276 mineurs sur l'année 2023. Ce sont 125 enfants et 26 parents qui bénéficient d'une saisine MDA. Ceci représente 12,8% des suivis total du SAEMO en 2023.

### **E-DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE**

➤ **Evaluation interne** : SYNAE : Le service a débuté son évaluation interne en Juin 2023 pour la terminer mi-octobre 2023.

➤ **Evaluation externe** : Le cabinet 4AS a réalisé l'évaluation les 27 et 28 Novembre 2023. Un plan d'action a été élaboré pour répondre aux critères impératifs non validés. Ce plan d'action est associé au COPIL de la réécriture du projet de service.

Des fiches actions sur chaque critère impératif non validés sont réalisées.

➤ **Réécriture du projet de service** :

Un groupe COPIL est composé depuis l'évaluation interne. Ce groupe se compose :

- ⇒ 2 TS par antenne
- ⇒ 2 psychologues
- ⇒ Tous les chefs de service
- ⇒ Tous les nouveaux professionnels
- ⇒ La Directrice
- ⇒ Les administrateurs référents

Les rencontres du COPIL ont lieu de façon mensuelle. Chaque membre du groupe doit être en mesure de restituer sur leurs équipes respectives l'avancement du projet de service.

Des ateliers vont être constitués pour la réalisation de certains travaux : Livret d'accueil pour les enfants, réflexion sur des grilles d'évaluations du danger (Réseau ARA / Les besoins fondamentaux de l'enfant...).

L'intention étant de finaliser la réécriture du projet de service lors du premier semestre 2025.

## **F. PERSPECTIVES 2024**

- ⇒ Engager la refonte du projet de service 2025/2030
- ⇒ Suivi du plan d'action établi suite aux conclusions de l'évaluation externe sur les 7 critères impératifs non obtenus.
- ⇒ Engager une réflexion sur la problématique autour des traumatismes liés aux violences sexuelles et sur le risque prostitutionnel.

**Isabelle LUXEREAU**  
Directrice

## SERVICE EDUCATIF RENFORCE D'AIDE EDUCATIVE A DOMICILE

FICHE D'IDENTITE	
Adresse Direction	37, rue de la Chacatière – 28300 LEVES
Mail direction	aemo@adsea28.org
SIRET	775 575 699 00282
FINESS	28 000 921 8
Antenne SERAD AEMO AED	2, avenue des Bâtes – 28100 DREUX
SIRET	775 575 699 00274
FINESS	28000 896 2
Equipe de direction :	Directrice : Isabelle LUXEREAU
	Chef de service : Xavier RENOUL
Catégorie	Assistance éducative renforcée à domicile (SERAD)
Population accueillie :	Enfants (0 - 18 ans) et familles
Habilitation	SERAD : Courrier du CD 28 du 26 juin 2017 : Ouverture avec 30 places à Dreux.
Autorisation	40 mesures au 01/01/2022
Ouverture	Toute l'année
Dernière évaluation	Novembre 2023

## A – MISSIONS PRINCIPALES :

### ⇒ [Préambule](#)

La loi du 14 Mars 2016, renforce celle du 5 mars 2007 et a ouvert la voie de l'innovation, incitant à la diversification des prises en charge et permettant le développement en France d'une palette d'approches complémentaires : placements séquentiels, placements à domicile, aides et actions éducatives Renforcées à Domicile.

C'est dans ce contexte législatif qu'en août 2016 le SAEMO de l'ADSEA28 transmet à l'Aide Sociale à l'Enfance sa volonté d'entrer dans un dispositif éducatif renforcé à domicile sur le secteur Drouais.

En Février 2017, le Conseil Départemental d'Eure et Loir donnera un avis favorable pour ce projet à hauteur de 30 mesures renforcées. Le service débutera cette action le 1<sup>er</sup> octobre 2017.

Depuis, le SERAD a toujours eu une activité très dense. La forte demande nous a poussé à avoir une liste d'attente, ce qui reste un paradoxe dès lors que ces mesures doivent être immédiatement prises en charge.

C'est pourquoi, pour répondre à cette demande, le Conseil Départemental d'Eure et Loir nous accordera une autorisation d'extension de notre dispositif à hauteur de 40 mesures à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### ⇒ [Les missions](#)

#### **Une modalité d'intervention spécifique et supplémentaire dans le champ de la protection de l'enfance**

L'action du **S.E.R.A.D** a pour objectif premier la restauration des capacités éducatives parentales centrées sur les besoins de l'enfant. Il s'agit d'un mode d'intervention intensif mais qui se réfère aux principes de l'action éducative en milieu naturel de l'enfant ; travail à partir du potentiel des différents membres de la famille.

Le principe de mise en place du **S.E.R.A.D** s'inscrit dans la philosophie des lois du 5 mars 2007, du 14 mars 2016 et du 7 Février 2022 dont les principes primordiaux sont :

- Travailler au plus près des familles, dans un objectif de prévention ;
- Privilégier le maintien des enfants dans leur famille,
- Le renforcement de l'accueil chez un membre de la famille ou un tiers digne de confiance,
- Promouvoir les compétences parentales et celles de leur environnement,
- Garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant.

Le S.E.R.A.D peut à défaut, si les capacités d'évolution des parents sont insuffisantes au regard des besoins de l'enfant, préconiser le placement pour prévenir des troubles du développement et de la structuration de la personnalité de l'enfant. Le S.E.R.A.D peut aussi accompagner un retour de placement ou encore être une alternative à un placement non efficient par un soutien soutenu du jeune et de sa famille.

## B- FAITS MARQUANTS :

- ⇒ L'existence d'une liste d'attente (paradoxe en SERAD) au travers d'une moyenne de 12 mesures chaque mois en attente tout le long de 2023.
- ⇒ Une forte demande de la juridiction et du CD28 et un dispositif saturé.
- ⇒ Un audit du CD28 par le cabinet SPQR en octobre 2023.
- ⇒ L'autoévaluation de Mai à Octobre 2023.
- ⇒ L'évaluation externe par le cabinet 4AS en Novembre 2023.
- ⇒ Un camp enfant en Octobre 2023.

## C- ACTIVITE :

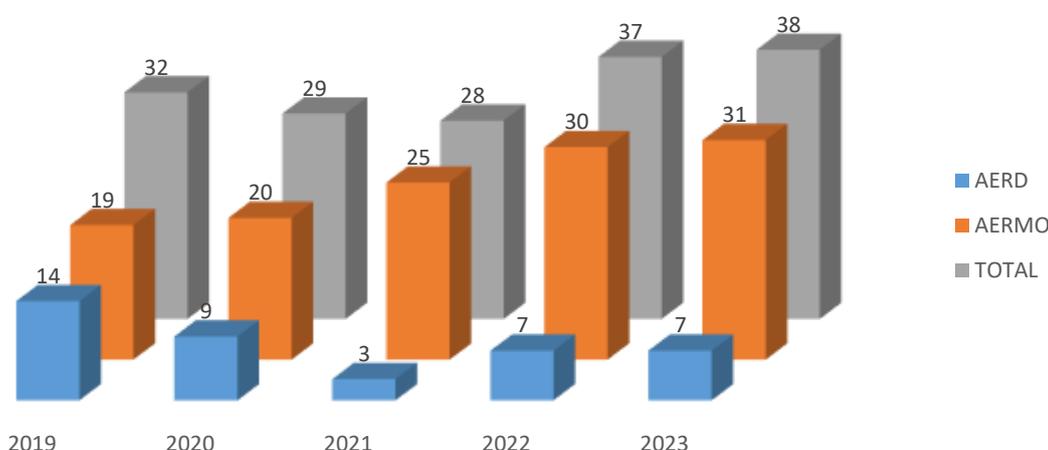
### 1) Le nombre de journée

L'activité du SERAD fonctionne sous forme de dotation globale. L'activité réelle devant être identique à l'activité prévue avec 14 308 journées.

	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Activité prévue</b>	10731	10760	10731	14308	14308
<b>Activité réalisée</b>	10731	10760	10731	14308	14308
<b>Ecart</b>	0	0	0	0	0

Nous observons depuis 2022 une augmentation du nombre de journées à réaliser. Il s'agit ici de l'extension du dispositif passant de 30 à 40 mesures.

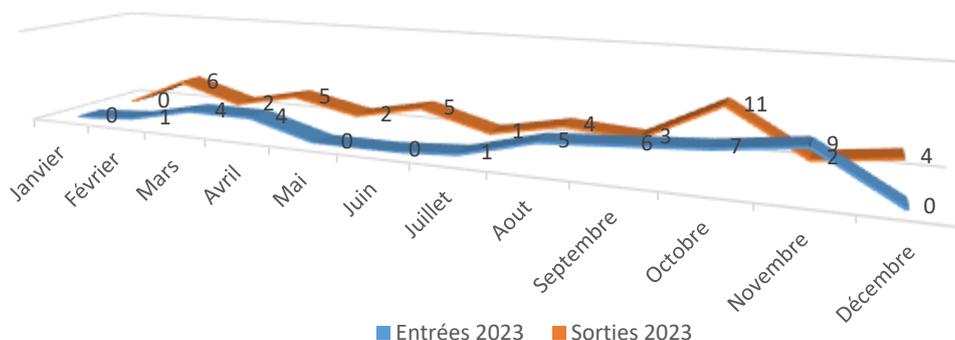
### 2) Deux modalités : AERMO/AERD un équilibre difficile à atteindre.



Lorsque le SERAD ADSEA28 a débuté, le Conseil Départemental d'Eure et Loir, souhaitait un équilibre entre les mesures administratives et judiciaires. Celui-ci a presque été atteint en 2019 sans permettre une continuité sur les autres années. Les situations qui arrivent en SERAD sont très souvent très dégradées au point d'arriver le plus souvent par la voie judiciaire. Les chiffres ci-dessus sont démonstratifs de la forte judiciarisation de ces mesures.

### 3) Le jeu des entrées et sorties

Celui-ci peut être aléatoire selon les échéances des mesures (de 6 à 12 mois renouvelable une fois). On observe sur l'année 2023, 45 sorties et 37 entrées. Une précision importante sur le nombre de sorties qui est à mettre en lien avec deux placements de grandes fratries lesquels se sont réalisés en Octobre 2023.

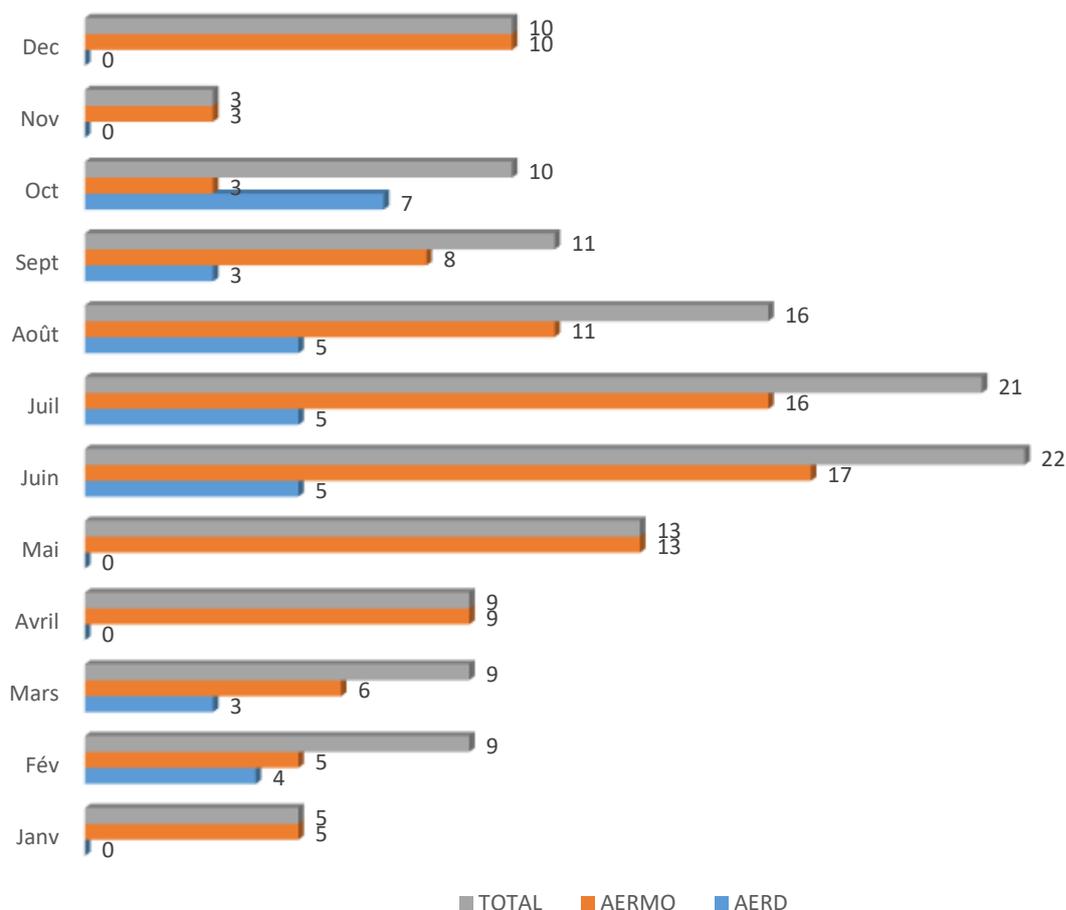


Nous précisons que si l'agrément du SERAD ADSEA28 est de 40 mesures, en 2023 ce sont 82 mineurs qui ont été pris en charge contre 42 en 2022.

#### 4) [La liste d'attente](#)

Dans le cadre de la mission du SERAD et de sa spécificité à intervenir dans les situations familiales complexes et très dégradées, le principe de la liste d'attente doit être inexistant. En effet, lorsqu'une AERMO est ordonnée ou une AERD signée, elle doit être effective immédiatement. La demande sur le secteur Drouais est telle qu'une liste d'attente s'est formée. Les juges des enfants ordonnant des AERMO avec une date anticipée de prise en charge, tenant compte des sorties futures. Pour les AERD, le principe est le même. Le graphique ci-dessous le démontre.

#### Mesures en attente 2023



#### 5) [La répartition par genre](#)

Comme pour l'AEMO, nous continuons d'observer en 2023, un nombre largement plus élevé de garçons pris en charge par le SERAD. Une augmentation est même constatée sur 2023.

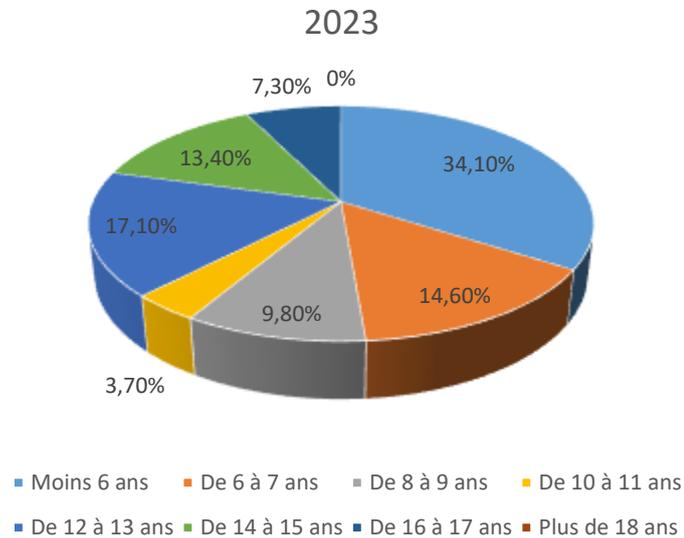
		2021				2022				2023			
		AERM O	AER D	Total	%	AERM O	AER D	Total	%	AERM O	AERD	Total	%
Sexe	M	16	9	25	56.8	18	4	22	52.3	42	10	52	63.4
	F	16	3	19	43.2	17	3	20	47.7	22	8	30	36.6

## 6) La répartition par classe d'âge.

Le projet de notre SERAD, indiquait notre volonté d'atteindre un équilibre dans les tranches d'âge soit environ 33% pour les 0/6 ans, 33% pour les 6/12 ans et enfin 33% pour les 12/18 ans.

Cette juste proportion a été impossible à tenir. Nous observons une forte proportion de prise en charge des enfants de moins de 6 ans avec une évolution de plus de 10% depuis 2022

Par ailleurs, la classe d'âge des 12/13 ans est celle qui suit avec aussi une augmentation de 5% par rapport à 2022.



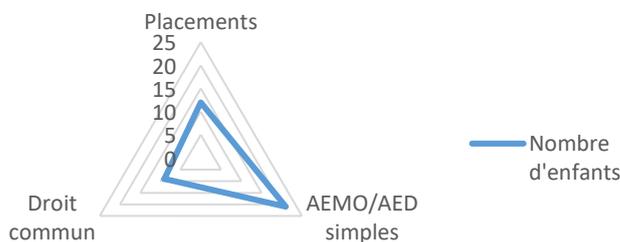
Le détail de ces tranches d'âge est intéressant dans l'analyse car il permet de voir la protection mise pour les moins de 6 ans et une prise en charge des pré adolescents.

## 7) Sorties des mesures

Le SERAD n'a pas encore mis en place une recherche autour du devenir des jeunes suivis. L'analyse que nous pouvons extraire aujourd'hui se fait essentiellement autour des orientations proposées et mise en œuvre après la mesure d'accompagnement.

Le SERAD a suivi 82 mineurs en 2023 et 42 sont sortis du dispositif. Nous proposons une analyse sur ces sorties.

Nombre d'enfants sortis 2023



Dans ces 42 mineurs sortis 12 ont fait l'objet d'un placement en lieu neutre soit un taux de placement de 28% par rapport aux sorties ou de 14,6% par rapport aux nombres d'enfants suivis.

Toutefois, nous précisons qu'il y a eu seulement 6 demandes de placement dont 3 concernent des fratries de chacune trois enfants.

## D- SUPPORTS A LA RELATION EDUCATIVE ET DE SOUTIEN A LA PARENTALITE :

### 1) Les activités et les séjours

Le SERAD s'est associé avec l'AEMO de l'antenne de DREUX pour organiser un séjour d'une semaine à 4 enfants du SERAD. Ce séjour s'est déroulé en Octobre 2023 à l'occasion des vacances de la TOUSSAINT.



### 2) La fonction particulière du psychologue

Le psychologue a une place particulière au SERAD. Il est considéré comme étant une « triplure » dans chacune des mesures. Celle-ci a pour objectif d'apporter des éléments complémentaires à l'accompagnement éducatif. Pour se faire il est présent à plusieurs stades de la mesure :

- ⇒ L'ouverture,
- ⇒ Lors de certains rendez-vous à domicile
- ⇒ Lors d'entretiens au service
- ⇒ La réunion du Projet Individuel, à laquelle participe les parents et le(s) mineur(s) dans la mesure du possible,
- ⇒ La réunion de synthèse d'échéance
- ⇒ Parfois, selon la problématique liée au fonctionnement psychologique et psychique, aux audiences.

Son intervention est aussi plus intensive. C'est ce que permet le SERAD.

### 3) Le travail partenarial

L'antenne de DREUX (AEMO comme SERAD), a mis en place « les petits déjeuners de l'AEMO ». Ils ont lieu une fois par mois. Ils sont prévus sur toute l'année, permettant ainsi aux partenaires de s'organiser et ainsi venir vers nous. Cette initiative est aujourd'hui identifiée et obtient une réelle adhésion. Ceci a permis de faciliter l'accompagnement autour et pour les familles.

## E-DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE

- ⇒ **Evaluation interne** : SYNAE : Le SERAD a débuté son évaluation interne en Juin 2023 pour la terminer mi-octobre 2023.
- ⇒ **Evaluation externe** : Le cabinet 4AS a réalisé l'évaluation les 28 et 29 Novembre 2023. Un plan d'action a été élaboré pour répondre aux critères impératifs non validés. Ce plan d'action est associé au COPIL de la réécriture du projet de service AEMO/SERAD

Des fiches actions sur chaque critère impératif non validés sont réalisées.

⇒ **Réécriture du projet de service :**

Un groupe COPIL est composé depuis l'évaluation interne. Ce groupe se compose :

- ⇒ Des Travailleurs sociaux du SERAD
- ⇒ De la secrétaire SERAD
- ⇒ De la psychologue SERAD
- ⇒ De la cheffe de service SERAD
- ⇒ De la Directrice

Les rencontres du COPIL ont lieu de façon mensuelle.

Des ateliers vont être constitués pour la réalisation de certains travaux : Livret d'accueil pour les enfants, réflexion sur des grilles d'évaluations du danger (RRA/Les besoins fondamentaux de l'enfant...) ...

L'intention étant de finaliser la réécriture du projet SERAD lors du premier semestre 2025.

#### **F - PERSPECTIVES :**

- ⇒ Engager la refonte du projet de service 2025/2030
- ⇒ Suivi du plan d'action établi suite aux conclusions de l'évaluation externe sur les 7 critères impératifs non obtenus.
- ⇒ Extension du dispositif SERAD en 2024 passant de 40 à 60 mesures.

**Isabelle LUXEREAU**  
Directrice



## SERVICE DE REPARATION PENALE

FICHE D'IDENTITE	
Adresse Direction	37, rue de la Chacatière – 28300 LEVES
Mail direction	srp@adsea28.org
Téléphone	02 37 88 11 03
SIRET	775 575 699 00308
FINESS	Non soumis
Equipe de direction :	Directrice : Isabelle LUXEREAU
	Chefs de service : Jean-François LABELLE
Catégorie	Réparation pénale
Population accueillie :	Jeunes de 12 à 18 ans.
Habilitation	Habilitation préfectorale : 130 mesures sur le dépt.28
Autorisation	Arrêté d'autorisation de création du 03 mai 2022
Ouverture	Toute l'année
Dernière évaluation externe	-

### 130 mesures Réparations Pénales

#### Tout le département 28

#### REPARATION DIRECTE

Le jeune s'inscrit dans un processus de réparation au profit de la victime (lettre d'excuse, rendu d'un service, réparation matérielle, etc.).

Ce processus de réparation nécessite l'association de la victime ; cette forme de réparation ne peut donc se faire qu'avec son accord.

#### REPARATION INDIRECTE

Le jeune se mobilise dans la mise en place d'une activité au sein de la collectivité (bénévolat, don de soi) ou participe à des actions de sensibilisation et/ou des interventions éducatives (tables rondes, séances de prévention routière, stage de citoyenneté etc.) en lien autant que possible avec l'infraction

## A – MISSIONS PRINCIPALES :

### 1) Préambule

La création de l'activité de réparation pénale, fait suite à une réponse de l'ADSEA28 à un appel à projet de septembre 2021, transmis par la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

C'est le 6 Mai 2022, que l'ADSEA28 reçoit l'arrêté portant autorisation de création d'un service de réparation pénale. Le dispositif est agréé pour une activité annuelle de 130 mineurs suivis.

### 2) Les missions

**La réparation indirecte** : Le jeune s'inscrit dans un processus de réparation au profit de la victime (lettre d'excuse, rendu d'un service, réparation matérielle etc...). Ce processus de réparation nécessite l'association de la victime ; cette forme de réparation ne peut donc se faire qu'avec son accord.

**La réparation directe** : Le jeune se mobilise dans la mise en place d'une activité au sein de la collectivité (bénévolat, don de soi) ou participe à des actions de sensibilisation et/ou des interventions éducatives (tables rondes, séances de prévention routière, stage de citoyenneté etc..) en lien autant que possible avec l'infraction

### **Elle a pour objectif :**

- ⇒ Favoriser un processus de responsabilisation qui reconnaît le mineur comme sujet de droit, répondant à ses actes et comme acteur social capable d'actes positifs vis-à-vis de la société.
- ⇒ L'aider à comprendre la portée de son acte et lui faire prendre conscience de l'existence d'une loi pénale, de son contenu et des conséquences de sa transgression pour lui-même, pour la victime et pour la société toute entière.
- ⇒ Prendre en compte la victime et réparer le préjudice commis.
- ⇒ Donner au mineur l'occasion de se réinscrire dans le corps social en mobilisant ses potentialités, et ainsi retrouver une certaine estime de soi.
- ⇒ Restaurer des liens positifs avec la collectivité.

La réalisation de ces objectifs implique, une mobilisation des titulaires de l'autorité parentale et des réseaux sociaux.

## B – FAITS MARQUANTS :

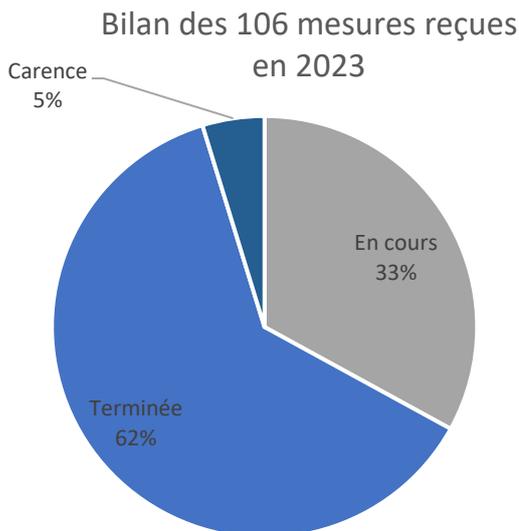
- ⇒ Une première année complète d'exercice marquée par une réponse immédiate de mise en œuvre des mesures de réparation pénale.
- ⇒ Une collaboration partenariale avec la PJJ constructive et évolutive.

## C– ACTIVITE :

### • Le nombre de journées

La convention de délégation passée avec le PJJ prévoit la prise en charge de 130 mesures dans l'année.

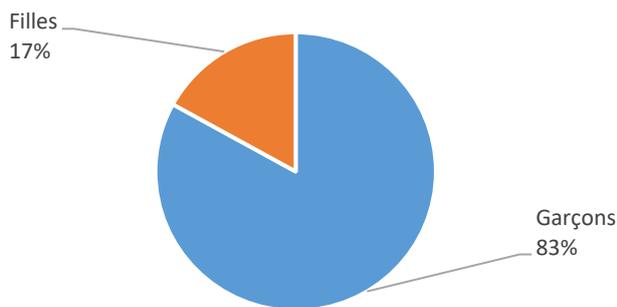
Pour rappel, le SRP a reçu les premières mesures le 12/12/2022 (il s'agissait de 25 dossiers de mineurs en attente de prise en charge, transmis pour l'UEMO de la PJJ d'Eure et Loir). Les premiers entretiens d'ouverture ont pu être réalisés dès le début du mois de janvier (2023).



Au 31 décembre 2023 ce sont 106 mesures qui ont été affectées au SRP.  
 Précision : Seules les mesures terminées sont facturées, les autres le seront au N+1.  
 Sur les 106, 59 ont été clôturées, 42 en cours et reconduites sur 2024. Cinq mesures n'ont pas abouti.

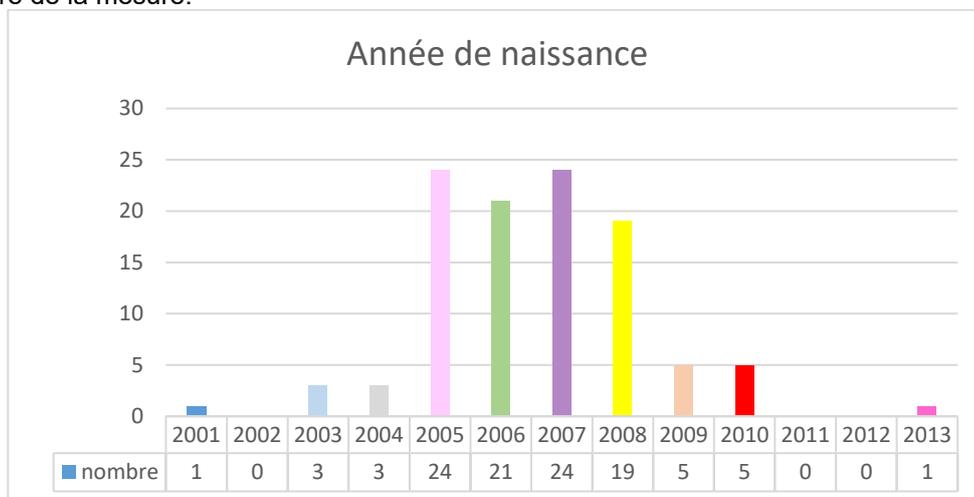
• **LES CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION**

1) La répartition par genre



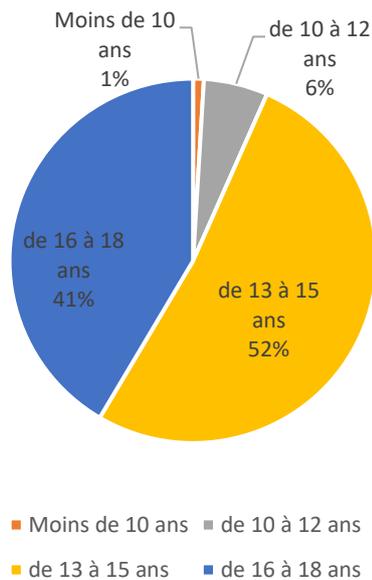
2) La répartition par âge

L'âge des jeunes pris en considération est celui du moment de l'affectation de la mesure de réparation pénale au SRP. Il est naturellement pris en compte pour l'orientation vers l'une ou l'autre des activités possibles dans le cadre de la mesure.



Certains jeunes ont réalisé leur réparation pénale dans le cadre de leur majorité. Mais rappelons que les faits ont toujours eu lieu lors de la minorité de chacun d'entre eux.  
 Le CPJM dans sa refonte, a une volonté de réalisation rapide des mesures de réparation pénale.

## Age au moment des faits



La classe d'âge la plus touchée correspond à celle des 13 à 15 ans.

La période de l'adolescence est un élément d'analyse, même si toutes les mesures suivies sont dans les 2/3 des jeunes non connus par d'autres dispositifs telle que la protection de l'enfance.

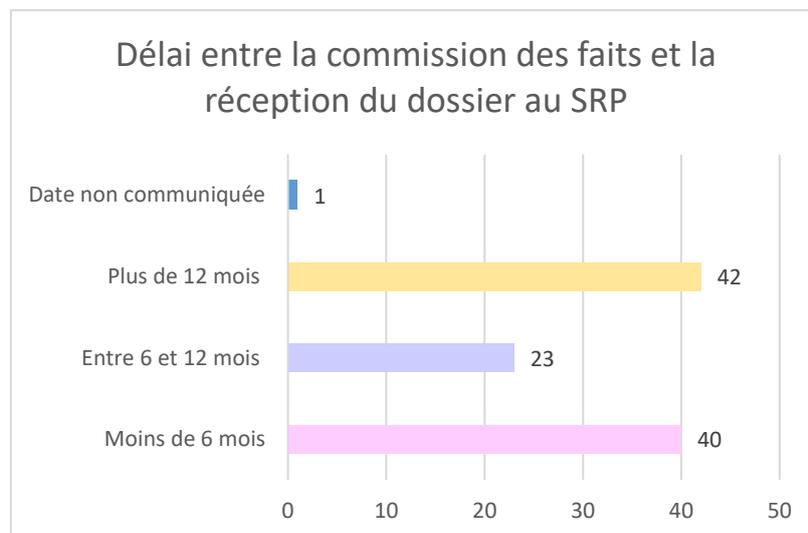
1% correspond à un mineur âgé de moins de 9 ans au moment des faits. Ceci reste très à la marge et donc exceptionnel.

**Il est à souligné que la plupart des jeunes sont encore scolarisés, ou en formation (apprentissage, ou plus rarement emploi).**

Cette situation demande une souplesse dans l'organisation du service et une grande disponibilité pour les jeunes et leurs parents : en dehors des périodes de vacances scolaires les mercredis après-midi sont les créneaux les plus rapidement pris (en fin d'année le service a pu régulièrement accueillir 2 à 3 entretiens d'ouverture pour chaque mercredi après-midi).

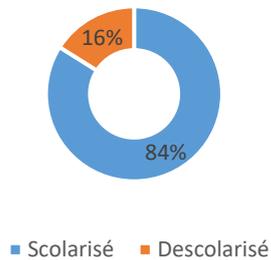
Il est important d'insister sur cette réalité car le service réparation pénale adapte la durée de l'exécution de la réparation pénale pour ne pas nuire au projet scolaire et/ou professionnel du jeune.

Conformément à l'esprit de la mesure, le SRP cherche à mettre en place le plus rapidement possible l'activité de réparation pénale après la commission de l'infraction. Comme évoqué ci-dessus les situations individuelles cependant sont très variables selon les délais de saisine du service.



### 3) Des jeunes scolarisés

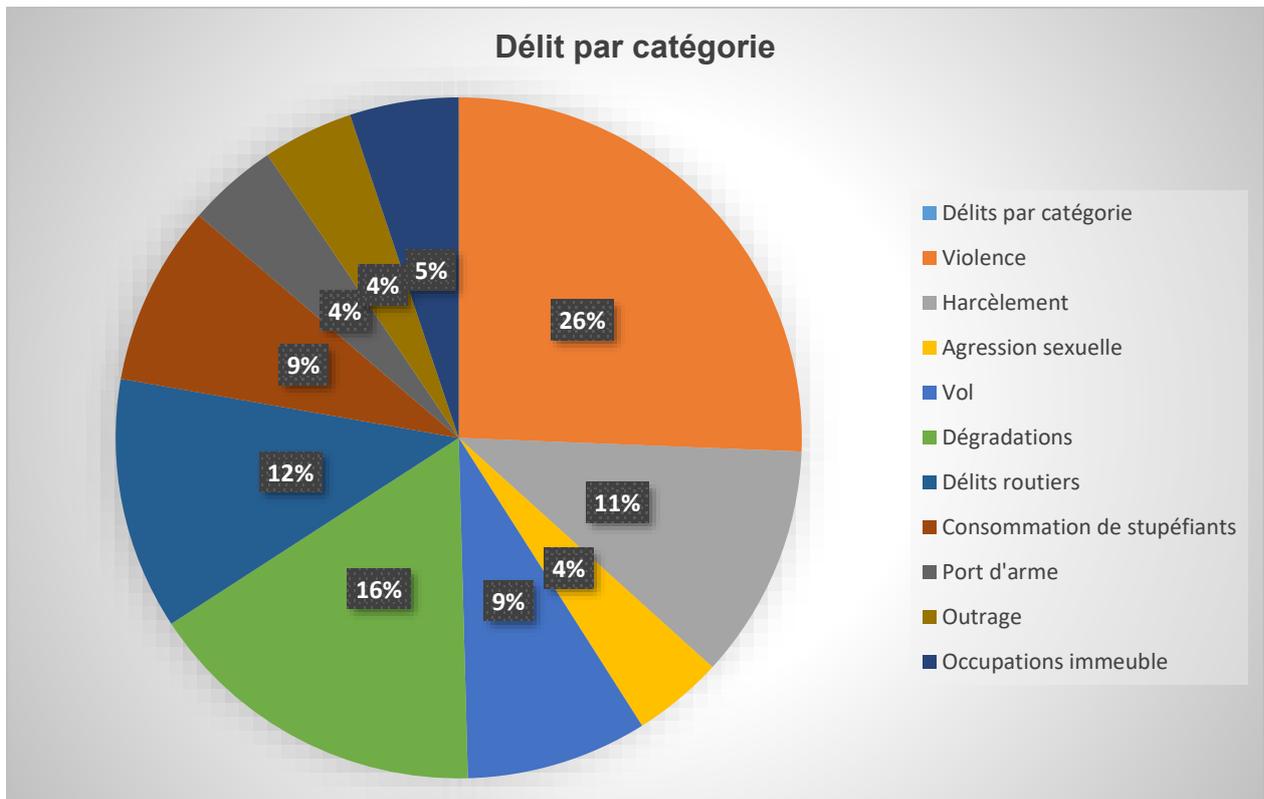
Situation du jeune



Seulement 16% des jeunes suivis sont déscolarisés au moment de devoir réaliser la réparation pénale.

### 4) Les différentes infractions

Les activités de réparation sont proposées au cas par cas : en fonction des intérêts et motivations du jeune mais aussi des types d'infractions commises.



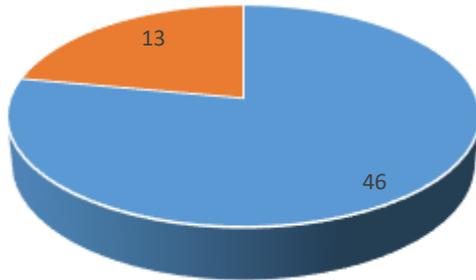
Les infractions majoritaires sont des violences (26%) ou des dégradations (16%) ou des délits routiers (12%).

## D-LES OUTILS : SUPPORTS A L'EXECUTION DE LA REPARATION PENALE :

### 1) Les actions individuelles

Les actions individuelles sont les plus utilisées. Pour se faire, le service de réparation pénale se doit de rechercher de façon continue des partenariats.

Actions



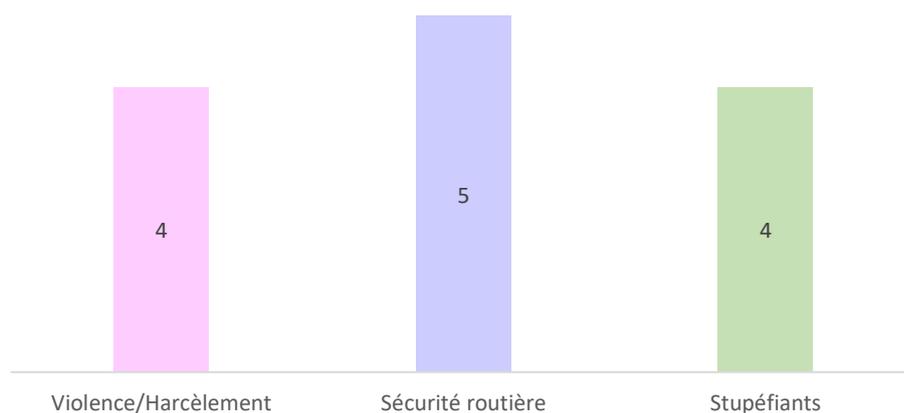
Dans le cadre des actions individuelles, le SRP s'emploie dans un premier temps à permettre la réparation mais aussi dans un second temps orienter la réparation pénale autour des centres d'intérêts professionnels des jeunes.

■ Individuelles ■ Collectives

### 2) Les actions collectives

Certaines infractions se prêtent plus facilement à une prise en charge collective. Dans ce cadre le SRP fait appel aux partenaires spécialisés dans les domaines concernés. Les questions de consommations de produits et de risque de dépendance, de sécurité routière, ou encore de violence, permettent la mise en place d'actions collectives au cours desquelles les interactions entre pairs semblent aussi importantes que l'intervention de partenaires extérieurs.

Nombre de jeunes par actions collectives



### 3) Le partenariat incontournable

Des partenariats ont été ouverts dans tout le département.

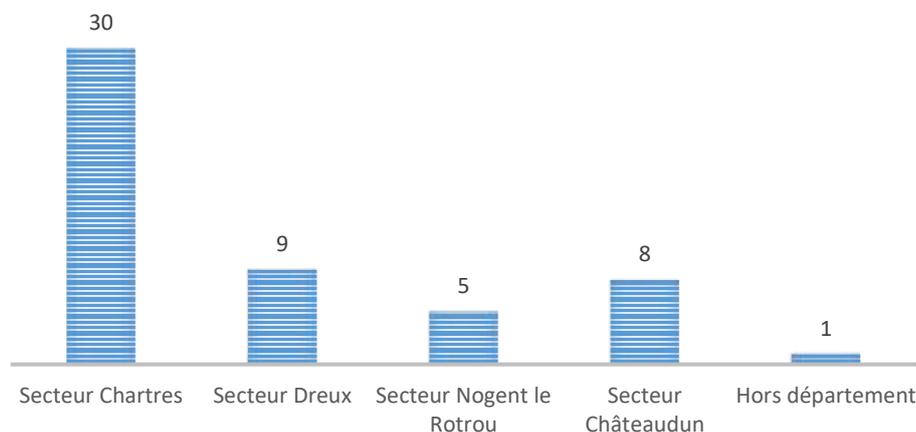
Au cours de l'année 2023 une soixantaine de partenariats ont été développés

- 32, pour le secteur de Chartres
- 9, secteur de Dreux
- 8, secteur de Châteaudun

- 5, secteur de Nogent le Rotrou
- 1, hors département (la SPA d'Hermeray, dans les Yvelines, commune limitrophe du 28)

Et encore 8 autres partenariats dans le cadre d'intervention collectives (type sécurité routière d'Eure et Loir, encore le Mouvement du Nid, ou le CICAT, etc.).

### SECTEUR GÉOGRAPHIQUE DES PARTENAIRES



Le secteur associatif caritatif représente une orientation majeure. Elle résulte du bon accueil réservé à la RP par les associations euréliennes du secteur, mais également de la demande des jeunes souhaitant s'investir au profit de ces associations. Au premier rang de celle-ci, les « Restos du Cœur d'Eure et Loir » par ces différents Centres propose une ouverture et une facilité d'accueil à souligner.

Il faut également noter la participation volontaire et bienvenue de certaines communes, Authon du Perche, Gasville-Oisème, ou encore Bû, qui ont déjà accueilli des jeunes dans le cadre d'une réparation pénale (les villes de Mainvilliers, Luisant, et Lèves ont également accepté le principe de l'accueil de jeunes en RP).

Certains établissements tel que le théâtre de Chartres ou encore l'Atelier à spectacle de Vernouillet, ont donné leur accord pour accueillir la mesure.

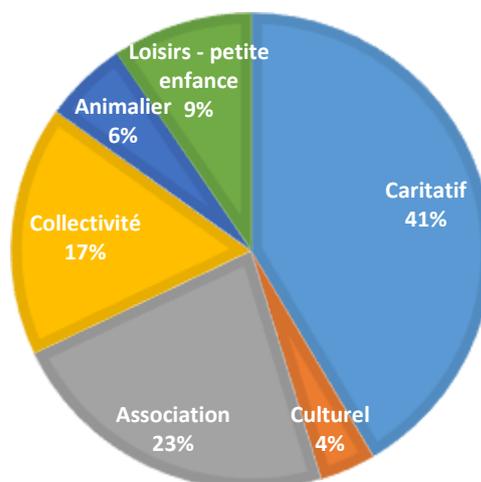
Le Groupement de Gendarmerie d'Eure et Loir s'avère être un partenaire précieux dans le cadre de la mesure Réparation pénale. Qu'il s'agisse d'intervention dans le cadre d'action collective (comme la sécurité routière, ou la prévention de la violence par l'intervention de la Maison de la Protection des Familles de Lucé), ou encore dans le cadre de mesures de réparation individuelle (une jeune a pu être accueilli, à sa demande et dans le cadre de son projet professionnel, pour des travaux de casernement avec les personnels, par la compagnie de gendarmerie de Dreux).

Une mention particulière doit également être faite pour l'association Jardin SOLI-BIO, et son atelier de cuisine pédagogique, qui a accueilli 4 jeunes au cours de l'année 2023 !

Enfin, doit également être soulignée la prise en charge par l'ADSEA 28 elle-même de 3 jeunes au cours de l'année. Ces jeunes ont été accueillis et encadrés par les Agents techniques du site des Boissières.

## CLASSEMENT PARTENAIRES PAR TYPES

■ Caritatif ■ Culturel ■ Association ■ Collectivité ■ Animalier ■ Loisirs - petite enfance



### 4) La proximité

La recherche pour de nouveaux partenariats se poursuit afin de pouvoir proposer les plus d'occasions d'investissement possible pour les jeunes. La proximité reste un critère clé dans l'esprit de la Mesure de réparation pénale pour mineur : proximité dans le temps par rapport à la commission de l'infraction, autant que possible. Proximité géographique, pour pouvoir réparer au plus près du lieu de vie. Et enfin proximité des aspirations et motivations du jeune.

La proximité ainsi posée représente la garantie du meilleur sens donné à la mesure (réparation, prise de conscience, responsabilisation, bonne volonté et don de soi).

## E – LA DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE

Evaluation interne/Evaluation externe :

Le SRP engagera cette démarche en 2025.

## F - PERSPECTIVES :

Les discussions sont en cours avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse (unique financeur du service), pour une extension des habilitations du SRP ADSEA28.

Une ouverture pourrait être imaginée, selon les attentes de la PJJ et de la juridiction, vers :

- Les mesures de réparation pénale pour mineur prononcée par le Juge des Enfants
- Les mesures Stages de sensibilisation (forme plus longue et plus codifiée que les actions collectives menées jusqu'ici, mais dans le même esprit d'interventions collectives sur des thématiques précises)

Une convention est en cours de réalisation pour une mise en œuvre sur la fin du premier semestre 2024.

**Isabelle LUXEREAU**  
Directrice du SRP





## GLOSSAIRE

AAH	Allocation Adultes handicapés
ADETE	Association d'Action Educative du Tribunal pour Enfants d'Eure-et-Loir
AED	Action éducative à domicile
AEMO	Action Educative en Milieu Ouvert
AERD	Action éducative renforcée à domicile
AFCASA	Association pour la Formation aux Carrières de l'Action Sociale et de l'Animation
AJM	Aide aux Jeunes Majeurs
ANESM	Agence Nationale Evaluation Qualité Etablissements et Services Sociaux Médico-Sociaux
ANPF	Association Nationale des Placements Familiaux
APMF	Association pour La Médiation Familiale
ARS	Agence Régionale de Santé
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAMSP	Centre d'Action Médico-sociale Précoce
CASF	Code de l'Action Sociale et des Familles
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CDEF	Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille
CESSEC	Commission d'Evaluation de la Situation et du Statut des Enfants Confiés
CIDFF	Centre d'information sur les droits des femmes et des familles
CJM	Contrat jeunes majeurs
CMPP	Centre Médico-Psycho-Pédagogique
CNAEMO	Carrefour National de l'Action Educative en Milieu Ouvert
CNAPE	Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfant
CNLAPS	Comité National de Liaison des Acteurs de la Prévention Spécialisée
COATEL	Comité d'accueil pour les travailleurs en Eure-et-Loir
COFIL	Comité de pilotage
CREAI	Centre Régional pour l'Enfance et l'Adolescence Inadaptées
CSE	Centre socio-éducatif
CVS	Conseil de Vie Sociale
DAME	Dispositif d'Accompagnement Médico Educatif
DDETSPP	Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations
DEAF	Diplôme d'Etat d'Assistant Familial
DG	Direction Générale
DGAS	Direction Générale de l'Action Sociale
DIPC	Document Individuel de Prise en Charge
DITEP	Dispositif Intégré Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique
DRH	Direction des Ressources Humaines
ER	Espace Rencontre
ERTS	Ecole régionale de Travail Social (Olivet)
ESAT	Établissement ou service d'accompagnement par le travail
ESMS	Établissements Sociaux et Médico- sociaux
FENAMEF	Fédération Nationale de la Médiation et des Espaces Familiaux

FFER	Fédération Française des Espaces de Rencontres
FJT	Foyer de jeunes Travailleurs
FNAT	Fédération Nationale des Associations Tutélaires
HAS	Haute Autorité de Santé
ITS	Institut du Travail Social (Tours)
JAF	Juge aux affaires familiales
JE	Juge des enfants
MAPE	Maison d'Accueil Parents-Enfants (CDEF)
MDA	Maison des Adolescents
MDA	Maison Départementale de l'Autonomie
MDPA	Maison Départementale des Personnes Autistes
MECS	Maison d'Enfants à Caractère Social
MILOS	Mission locale Ouest et Sud Eure-et-Loir
MJPM	Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs
MNA	Mineur non accompagné
MSA	Mutualité Sociale Agricole
NEXEM	Syndicat employeur
OAA	Orphelins Apprentis d'Auteuil
PEAD	Placement Educatif à domicile
PAEJ	Point d'Accueil Ecoute Jeunes
PJJ	Protection judiciaire de la jeunesse
PMI	Protection maternelle infantile
PPE	Projet pour l'enfant
PRE	Programme de réussite éducative
RAP	Relais d'Accompagnement personnalisé (18-25 ans)
RASED	Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté
RIPPA	Réunion d'information pour la préparation à l'agrément (assistant familial)
RJA	Résidence jeunes actifs
RSA	Revenu de solidarité active
SAD	Suivi à domicile
SAMSAH	Service d'Accompagnement Médico-social pour Adultes Handicapés
APADHE	Accompagnement Pédagogique A Domicile à l'Hôpital ou à l'École
SAVS	Services d'Accompagnement à la Vie Sociale
SEGPA	Section d'enseignement général et professionnel adapté
SERAD	Service Educatif Renforcé à Domicile
SESSAD	Services d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile
TJ	Tribunal judiciaire
TISF	Technicien d'Intervention Sociale et Familiale
URIOPSS	Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux
VAD	Visite à domicile



**Association Départementale pour la Sauvegarde  
de l'Enfant à l'Adulte d'Eure-et-Loir**

Siège social : 35 avenue de la Paix – 28300 LEVES

Tél. : 02.37.21.29.16

E-mail : [sauvegarde.28@adsea28.org](mailto:sauvegarde.28@adsea28.org)

[www.adsea28.org](http://www.adsea28.org)

